

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU CONTROLE DES MARCHES
PUBLICS ET DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons



ANNUAIRE STATISTIQUE 2024 DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Decembre 2025

AVANT- PROPOS



La commande publique constitue l'un des instruments majeurs de mise en œuvre des politiques publiques et de réalisation des objectifs de développement économique et social. A travers elle, l'Etat et les autres entités publiques traduisent concrètement les priorités nationales en investissements structurants, en services essentiels et en opportunités offertes au secteur privé. Dans cette dynamique, l'élaboration de l'annuaire statistique de la commande publique marque une étape décisive dans le renforcement de la gouvernance, de la transparence et de la performance de notre système de passation et d'exécution des marchés publics. Cet outil d'aide

à la décision offre aux autorités publiques des données structurées et fiables relatives aux marchés publics, facilitant ainsi l'évaluation des politiques, l'identification des tendances et l'optimisation des stratégies d'intervention.

Cet annuaire constitue également une source de données précieuses pour la communauté scientifique, les partenaires techniques et financiers, les acteurs du secteur privé et l'ensemble des citoyens. Il participe ainsi à la consolidation de la culture de redevabilité et constitue un socle d'analyse et de débat sur l'efficacité de la dépense publique.

L'annuaire statistique de la commande publique témoigne non seulement du volume et de la structure de la commande publique, mais également de la capacité du système de gestion de la commande publique à s'adapter et à fonctionner dans un environnement complexe.

Je formule le vœu que cet outil contribue à éclairer les décisions stratégiques, à renforcer la confiance des acteurs économiques et des citoyens et à nourrir les travaux de recherche visant à améliorer continuellement notre système de la commande publique.

Je tiens à saluer l'ensemble des structures techniques, des autorités contractantes, des organes de régulation et de contrôle ainsi que tous les partenaires qui ont contribué à la production de cet annuaire.

En mettant cet annuaire à la disposition du public, le Ministère de l'Economie et des Finances réaffirme sa détermination à faire de la transparence, de la performance et de la redevabilité les piliers d'une commande publique au service du développement national.

Le Ministre de l'Economie et des
Finances



TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	3
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	5
LISTES DES ENCADRES.....	5
LISTE DES TABLEAUX.....	7
DEMARCHE METHODOLOGIQUE.....	7
CHAPITRE 1 : PRESENTATION DU CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE LA COMMANDE PUBLIQUE.....	16
I. Le cadre juridique de la commande publique.....	16
A- Les textes communautaires.....	16
B- Les textes nationaux.....	16
II. Le cadre institutionnel de la commande publique.....	18
1. L'organe chargé du contrôle de la commande publique.....	18
1.1. Organisation de la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DGCMEF).....	20
2.1. Ressources humaines de la DGCMEF.....	21
2. L'Autorité de régulation de la commande publique.....	23
2.1 Organisation de l'ARCOP.....	23
2.2 Ressources humaines de l'ARCOP.....	23
3. Les organes et personnes intervenant dans la chaîne de gestion de la commande publique.....	24
3.1 La Personne responsable des marchés (PRM).....	24
3.2 Le Gestionnaire de crédits.....	24
3.3 La Commission d'attribution des marchés (CAM).....	25
3.4 L'Autorité d'approbation des marchés.....	25
3.5 La Commission de réception (CR).....	25
III. Le cadre institutionnel du partenariat public-privé.....	26
1. Le Conseil des ministres.....	26
2. L'Unité de partenariat public-privé.....	26
3. Le ministère en charge des finances.....	26
4. La Commission de partenariat public-privé.....	26
5. Les autorités contractantes.....	27
6. La structure en charge du budget.....	27
7. Les structures en charge du contrôle.....	27
8. L'organe en charge de la régulation de la commande publique.....	27
9. Les régulateurs sectoriels.....	27
CHAPITRE 2 : DONNEES RELATIVES AUX MARCHES PUBLICS.....	28
1. Autorités contractantes.....	29
2. Nature de la prestation.....	35
3. Procédures de passation.....	39
4. Soumissions / Offres/ Propositions.....	53
5. Règles de préférence dans la passation des marchés.....	70
6. Allotissement.....	73
7. Issue des procédures de passation.....	75

8.	Délais de passation.....	78
9.	Titulaire du marché	83
10.	Recours non juridictionnel des différends	85
11.	Recours juridictionnel en matière de commande publique	99
<i>CHAPITRE 3 : DONNEES RELATIVES AUX PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE.....</i>		<i>101</i>
<i>GLOSSAIRE.....</i>		<i>105</i>
<i>LISTE DES AUTORITES CONTRACTANTES</i>		<i>110</i>

SIGLES ET ABREVIATIONS

AAI	: Autorité administrative indépendante
AC	: Autorité contractante
AOT :	: Autorisation d'occupation temporaire du domaine public
APD	: Achat public durable
ARCOP	: Autorité de régulation de la commande publique
BD-COP	: Base de données de la commande publique
CAM	: Commission d'attribution des marchés
CAT	: Cellule d'appui technique
CID	: Circuit informatisé de la dépense
CNS	: Conseil national de la statistique
CR	: Commission de réception
CS	: Commission de sélection
CSEBT	: Comité du suivi de l'exécution du budget et de la trésorerie
CT	: Collectivité territoriale
DAC	: Dossier d'appel à concurrence
DAO	: Dossier d'appel d'offres
DGCMEF	: Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers
DGCOOP	: Direction générale de la coopération
DGI	: Direction générale des impôts
DSP	: Délégation de service public
EDI	: Echange de données informatisées
EPE	: Etablissement public de l'Etat
FCFA	: Franc de la communauté financière africaine
MEF	: Ministère de l'économie et des finances
MEFP	: Ministère de l'économie, des finances et de la prospective
MOD	: Maître/Maitrise d'ouvrage délégué
ONG	: Organisation non gouvernementale
ORD	: Organe de règlement des différends
PME	: Petite et moyenne entreprise
PMI	: Petite et moyenne industrie
PPM	: Plan de passation des marchés
PPP	: Partenariat public-privé
PRM	: Personne responsable des marchés
PTF	: Partenaire technique et financier
PV	: Procès-verbal
PV-CAM	: Procès-verbal de la commission d'attribution des marchés
SA	: Société anonyme
SARL	: Société à responsabilité limitée
SCT	: Sous-commission technique
SINTAX	: Système informatisé de taxation
TTC	: Toutes taxes comprises
UEMOA	: Union économique et monétaire ouest africaine

LISTES DES ENCADRES

<i>Encadré 1 : Généralités sur les marchés publics</i>	28
<i>Encadré 2 : Notion d'autorité contractante</i>	29
<i>Encadré 3 : Notion de procédure de passation</i>	39
<i>Encadré 4 : Notions de soumissionnaire et d'offres/ propositions</i>	53
<i>Encadré 5 : Règles de préférence dans la passation des marchés publics</i>	70
<i>Encadré 6 : Notion d'allotissement</i>	73
<i>Encadré 7 : Notions de procédure infructueuse et procédure annulée</i>	75
<i>Encadré 8 : Notion de délai de passation</i>	78
<i>Encadré 9 : Recours non juridictionnel des différends</i>	85
<i>Encadré 10 : Recours juridictionnel en matière de commande publique</i>	99
<i>Encadré 11 : Notion de Partenariat Public-Privé</i>	101

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Effectifs du personnel de la DGCMEF par catégorie, par sexe et par statut.....	21
Tableau 2 : Effectifs du personnel de la DGCMEF par région.....	21
Tableau 3 : Effectifs du personnel de la DGCMEF par groupe d'âge.....	21
Tableau 4 : Effectifs du personnel de la DGCMEF par catégorie et par groupe d'âge.....	22
Tableau 5 : Effectifs du personnel du Secrétariat Permanent de l'ARCOP par sexe.....	24
Tableau 6 : Effectifs du personnel du Secrétariat Permanent de l'ARCOP par groupe d'âge.....	24
Tableau 7 : Répartition des autorités contractantes selon le type.....	30
Tableau 8 : Répartition des autorités contractantes selon la région.....	30
Tableau 9 : Répartition des marchés passés selon le type d'autorités contractantes.....	31
Tableau 10 : Répartition des marchés passés selon la localisation de l'autorité contractante.....	31
Tableau 11 : Répartition des marchés passés par les ministères et institutions selon la nature de la prestation.....	32
Tableau 12 : Répartition des marchés passés par les sociétés d'Etat selon la nature de la prestation.....	32
Tableau 13 : Répartition des marchés passés par les Etablissements publics de l'Etat selon la nature de la prestation.....	32
Tableau 14 : Répartition des marchés passés par les collectivités territoriales selon la nature de la prestation.....	32
Tableau 15 : Répartition des marchés passés par les collectivités territoriales selon la nature de la prestation par région.....	33
Tableau 16 : Répartition des marchés passés par les Autorités Administratives Indépendantes selon la nature de la prestation.....	34
Tableau 17 : Répartition des marchés passés par les structures déconcentrées (crédits délégués) selon la nature de la prestation.....	34
Tableau 18 : Répartition des marchés passés selon la nature de la prestation.....	36
Tableau 19 : Répartition des marchés de travaux passés selon la nature des infrastructures.....	36
Tableau 20 : Répartition des marchés de fournitures selon la nature des acquisitions.....	36
Tableau 21 : Répartition des marchés de fournitures courantes selon la nature des acquisitions.....	37
Tableau 22 : Répartition des marchés d'équipements passés selon la nature des acquisitions.....	37
Tableau 23 : Répartition des marchés de services courants passés selon la nature de la prestation.....	38
Tableau 24 : Répartition des marchés de prestations intellectuelles passés selon la nature de la prestation.....	38
Tableau 25 : Répartition des marchés passés selon la procédure de passation, toute autorité contractante confondue.....	40
Tableau 26 : Répartition des marchés passés par les ministères et institutions selon la procédure de passation.....	40
Tableau 27 : Répartition des marchés passés par les sociétés d'Etat selon la procédure de passation.....	41
Tableau 28 : Répartition des marchés passés par les EPE selon la procédure de passation.....	41
Tableau 29 : Répartition des marchés passés par les autorités administratives indépendantes selon la procédure de	

<i>passation</i>	42
<i>Tableau 30 : Répartition des marchés passés par les structures déconcentrées (crédits délégués) selon la procédure de passation</i>	42
<i>Tableau 31 : Répartition des marchés passés par l'ensemble des collectivités territoriales selon la procédure de passation</i>	42
<i>Tableau 32 : Répartition des marchés passés par les collectivités territoriales de la Région de la Boucle du Mouhoun selon la procédure de passation</i>	43
<i>Tableau 33 : Répartition des marchés passés par les collectivités territoriales de la Région des Cascades selon la procédure de passation</i>	43
<i>Tableau 34 : Répartition des marchés passés par les collectivités territoriales de la Région du Centre selon la procédure de passation</i>	44
<i>Tableau 35 : Répartition des marchés passés par les collectivités territoriales de la Région du Centre-Est selon la procédure de passation</i>	45
<i>Tableau 36 : Répartition des marchés passés par les collectivités territoriales de la Région du Centre-Nord selon la procédure de passation</i>	45
<i>Tableau 37 : Répartition des marchés passés par les collectivités territoriales de la Région du Centre-Ouest selon la procédure de passation</i>	46
<i>Tableau 38 : Répartition des marchés passés par les collectivités territoriales de la Région du Centre-Sud selon la procédure de passation</i>	47
<i>Tableau 39 : Répartition des marchés passés par les collectivités territoriales de la Région de l'Est selon la procédure de passation</i>	47
<i>Tableau 40 : Répartition des marchés passés par les collectivités territoriales de la Région des Hauts-Bassins selon la procédure de passation</i>	48
<i>Tableau 41 : Répartition des marchés passés par les collectivités territoriales de la Région du Nord selon la procédure de passation</i>	48
<i>Tableau 42 : Répartition des marchés passés par les collectivités territoriales de la Région du Plateau-Central selon la procédure de passation</i>	48
<i>Tableau 43 : Répartition des marchés passés par les collectivités territoriales de la Région du Sahel selon la procédure de passation</i>	49
<i>Tableau 44 : Répartition des marchés passés par les collectivités territoriales de la Région du Sud-Ouest selon la procédure de passation</i>	50
<i>Tableau 45 : Répartition des marchés de travaux passés selon la procédure de passation</i>	50
<i>Tableau 46 : Répartition des marchés de fournitures selon la procédure de passation</i>	51
<i>Tableau 47 : Répartition des marchés de services courants passés selon la procédure de passation</i>	51
<i>Tableau 48 : Répartition des marchés de prestations intellectuelles passés par procédure de passation</i>	52
<i>Tableau 49 : Nombre total de soumissions aux marchés publics passés par l'ensemble des autorités contractantes par type de procédure de passation</i>	54
<i>Tableau 50 : Nombre total de soumissions aux marchés passés par l'ensemble des autorités contractantes par nature de prestation</i>	54

Tableau 51 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation.....	55
Tableau 52 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues selon la nature de la prestation.....	55
Tableau 53 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des Ministères et Institutions.....	56
Tableau 54 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des Sociétés d'Etat ...	56
Tableau 55 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des EPE.....	57
Tableau 56 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des structures déconcentrées (crédits délégués)	58
Tableau 57 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation pour l'ensemble des Collectivités territoriales	59
Tableau 58 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des collectivités territoriales de la Région de la Boucle du Mouhoun.....	59
Tableau 59 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des collectivités territoriales de la région des Cascades	60
Tableau 60 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des Collectivités territoriales de la Région du Centre.....	61
Tableau 61 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des collectivités territoriales de la région du Centre-Est.....	62
Tableau 62 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des collectivités territoriales de la région du Centre-Nord	62
Tableau 63 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des collectivités territoriales de la région du Centre Ouest.....	63
Tableau 64 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des Collectivités territoriales de la région du Centre Sud.....	64
Tableau 65 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des collectivités territoriales de la région de l'Est	64
Tableau 66 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des collectivités territoriales de la région des Hauts-Bassins.....	65
Tableau 67 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des collectivités territoriales de la région du Nord	66
Tableau 68 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des collectivités territoriales de la région du Plateau central.....	67
Tableau 69 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des collectivités territoriales de la région du Sahel.....	68
Tableau 70 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des collectivités territoriales de la région du Sud-Ouest.....	68
Tableau 71 : Répartition des opérations de passation par autorité contractante en fonction de l'inclusion de clauses préférentielles dans le dossier de passation	71
Tableau 72 : Répartition des marchés passés avec clause de préférence par nature de prestation.....	71

Tableau 73 : Répartition des marchés passés avec clause préférentielle par procédure de passation.....	72
Tableau 74 : Répartition des marchés passés avec clause préférentielle selon le type de clause prises en compte.....	72
Tableau 75 : Répartition des marchés passés avec clause de préférence locale par les collectivités territoriales par région	72
Tableau 76 : Répartition des marchés passés avec clause de préférence communautaire par nature de la prestation ..	72
Tableau 77 : Répartition des opérations de passation, toute procédure et toute autorité contractante confondue selon la modalité de mise en œuvre.....	74
Tableau 78 : Répartition des opérations de passation avec allotissements, toute procédure et autorité contractante confondue selon la nature de la prestation.....	74
Tableau 79 : Répartition des opérations de passation selon le résultat de la procédure, toute autorité contractante confondue	76
Tableau 80 : Répartition des opérations de passation effectuées par les Ministères et Institutions selon le résultat de la procédure.....	76
Tableau 81 : Répartition des opérations de passation effectuées par les Sociétés d'Etat selon le résultat de la procédure	76
Tableau 82 : Répartition des opérations de passation effectuées par les EPE selon le résultat de la procédure	76
Tableau 83 : Répartition des opérations de passation effectuées par l'ensemble des collectivités territoriales selon le résultat de la procédure.....	77
Tableau 84 : Répartition des procédures de passation des marchés de travaux selon le résultat (en million de francs) .	77
Tableau 85 : Répartition des procédures de passation des marchés de fournitures selon le résultat	77
Tableau 86 : Répartition des procédures de passation des marchés de services courants selon le résultat	77
Tableau 87 : Répartition des procédures de passation des marchés de prestations intellectuelles selon le résultat	77
Tableau 88 : Délai moyen de passation des marchés par type de procédure, toutes autorités contractantes confondues (en jours).....	79
Tableau 89 : Délai moyen de passation des marchés selon le type d'autorité contractante.....	79
Tableau 90 : Répartition des marchés selon le statut du titulaire du marché/Catégorie du titulaire du marché.....	83
Tableau 91 : Répartition des marchés passés avec les PME par nature de prestation.....	83
Tableau 92 : Répartition des marchés avec les PME selon l'autorité contractante	83
Tableau 93 : Répartition des marchés selon la nationalité du Titulaire	84
Tableau 94 : Répartition des marchés passés selon l'Age de la personne gérante de l'Entreprise Titulaire.....	84
Tableau 95 : Répartition des recours auprès de l'ORD selon le type d'autorités contractantes	86
Tableau 96 : Répartition des recours auprès de l'ORD selon le type de requérant.....	86
Tableau 97 : Répartition des recours auprès de l'ORD selon la recevabilité.....	86
Tableau 98 : Répartition des actes rendus par l'ORD selon le type de matières.....	86
Tableau 99 : Répartition des actes rendus par l'ORD en matière de litige selon la compétence	86
Tableau 100 : Répartition des actes rendus par l'ORD en matière de conciliation selon la compétence	86

Tableau 101 : Répartition des recours auprès de l'ORD selon la nature de la prestation	87
Tableau 102 : Répartition des actes rendus par l'ORD en matière de litige selon la suite donnée	87
Tableau 103 : Répartition des recours auprès de l'ORD en matière de litige selon la nature de la prestation	87
Tableau 104 : Répartition des recours auprès de l'ORD en matière de litige selon la procédure de passation	87
Tableau 105 : Répartition des recours auprès de l'ORD en matière de litige selon le type d'autorités contractantes	89
Tableau 106 : Répartition des actes rendus en matière de litige selon la nature de la décision rendue.....	89
Tableau 107 : Répartition des actes rendus par l'ORD en matière de litige selon le type d'autorités contractantes	89
Tableau 108 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les Ministères et Institutions selon la nature de la décision rendue par l'ORD.....	89
Tableau 109 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les Sociétés d'Etat selon la nature de la décision rendue par l'ORD	90
Tableau 110 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les EPE selon la nature de la décision rendue par l'ORD	90
Tableau 111 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les AAI selon la nature de la décision rendue par l'ORD	90
Tableau 112 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les structures déconcentrées (crédits délégués) selon la nature de la décision rendue par l'ORD.....	91
Tableau 113 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les collectivités territoriales selon la nature de la décision rendue par l'ORD.....	91
Tableau 114 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les Maitres d'ouvrages délégués selon la nature de la décision rendue par l'ORD	91
Tableau 115 : Répartition des actes rendus par l'ORD en matière de litige concernant les collectivités territoriales par région	92
Tableau 116 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les collectivités territoriales de la région de la Boucle du Mouhoun selon la nature de la décision rendue par l'ORD	92
Tableau 117 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les collectivités territoriales de la région des Cascades selon la nature de la décision rendue par l'ORD	92
Tableau 118 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les collectivités territoriales de la région du Centre selon la nature de la décision rendue par l'ORD	93
Tableau 119 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les collectivités territoriales de la région du Centre-Est selon la nature de la décision rendue par l'ORD	93
Tableau 120 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les collectivités territoriales de la région du Centre-Nord selon la nature de la décision rendue par l'ORD.....	93
Tableau 121 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les collectivités territoriales de la région du Centre-Ouest selon la nature de la décision rendue par l'ORD.....	94
Tableau 122 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les collectivités territoriales de la région du Centre-Sud selon la nature de la décision rendue par l'ORD	94
Tableau 123 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les collectivités territoriales de la région de	

<i>l'Est selon la nature de la décision rendue par l'ORD</i>	94
<i>Tableau 124 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les collectivités territoriales de la région des Hauts-Bassins selon la nature de la décision rendue par l'ORD</i>	95
<i>Tableau 125 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les collectivités territoriales de la région du Nord selon la nature de la décision rendue par l'ORD</i>	95
<i>Tableau 126 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les collectivités territoriales de la région du Plateau-Central selon la nature de la décision rendue par l'ORD</i>	95
<i>Tableau 127 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les collectivités territoriales de la région du Sud-Ouest selon la nature de la décision rendue par l'ORD</i>	96
<i>Tableau 128 : Répartition des recours auprès de l'ORD ayant fait l'objet de non conciliation selon le type d'autorités contractantes</i>	96
<i>Tableau 129 : Répartition des recours en matière de conciliation auprès de l'ORD selon la nature de la prestation</i>	96
<i>Tableau 130 : Répartition des actes rendus par l'ORD en matière de conciliation selon la nature de la décision rendue</i>	96
<i>Tableau 131 : Répartition des actes rendus par l'ORD en matière de non conciliation selon le type d'autorités contractantes</i>	97
<i>Tableau 132 : Répartition des actes rendus par l'ORD en matière de discipline selon l'objet de la poursuite</i>	97
<i>Tableau 133 : Répartition des dossiers traités par l'ORD en matière de discipline selon le mode de saisine</i>	97
<i>Tableau 134 : Répartition des actes rendus de l'ORD en matière de discipline selon le type de sanction</i>	97
<i>Tableau 135 : Répartition des décisions d'exclusion rendues par l'ORD selon la durée</i>	98
<i>Tableau 136 : Délai moyen de traitement des requêtes par l'ORD en jours ouvrables</i>	98
<i>Tableau 137 : Répartition des activités du Conseil d'Etat en matière de commande publique</i>	100
<i>Tableau 138 : Répartition des activités des tribunaux administratifs en matière de commande publique</i>	100
<i>Tableau 139 : Répartition des PPP en cours selon le type d'autorités contractantes</i>	102
<i>Tableau 140 : Répartition des PPP en cours selon l'autorité contractante</i>	102
<i>Tableau 141 : Répartition des PPP en cours par les autorités contractantes selon le secteur d'activités</i>	102
<i>Tableau 142 : Répartition des PPP en cours selon le lieu de base fixe du partenaire privé</i>	103
<i>Tableau 143 : Répartition des PPP en cours selon la forme juridique du partenaire privé</i>	103
<i>Tableau 144 : Répartition des PPP en cours selon le mode de rémunération</i>	103
<i>Tableau 145 : Répartition des PPP en cours selon l'entité initiatrice du projet</i>	103
<i>Tableau 146 : Répartition des PPP en cours selon la source de financement</i>	103
<i>Tableau 147 : Répartition des PPP en cours selon la procédure de passation</i>	104
<i>Tableau 148 : Répartition des PPP en cours selon l'existence d'une société de projet</i>	104
<i>Tableau 149 : Durée moyenne des contrats PPP en cours selon le mode de rémunération (en mois)</i>	104
<i>Tableau 150 : Répartition des PPP contractualisés avec avenants</i>	104

DEMARCHE METHODOLOGIQUE

L'élaboration de l'annuaire statistique 2024 de la commande publique s'inscrit dans une dynamique de consolidation de la culture de production statistique au Burkina Faso. Elle vise la transparence dans la gestion des finances publiques et répond à une volonté de rendre disponible des informations statistiques fiables sur la commande publique.

Le processus d'élaboration a suivi une démarche participative impliquant les acteurs de la commande publique, l'entité nationale spécialisée dans la production et la gestion des données statistiques (INSD) ainsi que des structures intéressées par les données sur la gestion de la commande publique.

La production de l'annuaire statistique 2024 a suivi plusieurs phases qui sont :

- l'actualisation des outils de collecte des données ;
- la collecte des données ;
- le traitement des données collectées ;
- la rédaction de l'annuaire statistique 2024 de la commande publique ;
- la validation de l'annuaire statistique 2024 de la commande publique ;
- la diffusion de l'annuaire statistique 2024 de la commande publique.

1. Actualisation des outils de collecte des données

Le processus d'élaboration de l'annuaire statistique de la commande publique a débuté par l'actualisation des outils de collecte des données. En effet, les outils initialement élaborés comportaient des informations qui n'étaient pas toujours exploitées dans la production de l'annuaire. Ces informations rendaient ces outils suffisamment lourds et contribuaient à ralentir le processus de collecte des données.

Aussi, une séance de travail a permis d'identifier les informations non essentielles à élaguer et à identifier les variables y afférentes à désactiver dans l'application de collecte. Par ailleurs, la cartographie des autorités contractantes a été mise à jour.

2 Collecte des données

Dans le but de faciliter l'appropriation de la base de données de la commande publique (BD-COP) par les acteurs, des assistances techniques ponctuelles ont été apportées aux structures qui en ont formulé la demande. Ces assistances techniques ont contribué au renforcement des capacités de plusieurs structures à l'utilisation de l'application en vue de la collecte des données statistiques 2024 de la commande publique.

La collecte des données a concerné toutes les autorités contractantes sur l'ensemble du territoire national. La stratégie de collecte a consisté en :

- la transmission de la version actualisée de l'application à toutes les autorités contractantes ;

- l'installation de la base de données actualisée auprès des autorités contractantes qui en ont fait la demande ;
- la saisie des données par les autorités contractantes dans la base ;
- la centralisation des bases de données reçues des autorités contractantes.

Toutefois, certaines communes et structures bénéficiaires de crédits délégués ont été dans l'impossibilité d'avoir accès à leurs archives de l'exercice budgétaire 2024 en raison de la situation sécuritaire du pays. En outre, l'équipe de collecte a été confrontée à la non transmission ou à la transmission partielle des données par certaines autorités contractantes.

Aussi, les données relatives aux recours non juridictionnels et juridictionnels en lien avec les différends nés à l'occasion de la mise en œuvre de la commande publique ont été collectées auprès de l'Autorité de régulation de la commande publique et à travers l'exploitation de l'annuaire statistique du Ministère en charge de la justice.

3. Traitement des données collectées

Le traitement des données collectées a été effectué en atelier avec la participation d'acteurs intervenant dans la commande publique, d'informaticiens, de statisticiens et de personnes ressources.

Pour pallier les difficultés rencontrées dans la collecte des données (non transmission ou transmission partielle, inaccessibilité des archives, ect), l'équipe de traitement a exploité les données issues de la plateforme d'enregistrement des contrats (SINTAX) de la Direction Générale des Impôts (DGI).

Le traitement a consisté en l'apurement, au contrôle de la cohérence et de l'exactitude des données collectées qui a permis de :

- reloger et recoder les bases mal logées ;
- identifier les données manquantes et appeler les autorités contractantes concernées pour le complément ;
- identifier les erreurs de collecte, les corriger et assurer la cohérence des données collectées ;
- fusionner les bases de données ACCESS ;
- générer une base de données apurée sous le format MS Excel ;
- définir les formats des tableaux et graphiques de l'annuaire statistique 2024 de la commande publique ;
- élaborer le plan de traitement ou d'apurement ;
- élaborer le plan de tabulation ;
- traiter les données (labélisation, contrôle d'exhaustivité, imputation, cohérences internes et externes) ;
- calculer les indicateurs.

4. Rédaction de l'annuaire statistique 2024 de la commande publique

Cette phase a consisté à rédiger les différentes parties du document qui s'articule autour de cinq (05) points que sont :

(i) l'avant-propos, (ii) la démarche méthodologique, (iii) la présentation du cadre juridique et institutionnel de la commande publique, (iv) les données relatives aux marchés publics et (v) les données relatives aux partenariats public-privé.

D'une manière détaillée, la rédaction du document a suivi les étapes ci-après :

- la validation de la maquette de l'annuaire statistique ;
- la tabulation des données ;
- l'élaboration des annexes ;
- la vérification de la cohérence des données par tableau produit ;
- l'élaboration et la mise en forme du projet d'annuaire statistique de la commande publique.

5. Validation de l'annuaire statistique 2024 de la commande publique

Le projet d'annuaire statistique 2024 de la commande publique a fait l'objet d'une validation lors d'un atelier qui a réuni des acteurs de la commande publique et des représentants des structures spécialisées dans la production et la gestion des données statistiques.

6. Diffusion de l'annuaire statistique 2024 de la commande publique

L'annuaire est diffusé sur supports papier et numérique. Il est également publié sur les sites web suivants :

- MEF: www.finances.gov.bf ;
- DGCMEF: www.dgcmef.gov.bf ;
- ARCOP : www.arcop.bf ;
- Conseil national de la statistique : www.cns.bf.

NB : les tableaux contenus dans ce document et représentés en valeur le sont en millions de francs CFA pour les marchés publics et en milliards de francs CFA pour les PPP.

CHAPITRE 1 : PRESENTATION DU CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE LA COMMANDE PUBLIQUE

La mise en œuvre de la commande publique s'inscrit dans un cadre juridique constitué d'un ensemble de textes nationaux et communautaires (I) et un cadre institutionnel composé d'un ensemble d'acteurs et d'organes (II).

I. Le cadre juridique de la commande publique

Le cadre juridique de la commande publique se fonde sur des textes communautaires (A) et des textes nationaux (B).

A- Les textes communautaires

Au plan communautaire, les principaux textes qui régissent la commande publique sont les suivants :

- la directive n°04/2005/CM/UEMOA du 09 décembre 2005 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine ;
- la directive n°05/2005/CM/UEMOA du 09 décembre 2005 portant contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine ;
- la directive n°04/2012/CM/UEMOA du 28 septembre 2012 relative à l'éthique et à la déontologie dans les marchés publics et les délégations de service public au sein de l'Union économique et monétaire ouest- africaine ;
- la directive n°02/2014/CM/UEMOA du 28 juin 2014 relative à la réglementation de la maîtrise d'ouvrage public déléguée au sein de l'Union économique et monétaire ouest-africaine ;
- la directive n°01/2022/CM/UEMOA du 30 septembre 2022 portant cadre juridique et institutionnel des Partenariat Public-Privé (PPP) dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine.

B- Les textes nationaux

Les principaux textes nationaux qui traitent de la commande publique sont :

- la loi n°039-2016/AN du 02 décembre 2016 portant réglementation générale de la commande publique ;

- la loi n°032-2021/AN du 25 juin 2021 portant cadre juridique et institutionnel du Partenariat Public-Privé (PPP) au Burkina Faso et son modificatif, la loi n°020-2024/ALT du 02 août 2024;- le décret n°2015-1260 /PRES-TRANS/PM/MEF du 09 novembre 2015 portant code d'éthique et de déontologie de la commande publique ;
- le décret n°2017-0049/PRES/PM/MINEFID du 1er février 2017 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public, ensemble ses modificatifs ;
- le décret n°2017-0050/PRES/PM/MINEFID du 1er février 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de régulation de la commande publique ;
- le décret n°2017-0051/PRES/PM/MINEFID du 1er février 2017 portant réglementation de la maîtrise d'ouvrage public délégué ;
- le décret n°2019-0574/PRES/PM/MINEFID du 05 juin 2019 portant détermination de la nature et des modalités d'acquisition des biens et services dans le cadre de la mise en œuvre de l'Article 06 de la loi n° 039-2016/AN du 02 décembre 2016 portant réglementation générale de la commande publique ;
- le décret n°2021-1337/PRES/PM/MINEFID du 29 décembre 2021 portant modalités d'application de la loi 032-2021/AN du 25 juin 2021 portant cadre juridique et institutionnel du PPP au Burkina Faso ;le décret n°2022-0009/PRES/PM/MEFP du 20 janvier 2022 portant allègement des mesures relatives à la passation, à l'exécution, à la réception et au paiement des marchés publics et des délégations de service public dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'urgence pour le Sahel ;
- le décret n°2023-0966/PRES-TRANS/PM/MEFP du 09 août 2023 portant modalités de passation des marchés publics dans le cadre de la mise en œuvre des projets spécifiques;
- le décret n°2024-1748/PRES/PM/MEF du 31 décembre 2024 portant procédure de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics ;
- le décret n°2023-0198/PRES-TRANS/PM/MEFP du 13 mars 2023 portant organisation du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective ;
- le décret n°2024-1457/PRES/PM/MEF du 22 novembre 2024 portant organisation du Ministère de l'Economie, des Finances ;

- l'arrêté n°2018-055/MINEFID/CAB du 09 février 2018 portant adoption de dossiers standards de demande de propositions, de demande de propositions allégée pour la passation des marchés de prestations intellectuelles, de demande de propositions pour la sélection de maitres d'ouvrage public délégués et le modèle de rapport d'évaluation, pour le recrutement de consultants individuels, de manifestation d'intérêt pour la présélection de consultants en vue d'une demande de propositions ;
- l'arrêté n°2018-056/MINEFID/CAB du 09 février 2018 portant adoption de dossiers standards d'appel d'offres et de demande de prix pour la passation des marchés de travaux, de fournitures et d'équipements, de services courants et du modèle de rapport d'évaluation ;
- l'arrête n°2023-0400/MEFP/CAB/UPPP du 11 août 2023 portant composition, attribution et fonctionnement de la commission de selection du partenaire privé pour la réalisation des projets en Partenariat Public-Privé (PPP) ;
- l'arrête n°2024-0587/MEF/CAB du 08 novembre 2024 portant determination des prestations spécifiques et procédures applicables.

II. Le cadre institutionnel de la commande publique

Le cadre institutionnel de la commande publique repose sur le principe de la séparation des fonctions de gestion, de contrôle et de régulation. Il comprend les entités (i) de contrôle, (ii) de régulation et (iii) les organes de gestion.

1. L'organe chargé du contrôle de la commande publique

Le contrôle de la passation et de l'exécution de la commande publique est assuré par la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DGCMEF) conformément aux dispositions de l'article 16 de la loi 039-2016/AN du 2 décembre 2016 portant réglementation générale de la commande publique et de l'article 114 du décret n°2024-1457/PRES/PM/MEF du 22 novembre 2024 portant organisation du Ministère de l'Economie, des Finances.

A ce titre, elle est chargée entre autres :

- de veiller à l'application de la réglementation en matière de commande publique ;
- d'exercer un contrôle permanent et a priori sur les propositions d'engagement ;
- d'exercer en compensation la modulation du contrôle a priori, un contrôle a posteriori sur les engagements du budget de l'Etat et de ses demembrements ;
- de donner son avis et d'éventuellement d'apposer son visa sur tous les actes ayant un caractère financier

et pouvant avoir de répercussions sur les finances publiques, y compris les contrats de commande publique ;

- de suivre la mise en œuvre des Plans de passation des marchés ;
- d'assurer la collecte et le traitement des données et des informations relatives à la planification, à la passation et à l'exécution de la commande publique.

1.1. Organisation de la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DGCMEF)

La Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers est placée sous l'autorité d'un Directeur général assisté d'un suppléant désigné « Suppléant du Directeur général ». Elle est organisée suivant l'arrêté N°2023-523/MEFP/SG/DGCMEF du 25 octobre 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers et comprend :

- l'Inspection technique du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (ITCMEF) ;
- la Cellule d'Appui Technique (CAT) ;
- la Direction du contrôle des actes administratifs (DCAA) ;
- la Direction du contrôle des marchés publics (DCMP) ;
- la Direction du contrôle des engagements du budget de l'Etat (DCEBE) ;
- la Direction du contrôle de l'exécution physique de la commande publique et des statistiques (DCEPS) ;
- la Direction de l'informatisation et de la revue des marchés publics (DIRMP) ;
- les Directions régionales du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DRCMEF) ;
- les Directions du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DCMEF) auprès des ministères et institutions ainsi que des EPE ;
- les Directions provinciales du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DPCMEF) ;
- le Service des ressources humaines (SRH) ;
- le Service financier (SF) ;
- le Service des archives et de la documentation (SAD) ;
- le Bureau comptable matières secondaire (BCMS).

2.1. Ressources humaines de la DGCMEF

A la date du 31 décembre 2024, la DGCMEF comptait 490 agents contre 528 en 2023. La répartition par emploi, catégorie, sexe et âge du personnel de la DGCMEF est fournie par les tableaux ci-après :

Tableau 1 : Effectifs du personnel de la DGCMEF par catégorie, par sexe et par statut

Catégorie	2020	2021	2022	2023	2024
Agents catégorie A et assimilés	299	283	271	270	253
Agents catégorie B et assimilés	161	158	158	135	119
Agents catégorie C et assimilés	124	119	115	101	97
Agents catégorie D et assimilés	17	17	16	14	15
Agents catégorie E et assimilés	8	8	9	8	6
Sexe					
Hommes	459	438	427	390	359
Femmes	150	147	142	138	131
Statut					
Fonctionnaires	609	585	569	528	490
Contractuels	-	-	-	-	-
Effectif total	609	585	569	528	490

Tableau 2 : Effectifs du personnel de la DGCMEF par région

Region	2020	2021	2022	2023	2024
Boucle du Mouhoun	26	24	18	12	19
Cascades	12	13	9	9	7
Centre	382	376	375	357	325
Centre-Est	17	16	14	12	13
Centre-Nord	16	15	13	11	11
Centre-Ouest	19	20	24	23	17
Centre-Sud	15	13	11	10	10
Est	21	18	19	16	17
Hauts-Bassins	31	28	25	23	23
Nord	19	18	18	13	13
Plateau-Central	19	16	16	16	12
Sahel	14	15	13	14	10
Sud-Ouest	18	13	14	12	13
Ensemble	609	585	569	528	490

Tableau 3 : Effectifs du personnel de la DGCMEF par groupe d'âge

	2020	2021	2022	2023	2024
Moins de 20 ans	0	0	0	0	0
20 à 24 ans	4	2	1	0	2
25 à 29 ans	51	25	9	3	6
30 à 39 ans	282	252	221	148	147
40 à 49 ans	208	238	266	269	241
50 à 59 ans	64	65	71	99	94
60 ans et plus	0	3	1	9	0

Ensemble	609	585	569	528	490
-----------------	------------	------------	------------	------------	------------

Tableau 4 : Effectifs du personnel de la DGCMEF par catégorie et par groupe d'âge

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024
A et assimilés	299	283	271	270	253
Moins de 20 ans	0	0	0	0	0
20 à 24 ans	0	0	0	0	0
25 à 29 ans	4	1	1	0	0
30 à 39 ans	113	87	57	36	38
40 à 49 ans	134	146	161	154	143
50 à 59 ans	48	46	51	71	72
60 ans et plus	0	3	1	9	-
B et assimilés	161	158	158	135	119
Moins de 20 ans	0	0	0	0	0
20 à 24 ans	0	0	0	0	0
25 à 29 ans	14	7	2	0	1
30 à 39 ans	102	94	88	54	53
40 à 49 ans	39	47	57	69	55
50 à 59 ans	6	10	11	12	10
60 ans et plus	-	-	-	-	-
C et assimilés	124	119	115	101	97
Moins de 20 ans	0	0	0	0	0
20 à 24 ans	4	2	1	0	2
25 à 29 ans	32	17	6	3	5
30 à 39 ans	57	64	70	55	52
40 à 49 ans	22	28	33	32	30
50 à 59 ans	9	8	5	11	8
60 ans et plus	-	-	-	-	-
D et assimilés	17	17	16	14	15
Moins de 20 ans	0	0	0	0	0
20 à 24 ans	0	0	0	0	0
25 à 29 ans	1	0	0	0	0
30 à 39 ans	8	5	4	2	3
40 à 49 ans	7	11	11	10	10
50 à 59 ans	1	1	1	2	2
60 ans et plus	-	-	-	-	-
E et assimilés	8	8	9	8	6
Moins de 20 ans	0	0	0	0	0
20 à 24 ans	0	0	0	0	0
25 à 29 ans	0	0	0	0	0
30 à 39 ans	2	2	2	1	1
40 à 49 ans	6	6	4	4	3
50 à 59 ans	0	0	3	3	2
60 ans et plus	-	-	-	-	-
Ensemble	609	585	569	528	490

2 L'Autorité de régulation de la commande publique

L'Autorité de régulation de la commande publique est une autorité administrative indépendante dotée de la personnalité juridique, de l'autonomie financière et de gestion.

Elle est rattachée au cabinet du Premier Ministre et a pour mission la régulation de la commande publique.

A ce titre, elle est chargée de :

- la définition des politiques;
- la formation et l'information;
- le maintien du système d'information ;
- la conduite des audits et l'évaluation du système ;
- la discipline et le règlement non juridictionnel des différends.

2.1 Organisation de l'ARCOP

Les organes de l'Autorité de régulation de la commande publique sont :

- le secrétariat permanent ;
- le conseil de régulation ;
- l'organe de règlement des différends (ORD).

Les attributions de ces organes ainsi que leur composition sont définies par le décret 2017-0050/PRES/PM/MINEFID du 1^{er} février 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de régulation de la commande publique.

2.2 Ressources humaines de l'ARCOP

Le Conseil de régulation est composé de neuf (09) membres nommés en Conseil des Ministres pour un mandat de trois (03) ans renouvelable une seule fois. L'Organe de règlement des différends se compose de vingt-quatre (24) membres nommés par décision du président du Conseil de régulation pour un mandat unique de trois (03) ans.

Le Secrétariat permanent comptait trente-quatre (34) agents à la date du 31 décembre 2024. La répartition par sexe et par âge du personnel est fournie par les tableaux ci-après :

Tableau 5 : Effectifs du personnel du Secrétariat Permanent de l'ARCOP par sexe

	2020	2021	2022	2023	2024
Hommes	27	26	26	25	23
Femmes	10	10	11	11	11
Ensemble	37	36	37	36	34

Tableau 6 : Effectifs du personnel du Secrétariat Permanent de l'ARCOP par groupe d'âge

	2020	2021	2022	2023	2024
	0				
20 à 30 ans	1	1	0	0	0
31 à 40 ans	13	12	13	10	9
41 à 50 ans	22	22	23	23	22
Plus de 50 ans	1	1	1	3	3
Ensemble	37	36	37	36	34

3. Les organes et personnes intervenant dans la chaîne de gestion de la commande publique

Les organes et personnes intervenant dans la gestion de la commande publique comprennent :

- la Personne responsable des marchés (PRM) ;
- le gestionnaire de crédits ;
- la Commission d'attribution des marchés (CAM) ou Commission de sélection des candidats au PPP ;
- l'autorité d'approbation des marchés ;
- la Commission de réception (CR).

3.1 La Personne responsable des marchés (PRM)

La PRM est chargée de planifier, de mettre en œuvre les procédures de passation et de suivre l'exécution de la commande publique.

3.2 Le Gestionnaire de crédits

Le gestionnaire de crédits est chargé de la définition des besoins et de leur transmission à la PRM en vue de l'élaboration du PPM. Il assure en outre, l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, le suivi administratif et financier de l'exécution des marchés publics et des délégations de service public y compris les incidents d'exécution, la réception des prestations ainsi que les règlements y relatifs.

3.3 La Commission d'attribution des marchés (CAM)

La CAM est chargée de l'ouverture des plis, d'effectuer l'examen des candidatures, d'évaluer les offres des soumissionnaires ou les propositions des consultants et de proposer l'attributaire provisoire du marché.

3.4 L'Autorité d'approbation des marchés

L'autorité d'approbation des marchés est l'autorité compétente chargée d'accomplir la formalité administrative obligatoire matérialisée par une signature qui a pour effet de valider le contrat. Les autorités compétentes sont les ordonnateurs des budgets concernés.

Toutefois, des délégations peuvent être autorisées par arrêté de l'ordonnateur du budget concerné.

3.5 La Commission de réception (CR)

La commission de réception est chargée de la réception des travaux, des fournitures et équipements et des services courants objet des marchés.

Les marchés de prestations intellectuelles donnent lieu à une validation par un comité constitué à cet effet.

III. Le cadre institutionnel du partenariat public-privé

La gouvernance du Partenariat public-privé (PPP) est caractérisée par le principe de la séparation des différentes fonctions de manière à éviter les risques de conflits d'intérêts et de chevauchement d'attributions d'une part et d'autre part à garantir l'autonomie et l'indépendance des acteurs institutionnels. Elle fait intervenir les organes et instances que sont :

- le conseil des ministres ;
- la commission de partenariat public-privé ;
- le ministère en charge des finances ;
- les autorités contractantes ;
- l'unité de partenariat public-privé ;
- la structure en charge du budget ;
- les structures en charge du contrôle ;
- l'organe en charge de la régulation de la commande publique ;
- les régulateurs sectoriels.

1. Le Conseil des ministres

Le Conseil des ministres assure la fonction d'approbation du programme de PPP et d'autorisation de signature des contrats. A ce titre, il approuve les résultats des travaux de la commission de sélection.

2. L'Unité de partenariat public-privé

L'unité de partenariat public-privé (U-PPP) est la structure nationale en charge du PPP. Elle assure les fonctions de conseil et d'expertise dans le processus de mise en œuvre des contrats de PPP et de validation des évaluations sommaires, des analyses comparatives et des analyses de faisabilité. L'U-PPP participe également au processus d'analyse de la soutenabilité budgétaire de même qu'au suivi-évaluation du programme de PPP.

3. Le ministère en charge des finances

Le ministre en charge des finances approuve les contrats de PPP après avis de l'U-PPP et visa de la structure en charge du contrôle a priori de la commande publique.

4. La Commission de partenariat public-privé

La commission de PPP a en charge la fonction de validation du programme des projets de PPP élaboré par l'U-PPP, de formulation de recommandations pour le développement des projets en PPP et de suivi-évaluation du programme de PPP.

5. Les autorités contractantes

Les autorités contractantes assument les fonctions d'identification des projets, de priorisation, de réalisation des évaluations sommaires, des analyses comparatives, des analyses de faisabilité, d'évaluation et de structuration des projets d'investissement, de conception des contrats, de passation, d'exécution et de suivi des contrats de PPP.

6. La structure en charge du budget

La structure en charge du budget assure la fonction de contrôle et de validation de la soutenabilité budgétaire et financière des projets envisagés en PPP dans le respect des seuils budgétaires de contractualisation fixés par arrêté du Ministre chargé des finances.

7. Les structures en charge du contrôle

Les fonctions de contrôle a priori et a posteriori de la procédure de passation et d'exécution des contrats de PPP sont assurées par les structures en charge du contrôle.

8. L'organe en charge de la régulation de la commande publique

L'Autorité de régulation de la commande publique assure la fonction de régulation des contrats de PPP conformément aux missions qui lui sont conférées par les textes en vigueur.

9. Les régulateurs sectoriels

Les organes chargés de la régulation sectorielle assurent le contrôle du respect des règles définies dans le secteur dans les limites des compétences et missions qui leur sont reconnues par les textes en vigueur.

CHAPITRE 2 : DONNEES RELATIVES AUX MARCHES PUBLICS

Encadré 1 : Généralités sur les marchés publics

Un **marché public**, selon l'article 2 de la loi 039-2016/AN du 02 décembre 2016 portant réglementation générale de la commande publique, est un contrat administratif écrit, conclu à titre onéreux par une autorité contractante avec des entités privées ou publiques pour répondre à ses besoins en matière de travaux, de fournitures ou de services.

Le processus de passation, d'exécution et de règlement d'un marché prend en compte l'ensemble du cycle d'achat depuis l'identification des besoins jusqu'à la réalisation et au paiement de la prestation, objet du marché. La mise en œuvre d'un marché public se déroule en trois (03) phases :

- **une phase de passation** qui consiste à sélectionner un prestataire qualifié sur la base de critères préalablement définis avec qui il sera conclu un contrat en vue de la satisfaction du besoin planifié ;
- **une phase d'exécution** consacrée à la mise en œuvre technique du contrat signé. Elle regroupe entre autres, la notification des ordres de services, la production des garanties, l'exécution de la prestation, le suivi administratif, la gestion des incidents d'exécution, la réception et le règlement du contrat ;
- **une phase de règlement** qui consiste à effectuer des paiements à titre d'avance, d'acompte, de règlement partiel, définitif ou pour solde du marché.

Les marchés publics sont soumis aux textes nationaux en vigueur. Toutefois, pour les marchés financés par des ressources extérieures ou par un co-financement, les procédures du bailleur sont applicables si les conventions de financement le prévoient.

Les marchés publics sont régis par les principes fondamentaux de la commande publique énoncés à l'article 7 de la loi 2016-039/AN du 02 décembre 2016 portant réglementation générale de la commande publique :

- **l'économie et l'efficacité du processus d'acquisition ;**
- **la liberté d'accès à la commande publique ;**
- **l'égalité de traitement des candidats et la reconnaissance mutuelle ;**
- **la transparence du processus de passation, d'exécution et de règlement de la commande publique.**

On distingue quatre (04) types de marchés publics en fonction de la nature de la prestation. Ce sont :

- **le marché public de travaux** qui a pour objet, soit l'exécution, soit conjointement la conception et l'exécution de travaux ou d'un ouvrage (routes, ponts, construction de bâtiments, etc.) ;
- **le marché public de fournitures** qui a pour objet l'achat, le crédit-bail, la location ou la location-vente avec ou sans option d'achat de biens de toute nature y compris des matières premières, produits, équipements et objets sous forme solide, liquide ou gazeuse, ainsi que les services accessoires à la fourniture de ces biens ;
- **le marché public de services courants** qui a pour objet l'acquisition de services pouvant être fournis sans spécifications techniques particulières exigées par l'autorité contractante (nettoyage, gardiennage, maintenance technique, restauration, transport, etc.) ;
- **le marché public de prestations intellectuelles** est un marché qui n'est ni un marché de travaux, ni un marché de fournitures, ni un marché de services courants et dont l'élément prédominant n'est pas physiquement quantifiable. C'est le cas par exemple de la maîtrise d'œuvre, des prestations d'assistance technique, des études, de l'audit, de la formation, etc.

1. Autorités contractantes

Encadré 2 : Notion d'autorité contractante

Une autorité contractante est une personne morale de droit public ou de droit privé signataire d'un marché public ou d'une délégation de service public.

Sont considérées comme autorités contractantes aux termes des dispositions des articles 3 et 4 de la loi n°039-2016/AN du 02 décembre 2016¹ portant réglementation générale de la commande publique, les entités ci-après :

- les ministères et institutions ;
- les sociétés d'Etat ;
- les établissements publics de l'Etat ;
- les autorités administratives indépendantes ;
- les collectivités territoriales et leurs établissements publics ;
- le parlement ;
- les missions diplomatiques et consulaires ;
- les agences d'exécution et les personnes morales ayant la qualité d'organisme de droit public ou assimilés ;
- les sociétés à participation financière publique majoritaire ;
- les associations formées par une ou plusieurs de ces personnes morales de droit public ;
- les personnes morales de droit privé agissant pour le compte d'un organisme public.

¹ La liste des autorités contractantes a évolué avec la loi 005-2024/ALT portant réglementation générale de la commande publique au Burkina Faso (Cf art.3)

Tableau 7 : Répartition des autorités contractantes selon le type

Autorités contractantes	2020	2021	2022	2023	2024
Ministères et institutions	44	42	37	35	34
Sociétés d'Etat	22	21	22	31	32
Etablissements Publics d'Etat	121	105	101	103	99
Collectivités territoriales	364	383	383	383	383
Structures déconcentrées (crédits délégués)	702	723	722	747	758
Autorités administratives indépendantes	4	4	4	3	4
Maitres d'ouvrages déléguées	9	13	13	13	13
Fonds nationaux	-	23	22	21	20
Parlement	-	1	1	1	1
Etablissements publics locaux	-	2	2	3	3
Associations de personnes morales de droit public	-	-	2	2	2
Missions diplomatiques et consulaires	-	-	38	38	38
Autres autorités contractantes	-	-	3	3	2
Ensemble	1 266	1 317	1 350	1 383	1 389

Tableau 8 : Répartition des autorités contractantes selon la région

Région	2020	2021	2022	2023	2024
Boucle du Mouhoun	127	127	127	127	128
Cascades	62	62	62	63	64
Centre	206	237	274	285	280
Centre-Est	85	86	86	87	88
Centre-Nord	79	83	84	84	84
Centre-Ouest	99	102	101	104	105
Centre-Sud	66	69	70	72	74
Est	103	101	101	103	104
Hauts-Bassins	104	113	110	115	115
Nord	92	93	91	95	96
Plateau Central	72	71	73	74	74
Sahel	84	86	85	86	87
Sud-Ouest	87	87	86	88	90
Ensemble	1 266	1 317	1 350	1 383	1 389

Tableau 9 : Répartition des marchés passés selon le type d'autorités contractantes

Autorités contractantes	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Ministères et Institutions	4 369	396 156	6 896	137 914	7 583	476 578	14 535	903 156	12 642	987 515
Sociétés d'Etat	2 280	305 605	14 431	615 766	14 554	299 286	6 500	216 425	4 072	791 649
Etablissements Publics d'Etat	4 834	116 780	9 713	96 201	5 077	70 902	5 442	90 911	9 165	154 660
Collectivités territoriales	10 447	90 685	18 442	111 834	14 353	106 702	17 130	130 975	16 953	129 802
Structures déconcentrées	4 688	51 741	11 113	21 528	9 853	22 829	12 194	26 348	12 881	51 709
Autorités administratives indépendantes	595	10 356	283	10 701	201	7 657	293	5 852	366	10 314
Maitres d'ouvrages déléguées	-	-	150	27 741	141	27 792	69	6 505	48	3 171
Fonds nationaux	-	-	2 243	35 233	1 277	17 193	1 587	26 192	1 426	22 437
Parlement	-	-	99	9 640	30	1 216	162	4 393	246	3 692
Etablissements publics locaux	-	-	131	1 447	158	1 372	182	29 531	234	1 880
Missions diplomatiques et consulaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Associations de personnes morales de droit public	-	-	-	-	-	-	8	12	25	45
Autres autorités contractantes	-	-	-	-	-	-	205	1 376	213	3 482
Ensemble	27 213	971 323	63 501	1 068 005	53 227	1 031 527	58 307	1 441 676	58 271	2 160 356

Tableau 10 : Répartition des marchés passés selon la localisation de l'autorité contractante

Région	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Boucle du Mouhoun	1 362	17 138	3 664	16 941	2 738	15 784	3 330	16 178	3 203	20 330
Cascades	679	3 931	1 512	7 220	991	4 289	1 734	7 979	1 971	9 468
Centre	12 815	866 416	33 653	942 874	29 281	900 438	29 642	1 293 292	27 854	1 947 145
Centre-Est	1 216	4 452	2 685	9 943	2 636	11 452	2 782	12 582	2 450	10 505
Centre-Nord	2 040	19 613	1 988	12 742	1 663	13 402	1 940	15 328	1 985	17 964
Centre-Ouest	1 154	8 120	2 902	10 574	2 313	15 039	3 154	14 045	3 458	22 638
Centre-Sud	707	3 026	2 090	5 800	1 577	6 421	1 710	6 950	2 025	10 597
Est	450	3 038	2 205	9 993	1 277	8 218	1 600	9 124	1 871	11 680
Hauts-Bassins	2 582	16 517	3 911	20 299	3 187	20 907	3 754	21 265	4 507	43 509
Nord	1 099	8 267	2 669	10 095	2 072	8 855	2 995	17 445	2 767	16 822
Plateau Central	1 247	7 020	1 815	8 876	2 163	14 654	1 989	11 567	2 313	20 713
Sahel	1 094	11 021	1 938	7 053	1 353	6 460	1 504	10 186	1 692	19 220
Sud-Ouest	768	2 764	2 469	5 595	1 976	5 608	2 173	5 735	2 175	9 765
Ensemble	27 213	971 323	63 501	1 068 005	53 227	1 031 527	58 307	1 441 676	58 271	2 160 356

Tableau 11 : Répartition des marchés passés par les ministères et institutions selon la nature de la prestation

Types de contrat	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Travaux	529	204 914	614	37 098	1 275	247 199	2 838	422 307	1 332	366 905
Fournitures	1 602	117 712	2 788	69 896	3 484	181 872	6 970	404 656	6 058	465 087
Services courants	1 795	30 034	2 697	18 411	2 321	21 841	3 681	40 359	4 117	72 500
Prestations intellectuelles	443	43 496	797	12 509	503	25 666	1 046	35 834	1 135	83 023
Ensemble	4 369	396 156	6 896	137 914	7 583	476 578	14 535	903 156	12 642	987 515

Tableau 12 : Répartition des marchés passés par les sociétés d'Etat selon la nature de la prestation

Types de contrat	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Travaux	443	179 231	1 346	469 519	2 277	155 771	2 106	146 545	728	514 782
Fournitures	1 170	106 701	9 687	105 580	10 666	124 379	3 148	55 323	1 719	183 530
Services courants	383	5 339	2 721	13 430	1 347	12 154	958	7 712	1 189	58 508
Prestations intellectuelles	284	14 334	677	27 237	264	6 982	288	6 845	436	34 829
Ensemble	2 280	305 605	14 431	615 766	14 554	299 286	6 500	216 425	4 072	791 649

Tableau 13 : Répartition des marchés passés par les Etablissements publics de l'Etat selon la nature de la prestation

Types de contrat	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Travaux	350	62 799	519	11 863	1 081	13 458	1 003	27 034	780	33 052
Fournitures	2 063	32 760	4 635	51 372	2 366	43 731	2 739	49 950	4 222	74 912
Services courants	1 965	13 190	4 019	24 640	1 388	12 165	1 507	12 490	3 440	40 709
Prestations intellectuelles	456	8 031	540	8 326	242	1 548	193	1 437	723	5 987
Ensemble	4 834	116 780	9 713	96 201	5 077	70 902	5 442	90 911	9 165	154 660

Tableau 14 : Répartition des marchés passés par les collectivités territoriales selon la nature de la prestation

Types de contrat	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Travaux	2 421	37 049	4 023	52 805	3 669	59 016	3 839	64 790	3 516	72 539
Fournitures	5 297	45 592	8 437	49 202	7 397	39 252	8 235	52 124	7 553	43 019
Services courants	1 337	5 138	3 082	6 262	1 861	6 114	2 740	8 923	3 315	10 226
Prestations intellectuelles	1 392	2 906	2 900	3 565	1 426	2 320	2 316	5 138	2 569	4 018
Ensemble	10 447	90 685	18 442	111 834	14 353	106 702	17 130	130 975	16 953	129 802

Tableau 15 : Répartition des marchés passés par les collectivités territoriales selon la nature de la prestation par région

Région / Type de contrat	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Boucle du Mouhoun	942	4 504	2 228	13 533	1 833	12 619	2 037	11 882	1 859	11 668
Travaux	223	2 071	559	9 537	469	7 941	423	6 576	390	6 587
Fournitures	494	2 173	1 046	3 323	917	3 875	975	4 423	848	4 165
Services courants	80	153	247	328	247	553	329	427	319	574
Prestations intellectuelles	145	107	376	345	200	250	310	456	302	342
Cascades	356	1 840	838	4 861	501	3 129	996	6 562	953	4 300
Travaux	66	715	177	2 636	138	1 721	231	4 207	186	2 699
Fournitures	213	980	405	1 804	286	1 262	487	1 940	438	1 172
Services courants	45	79	125	177	30	63	123	142	183	290
Prestations intellectuelles	32	66	131	244	47	83	155	273	146	139
Centre	1 373	29 689	1 331	25 105	1 407	20 241	1 186	23 630	1 236	19 398
Travaux	319	5 777	262	4 653	389	9 602	299	7 478	263	8 612
Fournitures	654	19 722	591	17 084	638	7 138	508	10 955	531	6 311
Services courants	308	3 374	366	3 105	312	3 101	275	4 659	324	3 874
Prestations intellectuelles	92	816	112	263	68	400	104	538	118	601
Centre-Est	708	3 351	1 659	6 690	1 304	7 294	1 590	8 986	1 496	6 186
Travaux	159	1 611	341	3 249	289	3 764	314	4 217	286	3 470
Fournitures	358	1 462	687	2 780	653	3 073	763	3 759	661	1 979
Services courants	92	100	367	403	212	309	295	620	336	514
Prestations intellectuelles	99	178	264	258	150	148	218	390	213	223
Centre-Nord	1 344	11 093	1 299	10 206	865	10 106	1 128	12 511	1 281	14 587
Travaux	359	6 651	276	6 202	240	5 944	250	6 911	297	9 483
Fournitures	645	3 903	563	3 064	440	3 709	527	4 562	551	3 779
Services courants	138	205	241	270	110	211	223	455	251	735
Prestations intellectuelles	202	334	219	670	75	242	128	583	182	590
Centre-Ouest	788	4 469	1 819	7 582	1 521	8 617	1 726	8 815	1 735	9 142
Travaux	201	2 156	429	4 322	437	5 207	417	4 594	358	6 019
Fournitures	392	2 101	833	2 906	752	3 013	825	3 298	783	2 329
Services courants	70	68	252	160	148	226	238	324	332	595
Prestations intellectuelles	125	144	305	194	184	171	246	599	262	199
Centre-Sud	477	2 399	1 146	4 487	934	5 322	941	5 149	1 083	5 993
Travaux	104	1 062	220	2 189	227	2 666	216	2 670	253	3 421
Fournitures	244	1 179	542	1 944	449	2 081	426	2 144	428	1 802
Services courants	69	100	214	244	135	234	158	204	203	591
Prestations intellectuelles	60	58	170	110	123	341	141	131	199	179
Est	199	1 406	922	6 448	483	4 829	758	7 077	758	6 352
Travaux	73	869	228	3 920	173	3 645	154	3 765	170	3 225
Fournitures	77	449	395	2 100	257	1 028	400	2 869	396	2 802
Services courants	18	53	135	192	32	106	117	293	103	167

Région / Type de contrat	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Prestations intellectuelles	31	35	164	236	21	50	87	150	89	158
Hauts-Bassins	1 592	10 721	2 330	12 430	1 982	11 984	2 074	12 133	2 166	16 217
Travaux	333	4 724	514	6 231	404	5 479	471	7 274	415	10 950
Fournitures	797	5 279	979	5 238	1 135	5 711	1 009	3 806	888	3 528
Services courants	199	390	413	603	273	605	336	635	494	1 160
Prestations intellectuelles	263	328	424	358	170	189	258	418	369	579
Nord	870	6 356	1 599	8 182	925	5 985	1 778	12 556	1 530	11 357
Travaux	181	2 785	350	3 965	257	3 632	318	5 270	302	5 204
Fournitures	484	3 223	775	3 600	536	2 162	906	6 124	735	5 064
Services courants	93	119	220	343	63	127	303	571	286	702
Prestations intellectuelles	112	229	254	274	69	64	251	591	207	387
Plateau Central	693	4 314	915	3 860	988	8 953	1 314	9 506	1 351	11 258
Travaux	153	1 748	211	1 875	281	5 417	338	5 165	335	6 680
Fournitures	355	2 267	418	1 734	413	3 006	503	3 592	469	3 725
Services courants	93	176	142	148	129	369	217	405	234	552
Prestations intellectuelles	92	123	144	103	165	161	256	344	313	301
Sahel	677	8 906	923	4 684	435	3 492	578	7 959	521	9 566
Travaux	144	6 050	180	2 251	58	1 468	131	4 151	73	3 767
Fournitures	356	2 121	474	1 869	312	1 898	359	3 547	356	5 467
Services courants	92	289	117	164	30	53	31	91	46	119
Prestations intellectuelles	85	446	152	400	35	73	57	170	46	213
Sud-Ouest	428	1 637	1 433	3 766	1 175	4 131	1 024	4 209	984	3 778
Travaux	106	828	276	1 775	307	2 530	277	2 512	188	2 422
Fournitures	228	738	729	1 756	609	1 296	547	1 105	469	896
Services courants	42	33	243	125	140	157	95	97	204	353
Prestations intellectuelles	52	38	185	110	119	148	105	495	123	107
Ensemble	10 447	90 685	18 442	111 834	14 353	106 702	17 130	130 975	16 953	129 802

Tableau 16 : Répartition des marchés passés par les Autorités Administratives Indépendantes selon la nature de la prestation

Nature de la prestation	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Travaux	61	4 163	19	1 099	32	888	61	3 355	20	193
Fournitures	322	3 094	118	8 778	63	2 553	90	1 639	116	8 507
Services courants	124	2 583	83	412	78	2 934	113	307	153	632
Prestations intellectuelles	88	516	63	412	28	1 282	29	551	77	982
Ensemble	595	10 356	283	10 701	201	7 657	293	5 852	366	10 314

Tableau 17 : Répartition des marchés passés par les structures déconcentrées (crédits délégués) selon la nature de la prestation

Nature de la prestation	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Travaux	185	7 294	558	4 352	1 270	6 142	1 148	5 360	762	22 148
Fournitures	2 596	33 934	5 921	11 365	6 032	12 552	7 318	15 457	7 198	17 256
Services courants	1 844	8 743	4 466	4 825	2 467	3 773	3 602	4 816	4 682	11 041
Prestations intellectuelles	63	1 770	168	986	84	362	126	715	239	1 264
Ensemble	4 688	51 741	11 113	21 528	9 853	22 829	12 194	26 348	12 881	51 709

2 Nature de la prestation

Tableau 18 : Répartition des marchés passés selon la nature de la prestation

Nature de la prestation	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Travaux	3 989	495 448	7 263	620 532	9 923	511 260	11 430	712 874	7 292	1 019 076
Fourniture	13 050	339 792	32 516	312 842	30 608	412 321	29 403	590 735	27 786	804 390
Services courants	7 448	65 026	18 049	70 892	9 916	65 728	13 223	78 571	17 741	198 728
Prestations intellectuelles	2 726	71 057	5 673	63 739	2 780	42 218	4 251	59 496	5 452	138 162
Ensemble	27 213	971 323	63 501	1 068 005	53 227	1 031 527	58 307	1 441 676	58 271	2 160 356

Tableau 19 : Répartition des marchés de travaux passés selon la nature des infrastructures

Nature des infrastructures	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Bâtiment administratif	588	18 955	751	23 146	2 595	88 129	2 331	51 793	1 000	63 912
Infrastructure sportive	26	3 457	41	3 052	28	774	40	6 589	22	1 220
Infrastructure sanitaire	459	22 504	512	8 257	718	26 454	838	27 792	959	29 929
Infrastructure routière	664	13 567	760	9 312	181	190 320	296	209 477	377	256 863
Infrastructure hydraulique	414	171 686	175	27 095	1 183	59 919	1 459	81 993	1 519	158 444
Infrastructure scolaire	650	71 515	1 093	51 564	719	21 475	1 008	153 895	1 117	87 194
Infrastructure énergétique	-	-	-	-	-	-	431	29 976	535	275 465
Autres travaux	1 188	193 764	3 931	498 106	4 499	124 189	5 027	151 359	1 763	146 049
Ensemble	3 989	495 448	7 263	620 532	9 923	511 260	11 430	712 874	7 292	1 019 076

Tableau 20 : Répartition des marchés de fournitures selon la nature des acquisitions

Nature des acquisitions	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Fournitures courantes	9 085	157 176	24 744	209 991	28 519	380 870	26 184	550 230	24 318	641 326
Equipements	3 965	182 616	7 772	102 851	2 089	31 451	3 219	40 505	3 468	163 064
Ensemble	13 050	339 792	32 516	312 842	30 608	412 321	29 403	590 735	27 786	804 390

Tableau 21 : Répartition des marchés de fournitures courantes selon la nature des acquisitions

Nature des acquisitions	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Fournitures scolaires	370	5 674	632	8 233	746	8 784	805	12 335	528	13 400
Fournitures de bureau	362	2 168	2 384	6 634	3 516	64 487	3 816	34 504	3 551	46 463
Consommables informatiques	686	7 567	1 373	5 411	1 065	6 476	1 427	8 648	1 349	8 578
Produits pharmaceutiques	339	22 001	413	5 026	313	6 255	478	4 932	611	11 697
Consommables médico-techniques	472	9 617	575	6 624	615	9 504	708	11 347	779	13 317
Vivres	453	13 242	1 126	26 241	1 269	50 520	1 747	46 017	1 030	62 379
Abonnements de journaux	238	266	185	239	646	1 886	666	3 319	526	2 597
Carburant	1 275	39 016	7 448	72 099	10 103	110 155	3 116	42 360	3 339	116 215
Titre de voyage	40	1 105	329	1 920	-	-	-	-	-	-
Autres fournitures courantes	4 850	56 520	10 279	77 564	10 246	122 803	13 421	386 768	12 605	366 680
Ensemble	9 085	157 176	24 744	209 991	28 519	380 870	26 184	550 230	24 318	641 326

Tableau 22 : Répartition des marchés d'équipements passés selon la nature des acquisitions

Nature des acquisitions	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Matériels informatiques	660	25 624	1 252	8 669	570	6 235	827	7 743	476	31 821
Brevets	89	1 359	-	-	1	2	-	-	-	-
Licences et acquisition de logiciels	536	14 825	152	2 147	43	299	60	428	108	2 287
Matériels roulants	44	2 001	557	16 071	106	2 286	175	4 310	178	46 747
Matériels agricoles	277	12 202	71	997	40	611	32	434	36	496
Equipements médico-techniques	1 827	122 177	480	6 733	89	6 721	154	4 378	173	5 856
Mobiliers de bureau	532	4 428	4 830	65 231	190	2 038	312	2 567	369	5 234
Matériel de bureau	-	-	430	3 003	44	590	95	723	125	3 416
Autres équipements	-	-	-	-	1 006	12 669	1 564	19 922	2 003	67 207
Ensemble	3 965	182 616	7 772	102 851	2 089	31 451	3 219	40 505	3 468	163 064

Tableau 23 : Répartition des marchés de services courants passés selon la nature de la prestation

Nature de la prestation	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Service de nettoyage	950	8 753	980	3 469	1 416	10 364	1 645	12 021	2 324	16 513
Service de gardiennage et de sécurité	79	644	750	3 735	930	10 941	1 042	11 175	1 171	13 298
Entretien et maintenance du matériel roulants	2 320	8 475	3 713	9 102	1 256	5 170	1 654	5 775	2 340	18 697
Prestation de pause-café et pause-déjeuner	1 075	7 837	3 187	6 633	1 590	7 303	2 073	14 329	2 487	16 818
Restauration universitaire	17	853	25	7 833	9	64	24	263	22	10 270
Restauration hospitalière	25	2 579	10	603	75	258	76	359	86	1 574
Prestation médiatiques (couverture médiatique, insertion de communiqué)	823	12 388	1 072	4 753	1 054	4 206	1 532	4 956	1 669	5 855
Autres services courants	2 159	23 497	8 312	34 764	3 586	27 422	5 177	29 693	7 642	115 703
Ensemble	7 448	65 026	18 049	70 892	9 916	65 728	13 223	78 571	17 741	198 728

Tableau 24 : Répartition des marchés de prestations intellectuelles passés selon la nature de la prestation

Nature de la prestation	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Formations	381	3 370	994	8 061	564	6 437	707	8 592	893	9 175
Etudes	327	23 431	961	10 434	407	13 588	691	21 369	832	36 265
Suivi-contrôle	1 460	18 738	2 762	14 711	1 508	12 378	2 464	19 523	3 016	26 205
Autres prestations intellectuelles	558	25 518	956	30 533	301	9 815	389	10 012	711	66 517
Ensemble	2 726	71 057	5 673	63 739	2 780	42 218	4 251	59 496	5 452	138 162

3. Procédures de passation

Encadré 3 : Notion de procédure de passation

Les procédures de passation des marchés publics peuvent se définir comme étant l'ensemble des procédés suivant lesquels une autorité contractante choisit un prestataire en vue de la conclusion d'un contrat pour la satisfaction de ses besoins en travaux, fournitures ou services.

Conformément à la réglementation générale de la commande publique, le choix de la procédure de passation s'effectue en fonction de la nature et de l'étendue du besoin ou des circonstances de la conclusion du marché.

Les procédures de passation sont regroupées en trois (03) types que sont :

- **Les procédures de droit commun qui se composent de :**
 - **l'appel d'offres ouvert** pour les marchés de travaux, de fournitures et de services courants ;
 - **la demande de propositions précédée d'un avis à manifestation d'intérêt** pour les marchés de prestations intellectuelles.
- **Les procédures allégées qui sont constituées de :**
 - **la demande de prix, la demande de cotations formelle et la demande de cotations non formelle** pour les marchés de travaux, fournitures et services courants ;
 - **la demande de propositions allégée, la sélection de consultant individuel et la consultation de consultants** pour les marchés de prestations intellectuelles.
- **Les procédures exceptionnelles qui comportent :**
 - l'entente directe (avec avis technique de l'organe chargé du contrôle a priori des marchés publics suivi de l'autorisation de l'autorité compétente ou sans avis technique de l'organe chargé du contrôle a priori des marchés publics, ni de l'autorisation de l'autorité compétente) pour toute nature de prestations ;
 - la consultation restreinte (**l'appel d'offres restreint** pour les marchés de travaux, de fournitures, et de services courants et la **demande de propositions restreinte** pour les prestations intellectuelles).

NB : L'appel d'offres ouvert comporte quatre (04) variantes que sont :

- l'appel d'offres ouvert direct ;
- l'appel d'offres ouvert précédé d'une pré-qualification ;
- l'appel d'offres ouvert en deux (02) étapes ;
- l'appel d'offres avec concours (concours architectural).

En cas d'urgence dûment motivée ne nécessitant pas une intervention immédiate, les délais de publicité requis pour l'appel d'offres peuvent être raccourcis. Dans ce cas, l'appel d'offres est dit accéléré.

Tableau 25 : Répartition des marchés passés selon la procédure de passation, toute autorité contractante confondue

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Appel d'offres ouvert	2 525	577 481	3 034	612 334	2 916	490 597	3 243	664 604	2 150	640 647
<i>Appel d'offres ouvert direct</i>	2 271	556 237	2 670	596 186	2 635	463 351	3 069	651 899	2 060	632 229
<i>Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification</i>	-	-	-	-	1	17 503	-	-	-	-
<i>Appel d'offres ouvert en deux étapes</i>	1	192	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres avec concours</i>	-	-	7	587	3	225	3	150	2	67
<i>Appel d'offres accéléré</i>	253	21 052	357	15 561	277	9 518	171	12 555	88	8 351
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	42	9 236	469	38 857	282	23 855	313	26 122	262	36 513
Demande de prix	3 890	104 707	7 995	96 700	6 230	117 562	4 927	108 842	6 082	157 489
Demande de proposition allégée	186	10 722	372	4 966	229	3 631	290	7 855	357	14 179
Demande de cotation formelle	10 184	62 013	20 695	84 353	27 759	129 681	28 693	125 284	26 690	128 713
Demande de cotation non formelle	3 857	5 200	18 036	8 219	6 247	3 420	7 383	4 202	6 542	5 832
Consultation de consultants	2 354	21 572	4 191	10 031	1 982	8 207	3 124	11 384	3 830	16 796
Appel d'offres restreint	84	16 751	192	24 191	105	47 008	178	24 511	277	86 905
Demande de proposition restreinte	39	1 217	19	233	2	1 519	4	250	2	60
Entente directe avec avis	1 193	77 647	868	35 285	2 613	111 167	3 629	369 876	4 340	792 772
Entente directe sans avis	2 859	84 777	7 630	152 836	4 862	94 880	6 523	98 746	7 739	280 450
Ensemble	27 213	971 323	63 501	1 068 005	53 227	1 031 527	58 307	1 441 676	58 271	2 160 356

Tableau 26 : Répartition des marchés passés par les ministères et institutions selon la procédure de passation

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Appel d'offres ouvert	689	222 967	683	40 400	793	259 140	1 357	440 631	617	209 865
<i>Appel d'offres ouvert direct</i>	639	214 167	637	35 281	753	238 022	1 349	439 603	592	209 324
<i>Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification</i>	-	-	-	-	1	17 503	-	-	-	-
<i>Appel d'offres ouvert en deux étapes</i>	1	192	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres avec concours</i>	-	-	-	-	2	150	-	-	-	-
<i>Appel d'offres accéléré</i>	49	8 608	46	5 119	37	3 465	8	1 028	25	541
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	14	8 532	213	6 715	111	15 894	217	19 152	163	14 631
Demande de prix	446	25 038	793	10 558	796	14 847	1 381	41 790	1 308	39 406
Demande de proposition allégée	69	3 016	78	706	53	1 134	113	3 794	107	3 150
Demande de cotation formelle	1 701	18 183	2 552	14 121	3 187	46 925	6 879	58 190	5 250	51 529
Demande de cotation non formelle	265	333	733	408	263	357	457	339	621	346
Consultation de consultants	210	9 206	334	1 575	239	3 865	535	5 765	572	7 938
Appel d'offres restreint	72	15 379	93	14 258	45	42 452	118	21 527	189	73 383
Demande de proposition restreinte	24	807	9	187	2	1 519	1	100	-	-
Entente directe avec avis	258	52 180	350	19 896	908	37 180	1 481	263 353	1 946	476 414
Entente directe sans avis	621	40 515	1 058	29 090	1 186	53 265	1 996	48 515	1 869	110 853
Ensemble	4 369	396 156	6 896	137 914	7 583	476 578	14 535	903 156	12 642	987 515

Tableau 27 : Répartition des marchés passés par les sociétés d'Etat selon la procédure de passation

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Appel d'offres ouvert	682	271 647	396	486 600	417	175 310	309	131 528	447	346 581
<i>Appel d'offres ouvert direct</i>	678	271 399	396	486 600	417	175 310	309	131 528	447	346 581
<i>Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres ouvert en deux étapes</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres avec concours</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres accéléré</i>	4	248	-	-	-	-	-	-	-	-
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	12	507	116	23 177	56	4 299	52	3 518	44	19 235
Demande de prix	354	13 141	2 331	44 454	2 679	58 372	257	11 573	556	30 727
Demande de proposition allégée	45	6 704	82	1 204	42	1 029	46	1 583	52	7 676
Demande de cotation formelle	573	3 732	5 354	23 350	7 596	30 341	3 992	14 297	1 591	10 717
Demande de cotation non formelle	42	52	4 873	1 840	2 996	1 319	1 145	498	132	49
Consultation de consultants	63	2 670	329	1 570	126	1 283	155	1 103	219	2 149
Appel d'offres restreint	-	-	15	5 210	14	2 197	2	84	26	6 228
Demande de proposition restreinte	6	105	-	-	-	-	-	-	-	-
Entente directe avec avis	155	4 200	13	315	401	22 174	332	50 221	433	253 883
Entente directe sans avis	348	2 847	922	28 046	227	2 962	210	2 020	572	114 404
Ensemble	2 280	305 605	14 431	615 766	14 554	299 286	6 500	216 425	4 072	791 649

Tableau 28 : Répartition des marchés passés par les EPE selon la procédure de passation

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Appel d'offres ouvert	399	64 405	688	23 111	390	15 137	454	23 320	556	39 765
<i>Appel d'offres ouvert direct</i>	322	56 402	611	18 425	390	15 137	454	23 320	539	38 003
<i>Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres ouvert en deux étapes</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres avec concours</i>	-	-	2	498	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres accéléré</i>	77	8 003	75	4 188	-	-	-	-	17	1 762
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	1	182	28	4 438	4	131	9	328	19	775
Demande de prix	535	14 401	1 298	9 883	941	17 324	1 116	18 337	2 027	43 625
Demande de proposition allégée	31	553	18	892	25	415	13	216	65	1 335
Demande de cotation formelle	2 190	12 748	3 148	14 085	2 539	12 758	2 653	12 239	3 824	18 933
Demande de cotation non formelle	572	1 111	2 317	1 191	120	45	107	60	249	155
Consultation de consultants	279	2 067	384	1 750	162	682	117	629	418	1 882
Appel d'offres restreint	8	1 249	66	3 655	22	1 403	14	511	23	1 620
Demande de proposition restreinte	9	305	6	34	-	-	-	-	1	60
Entente directe avec avis	214	10 441	186	12 010	353	13 065	473	29 295	685	27 744
Entente directe sans avis	596	9 318	1 574	25 152	521	9 942	486	5 976	1 298	18 766
Ensemble	4 834	116 780	9 713	96 201	5 077	70 902	5 442	90 911	9 165	154 660

Tableau 29 : Répartition des marchés passés par les autorités administratives indépendantes selon la procédure de passation

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Appel d'offres ouvert	60	1 437	19	8 636	29	3 047	7	3 551	19	3 255
<i>Appel d'offres ouvert direct</i>	30	577	19	8 636	29	3 047	7	3 551	19	3 255
<i>Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres ouvert en deux étapes</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres avec concours</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres accéléré</i>	30	860	-	-	-	-	-	-	-	-
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	-	-	10	1 097	1	321	6	275
Demande de prix	94	4 210	25	773	33	613	18	751	23	708
Demande de proposition allégée	-	-	4	65	2	104	3	85	1	32
Demande de cotation formelle	214	2 794	98	381	82	2 360	140	768	212	567
Demande de cotation non formelle	77	52	45	15	3	11	91	36	4	2
Consultation de consultants	68	178	36	219	14	75	22	134	38	438
Appel d'offres restreint	-	-	-	-	-	-	-	-	4	4 552
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entente directe avec avis	48	1 433	3	218	6	140	4	12	34	241
Entente directe sans avis	34	252	53	394	22	210	7	194	25	244
Ensemble	595	10 356	283	10 701	201	7 657	293	5 852	366	10 314

Tableau 30 : Répartition des marchés passés par les structures déconcentrées (crédits délégués) selon la procédure de passation

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Appel d'offres ouvert	113	1 826	142	2 888	406	3 156	534	3 327	256	17 694
<i>Appel d'offres ouvert direct</i>	100	1 341	142	2 888	377	2 533	512	2 008	251	16 847
<i>Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres ouvert en deux étapes</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres avec concours</i>	-	-	-	-	-	-	1	50	-	-
<i>Appel d'offres accéléré</i>	13	485	-	-	29	623	21	1 269	5	847
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	9	5	4	168	-	-	2	55	-	-
Demande de prix	969	28 129	569	2 207	222	1 985	185	1 313	300	5 332
Demande de proposition allégée	2	12	30	380	25	167	26	293	35	390
Demande de cotation formelle	1 657	9 375	3 468	9 598	6 540	11 281	7 445	14 525	7 942	17 310
Demande de cotation non formelle	1 316	2 653	5 474	2 598	1 533	817	2 663	1 548	2 696	3 647
Consultation de consultants	81	2 259	122	402	53	183	93	283	187	792
Appel d'offres restreint	-	-	-	-	2	150	2	250	2	3
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-	-	-	1	60	-	-
Entente directe avec avis	161	1 296	97	695	169	2 247	167	1 580	218	3 028
Entente directe sans avis	380	6 186	1 207	2 592	903	2 843	1 076	3 114	1 245	3 513
Ensemble	4 688	51 741	11 113	21 528	9 853	22 829	12 194	26 348	12 881	51 709

Tableau 31 : Répartition des marchés passés par l'ensemble des collectivités territoriales selon la procédure de passation

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Appel d'offres ouvert	582	15 195	1 017	24 919	830	26 510	524	26 371	224	19 801
<i>Appel d'offres ouvert direct</i>	502	12 348	776	18 576	618	21 005	380	16 013	182	14 535
<i>Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres ouvert en deux étapes</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres avec concours</i>	-	-	5	89	1	75	2	100	1	65
<i>Appel d'offres accéléré</i>	80	2 847	236	6 254	211	5 430	142	10 258	41	5 201
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	6	9	38	256	67	699	13	767	5	322
Demande de prix	1 492	19 789	2 707	26 875	1 454	22 050	1 822	31 471	1 767	34 540
Demande de proposition allégée	39	438	70	190	52	248	70	1 489	62	695
Demande de cotation formelle	3 849	15 181	5 299	19 082	6 946	21 921	6 356	20 046	6 637	23 941
Demande de cotation non formelle	1 585	1 000	3 983	1 926	1 287	844	2 759	1 645	2 646	1 538
Consultation de consultants	1 653	5 193	2 690	2 625	1 259	1 259	2 039	2 275	2 228	2 518
Appel d'offres restreint	4	123	15	572	21	802	41	2 139	26	713
Demande de proposition restreinte	-	-	4	12	-	-	2	90	1	-
Entente directe avec avis	357	8 097	213	2 100	615	9 457	1 012	17 588	907	21 820
Entente directe sans avis	880	25 660	2 406	33 277	1 822	22 912	2 492	27 094	2 450	23 914
Ensemble	10 447	90 685	18 442	111 834	14 353	106 702	17 130	130 975	16 953	129 802

Tableau 32 : Répartition des marchés passés par les collectivités territoriales de la Région de la Boucle du Mouhoun selon la procédure de passation

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Appel d'offres ouvert	27	307	122	2 750	103	2 736	45	953	32	902
<i>Appel d'offres ouvert direct</i>	26	265	103	2 224	85	2 021	42	777	31	847
<i>Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres ouvert en deux étapes</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres avec concours</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres accéléré</i>	1	42	19	526	18	715	3	176	1	55
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	-	-	46	80	-	-	-	-
Demande de prix	135	785	205	2 127	145	2 214	107	2 054	79	1 563
Demande de proposition allégée	-	-	-	-	1	30	10	35	3	42
Demande de cotation formelle	385	1 708	566	4 696	884	4 425	617	2 004	617	1 863
Demande de cotation non formelle	119	66	575	250	160	81	412	228	355	185
Consultation de consultants	173	381	349	321	150	137	268	224	221	184
Appel d'offres restreint	-	-	3	88	-	-	-	-	2	-
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-	-	-	1	60	-	-
Entente directe avec avis	39	640	22	250	116	1 211	222	2 859	178	3 082
Entente directe sans avis	64	617	386	3 051	228	1 705	355	3 465	372	3 847
Ensemble	942	4 504	2 228	13 533	1 833	12 619	2 037	11 882	1 859	11 668

Tableau 33 : Répartition des marchés passés par les collectivités territoriales de la Région des Cascades selon la procédure de passation

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Appel d'offres ouvert	17	288	39	989	29	765	48	1 564	23	817
Appel d'offres ouvert direct	17	288	38	962	29	765	38	1 171	23	817
Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres ouvert en deux étapes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres avec concours	-	-	-	-	-	-	1	50	-	-
Appel d'offres accéléré	-	-	1	27	-	-	9	343	-	-
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	-	-	-	-	2	95	-	-
Demande de prix	39	565	112	1 983	56	1 078	102	1 807	84	1 440
Demande de proposition allégée	3	38	1	16	-	-	-	-	1	12
Demande de cotation formelle	146	404	204	804	306	768	333	1 024	339	1 042
Demande de cotation non formelle	86	47	262	156	2	1	230	115	244	118
Consultation de consultants	34	58	129	124	45	73	150	158	139	123
Appel d'offres restreint	-	-	2	45	-	-	6	900	-	-
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entente directe avec avis	14	333	1	1	9	51	19	198	37	439
Entente directe sans avis	17	107	88	743	54	393	106	701	86	309
Ensemble	356	1 840	838	4 861	501	3 129	996	6 562	953	4 300

Tableau 34 : Répartition des marchés passés par les collectivités territoriales de la Région du Centre selon la procédure de passation

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Appel d'offres ouvert	111	5 146	151	5 402	160	9 161	159	13 491	71	7 161
Appel d'offres ouvert direct	91	4 603	78	1 879	160	9 161	126	6 355	34	2 454
Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres ouvert en deux étapes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres avec concours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres accéléré	20	543	73	3 523	-	-	33	7 136	37	4 707
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	-	-	2	153	1	80	1	70
Demande de prix	269	4 166	252	2 367	224	3 560	228	4 352	259	5 755
Demande de proposition allégée	9	52	-	-	5	65	19	203	18	228
Demande de cotation formelle	581	3 479	532	2 338	787	3 072	537	2 186	545	2 619
Demande de cotation non formelle	155	123	123	72	22	14	29	30	99	64
Consultation de consultants	71	138	100	255	59	162	79	224	95	285
Appel d'offres restreint	-	-	-	-	-	-	1	81	1	63
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entente directe avec avis	37	3 352	33	390	24	198	21	541	19	350
Entente directe sans avis	140	13 233	140	14 281	124	3 856	112	2 442	128	2 803
Ensemble	1 373	29 689	1 331	25 105	1 407	20 241	1 186	23 630	1 236	19 398

Tableau 35 : Répartition des marchés passés par les collectivités territoriales de la Région du Centre-Est selon la procédure de passation

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Appel d'offres ouvert	25	591	39	1 020	34	915	9	303	2	130
<i>Appel d'offres ouvert direct</i>	25	591	22	616	31	764	8	253	2	130
<i>Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres ouvert en deux étapes</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres avec concours</i>	-	-	-	-	-	-	1	50	-	-
<i>Appel d'offres accéléré</i>	-	-	17	404	3	151	-	-	-	-
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-	1	65
Demande de prix	87	989	211	2 128	139	2 111	147	2 515	108	1 630
Demande de proposition allégée	1	11	2	25	-	-	3	180	2	6
Demande de cotation formelle	244	795	455	977	451	1 260	404	1 399	486	1 656
Demande de cotation non formelle	136	71	419	262	252	117	402	206	389	227
Consultation de consultants	147	412	252	224	146	144	169	146	194	135
Appel d'offres restreint	-	-	-	-	1	75	-	-	-	-
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-
Entente directe avec avis	16	182	22	85	28	356	138	1 508	69	934
Entente directe sans avis	52	300	259	1 969	253	2 316	318	2 729	244	1 403
Ensemble	708	3 351	1 659	6 690	1 304	7 294	1 590	8 986	1 496	6 186

Tableau 36 : Répartition des marchés passés par les collectivités territoriales de la Région du Centre-Nord selon la procédure de passation

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Appel d'offres ouvert	127	3 876	124	4 196	42	2 216	28	1 897	14	2 480
<i>Appel d'offres ouvert direct</i>	114	2 501	110	4 012	41	2 092	24	1 297	14	2 480
<i>Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres ouvert en deux étapes</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres avec concours</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres accéléré</i>	13	1 375	14	184	1	124	4	600	-	-
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	18	160	1	96	4	240	2	170
Demande de prix	239	2 878	187	2 066	42	798	28	810	140	3 235
Demande de proposition allégée	19	165	6	42	18	47	11	45	5	43
Demande de cotation formelle	435	1 655	379	1 022	330	998	227	735	356	1 240
Demande de cotation non formelle	175	118	204	112	92	77	227	116	229	147
Consultation de consultants	225	963	181	262	37	55	71	138	133	253
Appel d'offres restreint	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entente directe avec avis	18	209	6	241	60	1 023	204	4 647	109	2 926

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Entente directe sans avis	106	1 229	194	2 105	243	4 796	328	3 883	293	4 093
Ensemble	1 344	11 093	1 299	10 206	865	10 106	1 128	12 511	1 281	14 587

Tableau 37 : Répartition des marchés passés par les collectivités territoriales de la Région du Centre-Ouest selon la procédure de passation

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Appel d'offres ouvert	69	916	134	1 833	109	2 132	63	1 268	6	528
<i>Appel d'offres ouvert direct</i>	50	578	108	1 615	33	797	18	551	4	235
<i>Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres ouvert en deux étapes</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres avec concours</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	1	65
<i>Appel d'offres accéléré</i>	19	338	26	218	76	1 335	45	717	1	228
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	-	-	1	30	-	-	1	17
Demande de prix	117	1 694	255	2 438	193	2 469	217	2 801	164	2 385
Demande de proposition allégée	2	31	25	19	17	20	7	420	8	23
Demande de cotation formelle	260	1 161	487	1 303	777	1 799	755	2 065	818	3 669
Demande de cotation non formelle	182	94	485	226	131	87	291	162	281	188
Consultation de consultants	116	145	277	174	166	121	239	179	239	146
Appel d'offres restreint	1	24	4	337	-	-	1	23	4	66
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entente directe avec avis	11	99	15	34	11	256	15	126	62	1 064
Entente directe sans avis	30	305	137	1 218	116	1 703	138	1 771	152	1 056
Ensemble	788	4 469	1 819	7 582	1 521	8 617	1 726	8 815	1 735	9 142

Tableau 38 : Répartition des marchés passés par les collectivités territoriales de la Région du Centre-Sud selon la procédure de passation

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Appel d'offres ouvert	38	582	62	992	53	1 186	29	1 003	9	328
<i>Appel d'offres ouvert direct</i>	37	532	43	498	45	908	8	551	9	328
<i>Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres ouvert en deux étapes</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres avec concours</i>	-	-	-	-	1	75	-	-	-	-
<i>Appel d'offres accéléré</i>	1	50	19	494	7	203	21	452	-	-
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	-	-	7	210	-	-	-	-
Demande de prix	61	705	220	1 766	108	1 472	119	1 739	141	2 206
Demande de proposition allégée	1	38	-	-	-	-	-	-	-	-
Demande de cotation formelle	161	441	331	909	397	1 094	384	1 198	452	1 412
Demande de cotation non formelle	80	46	202	108	141	98	154	97	112	75
Consultation de consultants	104	381	167	110	107	100	137	119	188	163
Appel d'offres restreint	-	-	-	-	-	-	-	-	1	22
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entente directe avec avis	8	21	27	93	16	378	4	26	43	685
Entente directe sans avis	24	185	137	509	105	784	114	967	137	1 102
Ensemble	477	2 399	1 146	4 487	934	5 322	941	5 149	1 083	5 993

Tableau 39 : Répartition des marchés passés par les collectivités territoriales de la Région de l'Est selon la procédure de passation

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Appel d'offres ouvert	18	271	45	1 348	7	130	13	772	5	457
<i>Appel d'offres ouvert direct</i>	18	271	40	1 259	7	130	13	772	5	457
<i>Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres ouvert en deux étapes</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres avec concours</i>	-	-	5	89	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres accéléré</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	9	31	-	-	-	-	-	-
Demande de prix	20	287	141	1 413	10	199	53	1 357	66	1 798
Demande de proposition allégée	-	-	4	8	1	20	-	-	2	12
Demande de cotation formelle	50	142	256	1 545	266	2 014	242	885	290	1 128
Demande de cotation non formelle	11	19	149	88	12	10	140	100	134	79
Consultation de consultants	74	415	141	127	20	30	61	96	80	132
Appel d'offres restreint	-	-	-	-	1	75	1	100	3	151
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entente directe avec avis	17	173	4	61	127	1 928	111	1 543	29	691
Entente directe sans avis	9	99	173	1 827	39	423	137	2 224	149	1 904
Ensemble	199	1 406	922	6 448	483	4 829	758	7 077	758	6 352

Tableau 40 : Répartition des marchés passés par les collectivités territoriales de la Région des Hauts-Bassins selon la procédure de passation

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Appel d'offres ouvert	90	1 816	173	4 024	93	2 827	39	2 102	43	4 920
<i>Appel d'offres ouvert direct</i>	66	1 361	134	3 293	86	2 693	39	2 102	43	4 920
<i>Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres ouvert en deux étapes</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres avec concours</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres accéléré</i>	24	455	39	731	7	134	-	-	-	-
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	-	-	-	-	2	132	-	-
Demande de prix	214	3 343	376	3 604	192	2 665	240	3 639	246	4 727
Demande de proposition allégée	2	69	-	-	10	66	11	66	19	265
Demande de cotation formelle	500	1 494	664	1 485	1 006	2 308	970	2 861	930	2 835
Demande de cotation non formelle	216	106	456	199	245	140	290	156	274	162
Consultation de consultants	398	1 534	408	303	159	122	241	200	339	295
Appel d'offres restreint	-	-	-	-	2	150	-	-	-	-
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entente directe avec avis	42	293	22	146	32	427	36	231	63	1 802
Entente directe sans avis	130	2 066	231	2 669	243	3 279	245	2 746	252	1 211
Ensemble	1 592	10 721	2 330	12 430	1 982	11 984	2 074	12 133	2 166	16 217

Tableau 41 : Répartition des marchés passés par les collectivités territoriales de la Région du Nord selon la procédure de passation

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Appel d'offres ouvert	12	274	34	897	12	186	24	1 555	5	1 335
<i>Appel d'offres ouvert direct</i>	10	229	28	750	12	186	21	1 362	5	1 335
<i>Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres ouvert en deux étapes</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres avec concours</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres accéléré</i>	2	45	6	147	-	-	3	193	-	-
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Demande de prix	118	2 210	314	3 426	90	1 614	182	3 465	135	3 358
Demande de proposition allégée	1	7	18	70	-	-	5	300	1	31
Demande de cotation formelle	429	1 413	480	1 415	491	1 119	570	2 276	536	2 104
Demande de cotation non formelle	67	41	328	150	42	21	375	245	303	181
Consultation de consultants	111	276	232	202	68	64	219	273	168	270
Appel d'offres restreint	3	99	6	102	12	355	24	680	12	309
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entente directe avec avis	89	1 374	13	95	96	1 589	93	908	113	1 369
Entente directe sans avis	40	662	174	1 825	114	1 037	286	2 854	257	2 400
Ensemble	870	6 356	1 599	8 182	925	5 985	1 778	12 556	1 530	11 357

Tableau 42 : Répartition des marchés passés par les collectivités territoriales de la Région du Plateau-Central selon la procédure de passation

Procédure de passation	2020	2021	2022	2023	2024
------------------------	------	------	------	------	------

	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Appel d'offres ouvert	41	821	79	1 029	127	4 098	43	1 041	4	427
<i>Appel d'offres ouvert direct</i>	41	821	79	1 029	28	1 330	19	400	2	216
<i>Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres ouvert en deux étapes</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres avec concours</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres accéléré</i>	-	-	-	-	99	2 768	24	641	2	211
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	1	33	8	42	1	40	-	-
Demande de prix	106	1 284	140	1 274	152	2 035	276	4 583	237	4 311
Demande de proposition allégée	1	28	-	-	-	-	-	-	2	3
Demande de cotation formelle	265	1 004	278	819	329	1 013	394	1 405	420	1 385
Demande de cotation non formelle	93	63	128	63	89	167	159	156	133	91
Consultation de consultants	98	295	142	70	150	118	250	273	273	255
Appel d'offres restreint	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-	-	-	1	30	-	-
Entente directe avec avis	21	353	10	147	5	72	12	318	51	1 798
Entente directe sans avis	68	466	137	425	128	1 408	178	1 660	231	2 988
Ensemble	693	4 314	915	3 860	988	8 953	1 314	9 506	1 351	11 258

Tableau 43 : Répartition des marchés passés par les collectivités territoriales de la Région du Sahel selon la procédure de passation

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Appel d'offres ouvert	2	213	14	376	1	75	14	224	5	221
<i>Appel d'offres ouvert direct</i>	2	213	14	376	1	75	14	224	5	221
<i>Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres ouvert en deux étapes</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres avec concours</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres accéléré</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Demande de prix	15	189	160	674	16	305	26	663	12	269
Demande de proposition allégée	-	-	-	-	-	-	-	-	1	30
Demande de cotation formelle	263	957	195	533	259	634	278	930	295	1 721
Demande de cotation non formelle	122	82	209	83	18	6	19	12	12	1
Consultation de consultants	59	169	146	385	35	73	57	170	36	170
Appel d'offres restreint	-	-	-	-	-	-	8	355	3	102
Demande de proposition restreinte	-	-	1	12	-	-	-	-	-	-
Entente directe avec avis	33	996	28	760	50	1 791	116	4 633	100	6 480
Entente directe sans avis	183	6 300	170	1 861	56	608	60	972	57	572
Ensemble	677	8 906	923	4 684	435	3 492	578	7 959	521	9 566

Tableau 44 : Répartition des marchés passés par les collectivités territoriales de la Région du Sud-Ouest selon la procédure de passation

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Appel d'offres ouvert	5	92	1	63	60	83	10	198	5	95
<i>Appel d'offres ouvert direct</i>	5	92	1	63	60	83	10	198	5	95
<i>Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres ouvert en deux étapes</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres avec concours</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres accéléré</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	6	31	2	88	3	180	-	-
Demande de prix	74	700	143	1 611	87	1 530	97	1 686	96	1 863
Demande de proposition allégée	-	-	2	7	-	-	4	240	-	-
Demande de cotation formelle	130	530	472	1 236	663	1 417	645	1 078	553	1 267
Demande de cotation non formelle	143	122	443	157	81	25	31	22	81	20
Consultation de consultants	49	37	173	70	117	60	98	75	123	107
Appel d'offres restreint	-	-	-	-	5	147	-	-	-	-
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entente directe avec avis	12	72	12	54	41	177	21	50	34	200
Entente directe sans avis	15	84	181	537	119	604	115	680	92	226
Ensemble	428	1 637	1 433	3 766	1 175	4 131	1 024	4 209	984	3 778

Tableau 45 : Répartition des marchés de travaux passés selon la procédure de passation

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Appel d'offres ouvert	1 123	416 301	1 410	510 458	1 227	354 637	1 284	374 299	823	400 953
<i>Appel d'offres ouvert direct</i>	1 013	408 482	1 185	503 812	1 013	331 889	1 170	370 967	802	398 535
<i>Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification</i>	-	-	-	-	1	17 503	-	-	-	-
<i>Appel d'offres ouvert en deux étapes</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres avec concours</i>	-	-	5	166	1	75	-	-	1	65
<i>Appel d'offres accéléré</i>	110	7 819	220	6 480	212	5 170	114	3 332	20	2 353
Demande de prix	1 053	29 541	2 085	25 742	1 605	29 111	1 988	48 942	1 938	51 093
Demande de cotation formelle	1 290	18 828	1 610	12 073	4 450	30 591	5 721	32 595	2 682	21 865
Demande de cotation non formelle	159	921	1 196	656	1 176	581	617	368	184	75
Appel d'offres restreint	28	9 891	63	11 815	37	38 434	103	19 645	82	69 293
Entente directe avec avis	137	9 418	105	14 310	1 050	46 610	1 227	223 975	1 054	366 918
Entente directe sans avis	199	10 548	794	45 478	378	11 296	490	13 050	529	108 879
Ensemble	3 989	495 448	7 263	620 532	9 923	511 260	11 430	712 874	7 292	1 019 076

Tableau 46 : Répartition des marchés de fournitures selon la procédure de passation

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Appel d'offres ouvert	885	137 631	1 071	89 095	1 109	122 285	1 321	269 414	758	203 586
<i>Appel d'offres ouvert direct</i>	800	132 220	993	83 210	1 061	118 831	1 285	263 378	733	201 230
<i>Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres ouvert en deux étapes</i>	1	192	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres avec concours</i>	-	-	1	24	1	75	2	100	1	2
<i>Appel d'offres accéléré</i>	84	5 219	77	5 861	47	3 379	34	5 936	24	2 354
Demande de prix	1 803	48 699	4 097	58 882	3 679	73 658	1 967	44 318	2 544	59 932
Demande de cotation formelle	5 899	35 064	13 056	53 528	18 131	80 293	16 383	68 524	14 723	73 054
Demande de cotation non formelle	2 073	2 106	9 645	4 699	3 476	2 006	3 914	2 308	3 208	1 963
Appel d'offres restreint	42	5 205	107	9 874	54	8 125	48	3 978	150	16 216
Entente directe avec avis	653	53 764	370	8 967	956	51 753	1 460	131 938	1 832	332 289
Entente directe sans avis	1 695	57 323	4 170	87 797	3 203	74 201	4 310	70 255	4 571	117 350
Ensemble	13 050	339 792	32 516	312 842	30 608	412 321	29 403	590 735	27 786	804 390

Tableau 47 : Répartition des marchés de services courants passés selon la procédure de passation

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Appel d'offres ouvert	452	18 010	553	12 781	580	13 675	638	20 891	569	36 108
<i>Appel d'offres ouvert direct</i>	400	10 205	492	9 164	561	12 631	614	17 554	525	32 464
<i>Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres ouvert en deux étapes</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres avec concours</i>	-	-	1	397	1	75	1	50	-	-
<i>Appel d'offres accéléré</i>	52	7 805	60	3 220	18	969	23	3 287	44	3 644
Demande de prix	850	8 311	1 813	12 076	946	14 793	972	15 582	1 600	46 464
Demande de cotation formelle	3 562	22 476	6 029	18 752	5 178	18 797	6 589	24 165	9 285	33 794
Demande de cotation non formelle	1 573	2 131	7 195	2 864	1 595	833	2 852	1 526	3 150	3 794
Appel d'offres restreint	18	892	22	2 502	14	449	27	888	45	1 396
Entente directe avec avis	239	6 387	265	9 951	427	9 048	630	7 178	922	34 776
Entente directe sans avis	754	6 819	2 172	11 966	1 176	8 133	1 515	8 341	2 170	42 396
Ensemble	7 448	65 026	18 049	70 892	9 916	65 728	13 223	78 571	17 741	198 728

Tableau 48 : Répartition des marchés de prestations intellectuelles passés par procédure de passation

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	98	14 771	469	38 857	282	23 855	313	26 122	262	36 513
<i>Demande de proposition allégée</i>	379	28 887	372	4 966	229	3 631	290	7 855	357	14 179
<i>Consultation de consultants</i>	1 837	7 255	4 191	10 031	1 982	8 207	3 124	11 384	3 830	16 796
<i>Demande de proposition restreinte</i>	35	1 980	19	233	2	1 519	4	250	2	60
<i>Entente directe avec avis</i>	164	8 076	128	2 057	180	3 756	312	6 785	532	58 789
<i>Entente directe sans avis</i>	213	10 088	494	7 595	105	1 250	208	7 100	469	11 825
Ensemble	2 726	71 057	5 673	63 739	2 780	42 218	4 251	59 496	5 452	138 162

4. Soumissions / Offres/ Propositions

Encadré 4 : Notions de soumissionnaire et d'offres/ propositions

Un soumissionnaire désigne une personne physique ou morale qui présente une offre (cas des travaux, fournitures et services courants) ou une proposition (cas des prestations intellectuelles) dans le cadre d'une procédure de passation d'un marché public.

L'offre ou la proposition est un ensemble d'éléments techniques et financiers établis par le soumissionnaire et l'engageant durant une période donnée appelée « délai de validité ».

L'autorité contractante examine les offres ou les propositions sur la base des critères spécifiés dans le dossier d'appel à concurrence ou dans le cahier de charges et attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté l'offre conforme évaluée la moins disante ou la meilleure proposition.

Le soumissionnaire dont l'offre ou la proposition a été retenue est appelé attributaire avant l'approbation du marché.

Excepté l'entente directe, le choix de l'attributaire d'un marché fait suite à une mise en concurrence.

Tableau 49 : Nombre total de soumissions aux marchés publics passés par l'ensemble des autorités contractantes par type de procédure de passation

Procédure de passation	2 020	2 021	2022	2023	2024
Appel d'offres ouvert	5 170	7 018	17 690	19 643	11 260
Appel d'offres ouvert direct	3 816	5 493	16 013	18 599	10 777
Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification	-	-	12	-	-
Appel d'offres ouvert en deux étapes	-	-	-	-	-
Appel d'offres avec concours	-	30	15	12	6
Appel d'offres accéléré	1 354	1 495	1 650	1 032	477
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	255	959	1 987	2 486	1 732
Demande de prix	24 536	12 338	31 298	24 976	30 561
Demande de proposition allégée	887	569	1 220	1 526	1 939
Demande de cotation formelle	55 609	25 939	83 478	86 810	81 081
Demande de cotation non formelle	19 771	15 481	18 809	22 461	20 757
Consultation de consultants	6 636	5 365	5 992	3 463	11 613
Appel d'offres restreint	74	206	315	540	853
Demande de proposition restreinte	93,0	45,0	12,0	12,0	11,0
Entente directe avec avis	1 390	873	2 614	3 644	4 363
Entente directe sans avis	1 242	7 690	4 870	6 577	7 813
Ensemble	115 663	76 483	168 285	172 138	171 983

Tableau 50 : Nombre total de soumissions aux marchés passés par l'ensemble des autorités contractantes par nature de prestation

	2 020	2 021	2022	2023	2024
Travaux	15 663	12 165	33 664	38 493	23 724
Fournitures	55 792	34 829	94 680	85 611	79 833
Services courants	33 038	21 922	30 445	40 021	52 117
Prestations intellectuelles	11 170	7 567	9 496	8 013	16 309
Ensemble	115 663	76 483	168 285	172 138	171 983

Tableau 51 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes
Appel d'offres ouvert	4,0	2,9	5,8	4,5	6,0	4,1	6,0	4,1	5,1	4,0
Appel d'offres ouvert direct	4,3	3,0	6,0	4,7	6,0	4,1	6,0	4,1	5,1	4,0
Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification	-	-	-	-	6,0	5,0	-	-	-	-
Appel d'offres ouvert en deux étapes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres avec concours	-	-	4,3	3,9	5,0	3,3	4,0	3,3	3,0	3,0
Appel d'offres accéléré	3,7	2,8	5,3	4,0	5,9	3,6	6,0	4,4	5,1	2,9
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	6,1	4,0	6,7	5,4	7,0	6,0	7,9	6,0	5,9	5,0
Demande de prix	4,8	3,1	4,5	3,8	5,0	4,0	5,0	4,0	4,9	3,2
Demande de proposition allégée	4,0	3,0	5,3	4,3	5,3	5,3	5,3	5,1	5,2	5,0
Demande de cotation formelle	3,9	2,9	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Demande de cotation non formelle	3,8	2,8	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,2	3,1
Consultation de consultants	3,0	2,9	3,1	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Appel d'offres restreint	2,8	2,0	3,6	3,5	3,0	3,0	3,0	3,0	3,1	3,1
Demande de proposition restreinte	3,0	3,0	3,0	3,0	6,0	4,5	3,0	3,0	5,5	5,5
Entente directe avec avis	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Entente directe sans avis	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Ensemble	3,5	2,6	2,7	2,6	3,2	2,9	3,0	2,8	2,9	2,7

Tableau 52 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues selon la nature de la prestation

Nature de la prestation	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre moyen d'offres	Nombre moyen d'offres conformes	Nombre moyen d'offres	Nombre moyen d'offres conformes	Nombre moyen d'offres	Nombre moyen d'offres conformes	Nombre moyen d'offres	Nombre moyen d'offres conformes	Nombre moyen d'offres	Nombre moyen d'offres conformes
Travaux	4,2	2,9	3,4	3,0	3,4	3,0	3,4	3,0	3,2	2,7
Fournitures	3,7	2,7	2,6	2,4	3,1	2,9	3,1	2,9	2,8	2,6
Services courants	3,8	2,8	2,6	2,5	3,1	2,9	3,1	2,9	2,9	2,7
Prestations intellectuelles	3,4	2,8	2,9	2,7	3,4	3,3	3,4	3,3	2,9	2,9
Ensemble	3,8	2,8	2,7	2,6	3,2	2,9	3,0	2,8	2,9	2,7

Tableau 53 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des Ministères et Institutions

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes
Appel d'offres ouvert	4,4	3,1	6,9	5,2	6,4	4,4	6,1	4,2	4,9	3,8
Appel d'offres ouvert direct	4,5	3,2	6,8	5,2	6,4	4,4	6,1	4,2	4,8	3,8
Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification	-	-	-	-	6,0	5,0	-	-	-	-
Appel d'offres ouvert en deux étapes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres avec concours	-	-	-	-	4,5	3,0	-	-	-	-
Appel d'offres accéléré	4,2	3,0	7,0	4,8	6,4	4,4	6,5	4,3	6,9	3,8
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	6,1	4,1	7,4	5,9	6,5	5,7	7,5	6,0	6,0	5,0
Demande de prix	4,7	3,1	6,3	4,9	5,7	4,6	5,4	4,2	5,4	3,4
Demande de proposition allégée	4,0	3,0	6,7	5,1	4,3	4,3	5,0	4,9	5,2	5,1
Demande de cotation formelle	3,9	2,9	3,1	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Demande de cotation non formelle	-	-	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Consultation de consultants	3,0	3,0	3,1	3,1	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Appel d'offres restreint	2,8	1,6	3,7	3,6	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Demande de proposition restreinte	3,0	3,0	3,0	3,0	6,0	4,5	3,0	3,0	-	-
Entente directe avec avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Entente directe sans avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Ensemble	4,0	3,0	3,2	2,8	3,2	2,8	3,1	2,8	2,8	2,5

Tableau 54 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des Sociétés d'Etat

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes
Appel d'offres ouvert	4,0	3,0	5,0	3,0	6,0	4,0	6,0	4,0	5,7	4,8
Appel d'offres ouvert direct	4,0	3,0	5,0	3,0	6,0	4,0	6,0	4,0	5,7	4,8
Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres ouvert en deux étapes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres avec concours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres accéléré	4,0	3,0	-	-	-	-	-	-	-	-
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	5,0	5,0	7,0	6,0	8,0	6,0	5,9	5,0
Demande de prix	5,0	3,0	9,5	6,7	5,0	4,0	5,0	4,0	5,5	3,8

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes
Demande de proposition allégée	4,0	3,0	4,3	3,0	6,0	6,0	6,0	6,0	5,4	5,2
Demande de cotation formelle	4,0	3,0	3,4	3,3	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Demande de cotation non formelle	-	-	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Consultation de consultants	3,0	3,0	3,2	3,1	3,0	3,0	-	3,0	3,0	3,0
Appel d'offres restreint	-	-	-	-	3,0	3,0	3,0	3,0	3,3	3,3
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entente directe avec avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Entente directe sans avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Ensemble	4,0	3,0	1,4	1,3	3,4	3,1	3,1	3,0	3,3	2,9

Tableau 55 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des EPE

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes
Appel d'offres ouvert	4,0	3,0	4,7	3,8	6,0	4,0	6,0	4,0	4,9	3,8
Appel d'offres ouvert direct	4,0	3,0	5,1	3,8	6,0	4,0	6,0	4,0	5,0	3,9
Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres ouvert en deux étapes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres avec concours	-	-	7,5	6,0	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres accéléré	4,0	3,0	4,1	3,7	-	-	-	-	3,6	1,7
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	6,0	4,0	3,7	3,7	7,0	6,0	8,0	6,0	4,8	4,0
Demande de prix	4,9	3,0	5,2	3,8	5,0	4,0	5,0	4,0	5,0	3,2
Demande de proposition allégée	4,2	2,9	4,5	4,1	6,0	6,0	6,0	6,0	4,7	4,2
Demande de cotation formelle	3,9	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Demande de cotation non formelle	-	-	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Consultation de consultants	3,0	3,0	3,3	3,1	3,0	3,0	-	3,0	3,0	3,0
Appel d'offres restreint	-	-	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Demande de proposition restreinte	-	-	3,0	3,0	-	-	-	-	5,0	5,0
Entente directe avec avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Entente directe sans avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Ensemble	4,3	3,1	2,4	2,2	3,3	2,9	3,3	2,9	3,1	2,7

Tableau 56 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des structures déconcentrées (crédits délégués)

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes
Appel d'offres ouvert	4,0	2,8	5,3	3,8	5,9	3,9	6,0	4,0	5,4	4,1
Appel d'offres ouvert direct	3,7	2,5	5,3	3,8	6,0	4,0	6,0	4,0	5,4	4,2
Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres ouvert en deux étapes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres avec concours	-	-	-	-	-	-	6,0	4,0	-	-
Appel d'offres accéléré	4,3	3,0	-	-	5,7	3,4	5,2	3,7	2,8	1,2
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	4,0	4,0	-	-	3,0	3,0	-	-
Demande de prix	4,7	2,8	3,5	3,2	5,0	4,0	4,9	4,0	4,7	2,8
Demande de proposition allégée	3,1	2,1	4,8	4,1	4,2	4,1	5,1	4,5	5,0	4,3
Demande de cotation formelle	3,9	2,8	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Demande de cotation non formelle	-	-	3,1	3,0	3,0	3,0	3,1	3,0	3,4	3,2
Consultation de consultants	3,0	2,9	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Appel d'offres restreint	-	-	-	-	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-	-	-	3,0	3,0	-	-
Entente directe avec avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Entente directe sans avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Ensemble	3,8	2,7	2,7	2,7	3,0	2,9	3,0	2,9	3,0	2,8

Tableau 57 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation pour l'ensemble des Collectivités territoriales

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes
Appel d'offres ouvert	4,0	2,9	5,5	4,4	5,8	3,8	5,9	4,0	4,5	3,3
Appel d'offres ouvert direct	4,4	3,0	5,6	4,7	5,7	4,0	5,8	3,9	4,5	3,4
Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres ouvert en deux étapes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres avec concours	-	-	3,0	3,0	6,0	4,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Appel d'offres accéléré	3,6	2,7	5,3	3,9	5,9	3,5	6,1	4,5	4,9	3,1
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	6,1	4,0	3,4	3,0	7,2	6,0	6,9	6,0	6,0	5,0
Demande de prix	4,8	3,1	3,9	3,5	4,7	3,8	4,7	3,9	4,4	2,8
Demande de proposition allégée	4,0	3,0	3,6	3,6	5,5	5,5	5,0	4,9	5,4	5,3
Demande de cotation formelle	3,9	2,9	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Demande de cotation non formelle	-	-	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Consultation de consultants	3,0	2,9	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Appel d'offres restreint	2,8	1,2	3,7	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Demande de proposition restreinte	3,0	3,0	3,0	3,0	-	-	3,0	3,0	6,0	6,0
Entente directe avec avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Entente directe sans avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Ensemble	4,0	2,9	2,8	2,7	3,0	2,8	2,9	2,7	2,8	2,6

Tableau 58 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des collectivités territoriales de la Région de la Boucle du Mouhoun

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes
Appel d'offres ouvert	6,6	3,5	5,5	3,1	5,3	3,8	4,7	3,6	1,7	1,2
Appel d'offres ouvert direct	9,5	4,1	4,2	3,3	5,6	3,9	4,5	3,5	1,7	1,2
Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres ouvert en deux étapes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres avec concours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres accéléré	3,7	2,9	6,5	3,0	3,8	3,4	7,0	5,0	1,0	1,0

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	-	-	7,3	6,0	-	-	-	-
Demande de prix	5,2	4,0	4,7	3,3	4,5	3,8	4,5	3,8	4,6	2,8
Demande de proposition allégée	4,0	3,0	-	-	6,0	6,0	5,1	4,2	4,0	3,3
Demande de cotation formelle	3,6	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Demande de cotation non formelle	-	-	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Consultation de consultants	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Appel d'offres restreint	-	-	3,0	3,0	-	-	-	-	3,0	3,0
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-	-	-	3,0	3,0	-	-
Entente directe avec avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Entente directe sans avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Ensemble	4,8	3,3	2,2	2,0	3,0	2,8	2,5	2,5	2,5	2,4

Tableau 59 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des collectivités territoriales de la région des Cascades

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes
Appel d'offres ouvert	4,0	3,0	5,0	5,0	6,0	4,0	5,0	3,7	4,5	3,8
Appel d'offres ouvert direct	4,0	3,0	4,3	4,3	6,0	4,0	5,2	3,7	4,5	3,8
Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres ouvert en deux étapes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres avec concours	-	-	-	-	-	-	3,0	3,0	-	-
Appel d'offres accéléré	-	-	9,0	9,0	-	-	4,6	3,6	-	-
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	-	-	-	-	8,0	6,0	-	-
Demande de prix	4,5	2,9	3,7	3,3	5,0	4,0	4,1	3,5	4,3	2,6
Demande de proposition allégée	5,0	5,0	-	-	-	-	-	-	6,0	6,0
Demande de cotation formelle	3,3	2,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Demande de cotation non formelle	-	-	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Consultation de consultants	2,9	2,6	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Appel d'offres restreint	1,0	1,0	4,0	3,0	-	-	3,0	3,0	-	-
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes
Entente directe avec avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Entente directe sans avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Ensemble	3,4	2,8	2,6	2,5	3,1	2,9	3,0	2,8	2,9	2,7

Tableau 60 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des Collectivités territoriales de la Région du Centre

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes
Appel d'offres ouvert	2,9	2,3	5,3	3,6	6,0	4,0	7,0	4,0	5,3	3,3
Appel d'offres ouvert direct	4,8	3,5	5,3	3,7	6,0	4,0	6,8	4,1	5,8	3,5
Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres ouvert en deux étapes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres avec concours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres accéléré	1,0	1,0	5,4	3,5	-	-	7,8	3,7	4,9	3,1
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	-	-	7,0	6,0	8,0	6,0	6,0	5,0
Demande de prix	4,9	3,7	4,7	3,9	5,0	4,0	5,8	4,5	4,9	3,0
Demande de proposition allégée	-	-	-	-	6,0	6,0	4,6	4,5	6,0	6,0
Demande de cotation formelle	4,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Demande de cotation non formelle	-	-	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,1	3,1
Consultation de consultants	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Appel d'offres restreint	-	-	-	-	-	-	3,0	3,0	3,0	3,0
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entente directe avec avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Entente directe sans avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Ensemble	3,5	2,8	3,3	2,9	3,5	3,1	4,0	3,2	3,4	2,9

Tableau 61 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des collectivités territoriales de la région du Centre-Est

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes
Appel d'offres ouvert	3,6	2,7	4,3	4,0	5,4	3,9	3,4	3,1	5,0	4,0
Appel d'offres ouvert direct	3,2	2,3	4,2	3,9	5,3	3,8	3,5	3,1	5,0	4,0
Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres ouvert en deux étapes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres avec concours	-	-	-	-	-	-	3,0	3,0	-	-
Appel d'offres accéléré	4,0	3,0	4,4	4,2	6,3	5,0	-	-	-	-
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-	6,0	5,0
Demande de prix	4,1	2,6	4,0	3,6	4,4	3,7	4,0	3,5	3,1	2,1
Demande de proposition allégée	3,0	1,0	3,0	3,0	-	-	3,0	3,0	6,0	6,0
Demande de cotation formelle	3,4	2,5	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Demande de cotation non formelle	-	-	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Consultation de consultants	3,0	2,5	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Appel d'offres restreint	3,5	1,0	-	-	3,0	3,0	-	-	-	-
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-	-	-	-	-	6,0	6,0
Entente directe avec avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Entente directe sans avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Ensemble	3,5	2,1	2,8	2,7	2,8	2,7	2,5	2,5	2,6	2,5

Tableau 62 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des collectivités territoriales de la région du Centre-Nord

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes
Appel d'offres ouvert	4,0	3,0	7,6	7,3	4,7	3,5	5,6	3,9	5,0	4,0
Appel d'offres ouvert direct	4,0	3,0	8,3	8,0	4,7	3,6	6,0	4,0	5,0	4,0
Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres ouvert en deux étapes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres avec concours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres accéléré	4,0	3,0	3,1	3,1	3,0	3,0	3,3	3,0	-	-

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	3,0	3,0	7,0	6,0	6,8	6,0	6,0	5,0
Demande de prix	5,0	3,0	3,4	3,1	4,5	3,8	4,3	3,6	3,9	2,6
Demande de proposition allégée	4,0	3,0	3,5	3,5	4,7	4,7	4,3	4,3	2,6	2,6
Demande de cotation formelle	4,0	3,0	3,1	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Demande de cotation non formelle	-	-	3,0	3,0	3,1	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Consultation de consultants	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	4,0	3,2	3,1	3,0
Appel d'offres restreint	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Demande de proposition restreinte	-	-	3,0	3,0	-	-	-	-	-	-
Entente directe avec avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Entente directe sans avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Ensemble	4,0	3,0	3,1	3,1	2,5	2,4	2,2	2,1	2,5	2,3

Tableau 63 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des collectivités territoriales de la région du Centre Ouest

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes
Appel d'offres ouvert	4,0	3,0	7,3	5,6	5,6	3,9	4,7	4,0	4,7	3,8
Appel d'offres ouvert direct	4,0	3,0	5,0	3,1	6,0	4,0	5,2	3,8	5,0	4,0
Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres ouvert en deux étapes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres avec concours	-	-	-	-	-	-	-	-	3,0	3,0
Appel d'offres accéléré	4,0	3,0	13,3	12,3	5,4	3,8	4,5	4,0	5,0	4,0
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	-	-	7,0	6,0	-	-	6,0	5,0
Demande de prix	5,0	3,0	4,0	3,3	4,8	4,0	4,9	4,0	4,8	3,1
Demande de proposition allégée	-	-	3,0	3,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0
Demande de cotation formelle	4,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Demande de cotation non formelle	-	-	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Consultation de consultants	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Appel d'offres restreint	-	-	-	-	-	-	3,0	3,0	3,0	3,0
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes
Entente directe avec avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Entente directe sans avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Ensemble	4,0	3,0	2,8	2,7	3,3	3,1	3,1	3,0	3,0	2,8

Tableau 64 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des Collectivités territoriales de la région du Centre Sud

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes
Appel d'offres ouvert	2,3	0,7	4,9	4,3	5,7	4,0	4,0	3,2	5,0	4,0
Appel d'offres ouvert direct	2,6	1,2	4,6	4,0	6,0	4,1	4,1	3,4	5,0	4,0
Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres ouvert en deux étapes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres avec concours	-	-	-	-	6,0	4,0	-	-	-	-
Appel d'offres accéléré	2,0	0,3	5,5	4,9	3,4	3,1	4,0	3,1	-	-
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	-	-	7,0	6,0	-	-	-	-
Demande de prix	5,0	3,0	4,0	3,6	4,5	3,8	4,5	3,8	4,3	2,6
Demande de proposition allégée	4,0	3,0	3,0	3,0	-	-	-	-	-	-
Demande de cotation formelle	4,0	3,0	3,1	3,1	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Demande de cotation non formelle	-	-	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Consultation de consultants	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Appel d'offres restreint	-	-	-	-	-	-	-	-	3,0	3,0
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entente directe avec avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Entente directe sans avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Ensemble	3,4	2,2	3,0	2,9	3,1	2,9	3,0	2,9	2,9	2,6

Tableau 65 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des collectivités territoriales de la région de l'Est

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes
Appel d'offres ouvert	2,3	0,7	5,0	3,6	6,0	4,0	4,6	3,5	5,0	4,0
Appel d'offres ouvert direct	2,6	1,2	6,1	3,9	6,0	4,0	4,6	3,5	5,0	4,0
Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres ouvert en deux étapes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres avec concours	-	-	3,0	3,0	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres accéléré	2,0	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	3,0	3,0	-	-	-	-	-	-
Demande de prix	4,5	2,6	3,0	3,0	5,0	4,0	4,3	3,7	3,5	2,2
Demande de proposition allégée	4,0	3,0	-	-	6,0	6,0	-	-	1,0	1,0
Demande de cotation formelle	3,3	2,9	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Demande de cotation non formelle	-	-	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Consultation de consultants	2,8	1,8	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Appel d'offres restreint	-	-	-	-	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entente directe avec avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Entente directe sans avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Ensemble	3,2	2,0	2,0	2,0	2,4	2,4	2,5	2,4	2,6	2,5

Tableau 66 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des collectivités territoriales de la région des Hauts-Bassins

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes
Appel d'offres ouvert	3,8	2,9	5,1	3,8	5,3	3,9	6,0	4,0	4,7	3,8
Appel d'offres ouvert direct	4,0	3,0	5,3	4,0	5,5	4,0	6,0	4,0	4,7	3,8
Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres ouvert en deux étapes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres avec concours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres accéléré	3,7	2,8	4,4	3,2	3,0	3,0	-	-	-	-
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	-	-	-	-	8,0	6,0	-	-

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes
Demande de prix	4,9	3,0	3,3	3,2	4,6	3,7	4,4	3,7	4,4	3,1
Demande de proposition allégée	4,0	3,0	3,0	3,0	6,0	6,0	6,0	6,0	5,9	5,9
Demande de cotation formelle	4,0	3,0	3,1	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Demande de cotation non formelle	-	-	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Consultation de consultants	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Appel d'offres restreint	1,0	1,0	-	-	3,0	3,0	-	-	-	-
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entente directe avec avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Entente directe sans avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Ensemble	3,5	2,7	2,9	2,8	3,0	2,9	3,0	2,8	2,9	2,8

Tableau 67 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des collectivités territoriales de la région du Nord

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes
Appel d'offres ouvert	4,0	3,0	3,9	3,2	6,0	4,0	4,9	3,6	5,0	4,0
Appel d'offres ouvert direct	4,0	3,0	4,3	3,3	6,0	4,0	4,8	3,6	5,0	4,0
Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres ouvert en deux étapes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres avec concours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres accéléré	4,0	3,0	3,3	3,0	-	-	6,0	4,0	-	-
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Demande de prix	4,7	3,0	3,4	3,2	4,8	3,9	4,3	3,6	4,0	2,7
Demande de proposition allégée	4,0	3,0	4,2	4,2	-	-	5,4	5,4	5,5	5,5
Demande de cotation formelle	3,9	2,9	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Demande de cotation non formelle	-	-	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Consultation de consultants	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Appel d'offres restreint	-	-	-	-	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Demande de proposition restreinte	-	-	3,0	3,0	-	-	-	-	-	-
Entente directe avec avis	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes
Entente directe sans avis	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Ensemble	3,9	3,0	2,7	2,6	2,8	2,6	2,7	2,6	2,6	2,5

Tableau 68 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des collectivités territoriales de la région du Plateau central

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes
Appel d'offres ouvert	4,0	3,0	4,3	3,6	6,7	3,4	8,0	6,3	5,0	4,0
Appel d'offres ouvert direct	4,0	3,0	4,3	3,6	5,5	4,0	5,8	3,8	5,0	4,0
Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres ouvert en deux étapes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres avec concours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres accéléré	-	-	-	-	7,0	3,3	9,8	8,3	5,0	4,0
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	11,0	3,0	7,0	6,0	3,0	3,0	-	-
Demande de prix	5,0	3,0	5,8	5,1	4,5	3,7	5,1	4,2	4,7	3,1
Demande de proposition allégée	-	-	-	-	-	-	-	-	4,0	3,0
Demande de cotation formelle	4,0	3,0	3,1	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Demande de cotation non formelle	-	-	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Consultation de consultants	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Appel d'offres restreint	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-	-	-	3,0	3,0	-	-
Entente directe avec avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Entente directe sans avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Ensemble	4,0	3,0	3,0	2,8	3,5	2,9	3,3	3,1	2,9	2,6

Tableau 69 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des collectivités territoriales de la région du Sahel

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes
Appel d'offres ouvert	4,0	2,0	3,1	3,0	6,0	4,0	6,0	4,0	5,0	4,0
Appel d'offres ouvert direct	4,0	2,0	3,1	3,0	6,0	4,0	6,0	4,0	5,0	4,0
Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres ouvert en deux étapes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres avec concours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres accéléré	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Demande de prix	5,0	2,0	3,0	3,0	4,5	3,8	4,9	4,0	5,0	3,0
Demande de proposition allégée	-	-	-	-	-	-	-	-	6,0	6,0
Demande de cotation formelle	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Demande de cotation non formelle	-	-	3,0	3,0	3,0	3,0	3,1	3,0	3,0	3,0
Consultation de consultants	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Appel d'offres restreint	-	-	-	-	-	-	3,0	3,0	3,0	3,0
Demande de proposition restreinte	-	-	3,0	3,0	-	-	-	-	-	-
Entente directe avec avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Entente directe sans avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Ensemble	4,0	3,3	2,2	2,2	2,6	2,5	2,5	2,5	2,5	2,4

Tableau 70 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des collectivités territoriales de la région du Sud-Ouest

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes
Appel d'offres ouvert	4,0	3,0	-	-	6,0	4,0	6,0	4,0	5,0	4,0
Appel d'offres ouvert direct	4,0	3,0	-	-	6,0	4,0	6,0	4,0	5,0	4,0
Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres ouvert en deux étapes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres avec concours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres accéléré	4,0	3,0	-	-	-	-	-	-	-	-

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	-	-	7,0	6,0	8,0	6,0	-	-
Demande de prix	4,9	3,0	3,8	3,6	4,7	3,8	4,9	4,0	5,0	3,0
Demande de proposition allégée	-	-	3,0	3,0	-	-	6,0	6,0	-	-
Demande de cotation formelle	3,7	2,9	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Demande de cotation non formelle	-	-	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Consultation de consultants	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Appel d'offres restreint	3,0	3,0	-	-	3,0	3,0	-	-	-	-
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entente directe avec avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Entente directe sans avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Ensemble	3,8	3,0	2,5	2,5	3,0	2,8	3,0	2,9	2,9	2,8

5 Règles de préférence dans la passation des marchés

Encadré 5 : Règles de préférence dans la passation des marchés publics

En principe, les candidats à un marché public bénéficient d'une égalité de traitement. A ce titre, ils doivent recevoir les mêmes informations et être soumis aux mêmes règles de compétition. Cependant, des marges de préférence dérogeant au principe d'égalité de traitement des candidats peuvent être accordées à certaines catégories d'entreprises.

Ainsi, lors de la passation d'un marché public, si les accords de financement n'en disposent pas autrement, des marges de préférence peuvent être accordées aux entreprises ayant présenté une offre conforme aux spécifications du dossier d'appel à concurrence. On distingue cinq (5) types de préférences :

- préférence communautaire (une préférence accordée aux entreprises de la zone UEMOA) ;
- préférence due à l'origine des fournitures (une préférence accordée aux entreprises proposant des fournitures dont le coût de fabrication intégrant des intrants communautaires, comporte une valeur ajoutée d'au moins 20%) ;
- préférence pour sous-traitance communautaire (une préférence accordée aux entreprises ayant prévu de sous-traiter au moins trente pour cent (30%) de la valeur globale du marché à une PME, un artisan ou entreprise artisanale) ;
- préférence locale (une préférence accordée aux entreprises locales pour les appels à concurrence lancés par les collectivités territoriales lorsque le financement est assuré par leurs ressources propres) ;
- préférence accordée aux artisans (une préférence accordée aux artisans ou aux entreprises artisanales ayant une base fixe ou un établissement stable dans l'espace UEMOA).

La marge de préférence doit être prévue au dossier d'appel à concurrence et quantifiée sous forme de pourcentage du montant de l'offre. Elle s'applique dans le respect des marges de préférence prévues par la réglementation des marchés publics.

Certaines préférences sont cumulables dans une même procédure de passation. Il en est ainsi de la préférence communautaire et de la préférence accordée aux PME.

Tableau 71 : Répartition des opérations de passation par autorité contractante en fonction de l'inclusion de clauses préférentielles dans le dossier de passation

Autorités contractantes/ opérations de passation	2020	2021	2022	2023	2024
Ministères et institutions	5 744	6 896	nd	nd	nd
Marchés passés avec clauses préférentielles	45	2	nd	nd	nd
Marchés passés sans clauses préférentielles	5 699	6 894	nd	nd	nd
Sociétés d'Etat	1 232	14 431	nd	nd	nd
Marchés passés avec clauses préférentielles	15	-	nd	nd	nd
Marchés passés sans clauses préférentielles	1 217	14 431	nd	nd	nd
Etablissements Publics d'Etat	4 449	9 713	nd	nd	nd
Marchés passés avec clauses préférentielles	41	39	nd	nd	nd
Marchés passés sans clauses préférentielles	4 408	9 674	nd	nd	nd
Collectivités territoriales	12 986	18 442	nd	nd	nd
Marchés passés avec clauses préférentielles	1 384	464	nd	nd	nd
Marchés passés sans clauses préférentielles	11 602	17 978	nd	nd	nd
Structures déconcentrées	6 104	11 113	nd	nd	nd
Marchés passés avec clauses préférentielles	429	225	nd	nd	nd
Marchés passés sans clauses préférentielles	5 675	10 888	nd	nd	nd
Autorités administratives indépendantes	312	283	nd	nd	nd
Marchés passés avec clauses préférentielles	5	-	nd	nd	nd
Marchés passés sans clauses préférentielles	307	283	nd	nd	nd
Maitres d'ouvrages déléguées	-	150	nd	nd	nd
Marchés passés avec clauses préférentielles	-	-	nd	nd	nd
Marchés passés sans clauses préférentielles	-	150	nd	nd	nd
Fonds nationaux	-	2 243	nd	nd	nd
Marchés passés avec clauses préférentielles	-	-	nd	nd	nd
Marchés passés sans clauses préférentielles	-	2 243	nd	nd	nd
Parlement	-	99	nd	nd	nd
Marchés passés avec clauses préférentielles	-	-	nd	nd	nd
Marchés passés sans clauses préférentielles	-	99	nd	nd	nd
Etablissements publics locaux	-	131	nd	nd	nd
Marchés passés avec clauses préférentielles	-	-	nd	nd	nd
Marchés passés sans clauses préférentielles	-	131	nd	nd	nd
Autres autorités contractantes	-	-	nd	nd	nd
Marchés passés avec clauses préférentielles	-	-	nd	nd	nd
Marchés passés sans clauses préférentielles	-	-	nd	nd	nd
Ensemble	30 827	63 501	nd	nd	nd
Marchés passés avec clauses préférentielles	1 919	730	nd	nd	nd
Marchés passés sans clauses préférentielles	28 908	62 771	nd	nd	nd

Tableau 72 : Répartition des marchés passés avec clause de préférence par nature de prestation

Nature de la prestation	2020	2021	2022	2023	2024
Travaux	352	104	nd	nd	nd
Fournitures	1 079	386	nd	nd	nd
Services courants	312	193	nd	nd	nd
Prestations intellectuelles	176	47	nd	nd	nd
Ensemble	1 919	730	nd	nd	nd

Tableau 73 : Répartition des marchés passés avec clause préférentielle par procédure de passation

Procédure de passation	2020	2021	2022	2023	2024
Appel d'offres ouvert	1 079	41	nd	nd	nd
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	nd	nd	nd
Demande de prix	840	527	nd	nd	nd
Demande de proposition allégée	-	3	nd	nd	nd
Demande de cotation formelle	-	1	nd	nd	nd
Demande de cotation non formelle	-	-	nd	nd	nd
Consultation de consultants	-	43	nd	nd	nd
Appel d'offres restreint	-	-	nd	nd	nd
Consultation restreinte	-	1	nd	nd	nd
Entente directe avec avis	-	43	nd	nd	nd
Entente directe sans avis	-	71	nd	nd	nd
Ensemble	1 919	730	nd	nd	nd

Tableau 74 : Répartition des marchés passés avec clause préférentielle selon le type de clause prises en compte

Clause préférentielle	2020	2021	2022	2023	2024
Marchés passés avec préférence locale	172	485	nd	nd	nd
Marchés passés avec préférence communautaire	366	146	nd	nd	nd
Marchés passés avec préférence PME	1 379	97	nd	nd	nd
Marchés passés avec préférence pour sous-traitance à une PME	2	2	nd	nd	nd
Ensemble	1 919	730	nd	nd	nd

Tableau 75 : Répartition des marchés passés avec clause de préférence locale par les collectivités territoriales par région

Région	2020	2021	2022	2023	2024
Boucle du Mouhoun	78	36	nd	nd	nd
Cascades	-	13	nd	nd	nd
Centre	24	81	nd	nd	nd
Centre-Est	7	19	nd	nd	nd
Centre-Nord	1	10	nd	nd	nd
Centre-Ouest	-	-	nd	nd	nd
Centre-Sud	-	76	nd	nd	nd
Est	-	8	nd	nd	nd
Hauts-Bassins	-	27	nd	nd	nd
Nord	-	125	nd	nd	nd
Plateau Central	62	22	nd	nd	nd
Sahel	-	68	nd	nd	nd
Sud-Ouest	-	-	nd	nd	nd
Ensemble	172	485	nd	nd	nd

Tableau 76 : Répartition des marchés passés avec clause de préférence communautaire par nature de la prestation

Nature de la prestation	2020	2021	2022	2023	2024
Travaux	193	33	nd	nd	nd
Fournitures	173	70	nd	nd	nd
Services courants	-	21	nd	nd	nd
Prestations intellectuelles	-	22	nd	nd	nd
Ensemble	366	146	nd	nd	nd

6. Allotissement

Encadré 6 : Notion d'allotissement

La satisfaction des besoins en matière de travaux, de fournitures, de services courants et de prestations intellectuelles peut donner lieu à une procédure de passation à lots multiples.

L'allotissement consiste à répartir un besoin en différents lots en raison des avantages techniques, financiers ou économiques de l'opération. Chaque lot correspond à une unité autonome faisant l'objet d'un marché distinct selon la nature des activités concernées, le lieu d'exécution ou le lieu de réception.

L'allotissement présente aussi l'avantage de favoriser l'accès des PME aux marchés publics. Le dossier d'appel à concurrence fixe le nombre, la nature, l'importance, le lieu d'exécution ou de réception et l'étendue des différents lots, ainsi que les conditions imposées aux candidats pour soumissionner à un ou plusieurs lots et les modalités de leur attribution.

Tableau 77 : Répartition des opérations de passation, toute procédure et toute autorité contractante confondue selon la modalité de mise en œuvre

Modalité de mise en œuvre	2020	2021	2022	2023	2024
Appel à concurrence à lot unique (sans allotissement)	27 534	27 775	12 895	21 547	26 116
Appel à concurrence à plusieurs lots (avec allotissement)	3 345	36 079	40 421	37 148	32 655
Ensemble	30 879	63 854	53 316	58 695	58 771

Tableau 78 : Répartition des opérations de passation avec allotissements, toute procédure et autorité contractante confondue selon la nature de la prestation

Nature de la prestation	2020	2021	2022	2023	2024
Travaux	1 014	3 585	7 783	7 997	3 444
Fournitures (fournitures courantes et équipements)	1 296	20 020	24 881	19 588	16 993
Services courants	619	9 695	6 226	7 513	9 893
Prestations intellectuelles	416	2 779	1 531	2 050	2 325
Ensemble	3 345	36 079	40 421	37 148	32 655

7. Issue des procédures de passation

Encadré 7 : Notions de procédure infructueuse et procédure annulée

D'une manière générale, une procédure de passation de marché aboutit à l'attribution du marché à un soumissionnaire. L'attribution est l'aboutissement d'un processus par lequel une autorité contractante choisit un prestataire pour réaliser des travaux, fournir des biens ou des services.

Cependant, la procédure de passation de marché public peut être déclarée infructueuse pour des motifs liés notamment à l'absence ou à la non-conformité des offres. Les motifs de non-conformité des offres sont entre autres, le non-respect des spécifications techniques, les offres hors enveloppes ou anormalement basses, l'absence d'un minimum de trois offres conformes dans le cas de l'appel d'offres restreint, l'absence de proposition technique ayant obtenu la note minimale requise.

L'autorité contractante peut à tout moment annuler toute procédure de passation, notamment en cas de disparition du besoin ou d'insuffisances constatées dans le dossier de passation.

Tableau 79 : Répartition des opérations de passation selon le résultat de la procédure, toute autorité contractante confondue

Résultat de la procédure	2020	2021	2022	2023	2024
Procédures ayant abouti à la contractualisation	27 213	63 501	53 227	58 307	58 271
Procédures n'ayant pas abouti à la contractualisation	7 999	353	89	388	500
Dont :					
<i>Procédures infructueuses</i>	6 456	353	89	388	500
<i>Procédures annulées</i>	1 543	nd	nd	nd	nd
Ensemble	35 212	63 854	53 316	58 695	58 771

Tableau 80 : Répartition des opérations de passation effectuées par les Ministères et Institutions selon le résultat de la procédure

Résultat de la procédure	2020	2021	2022	2023	2024
Procédures ayant abouti à la contractualisation	4 369	6 896	7 583	14 535	12 642
Procédures n'ayant pas abouti à une contractualisation	2 360	107	35	49	79
Dont :					
<i>Procédures infructueuses</i>	1 504	107	35	49	79
<i>Procédures annulées</i>	856	nd	nd	nd	nd
Ensemble	6 729	7 003	7 618	14 584	12 721

Tableau 81 : Répartition des opérations de passation effectuées par les Sociétés d'Etat selon le résultat de la procédure

Résultat de la procédure	2020	2021	2022	2023	2024
Procédures ayant abouti à la contractualisation	2 280	14 431	14 554	6 500	4 072
Procédures n'ayant pas abouti à une contractualisation	732	1	-	-	-
Dont :					
<i>Procédures infructueuses</i>	728	1	-	-	-
<i>Procédures annulées</i>	4	nd	nd	nd	nd
Ensemble	3 012	14 432	14 554	6 500	4 072

Tableau 82 : Répartition des opérations de passation effectuées par les EPE selon le résultat de la procédure

Résultat de la procédure	2020	2021	2022	2023	2024
Procédures ayant abouti à la contractualisation	4 834	9 713	5 077	5 442	9 165
Procédures n'ayant pas abouti à une contractualisation	855	54	-	-	-
Dont :					
<i>Procédures infructueuses</i>	788	54	-	-	-
<i>Procédures annulées</i>	67	nd	nd	nd	nd
Ensemble	5 689	9 767	5 077	5 442	9 165

Tableau 83 : Répartition des opérations de passation effectuées par l'ensemble des collectivités territoriales selon le résultat de la procédure

Résultat de la procédure	2020	2021	2022	2023	2024
Procédures ayant abouti à la contractualisation	10 447	18 442	14 353	17 130	16 953
Procédures n'ayant pas abouti à une contractualisation	3 342	187	47	319	207
Dont :					
<i>Procédures infructueuses</i>	2 847	187	47	319	207
<i>Procédures annulées</i>	495	nd	nd	nd	nd
Ensemble	13 789	18 629	14 400	17 449	17 160

Tableau 84 : Répartition des procédures de passation des marchés de travaux selon le résultat (en million de francs)

Résultat de la procédure	2020	2021	2022	2023	2024
Procédures ayant abouti à la contractualisation	3 989	7 263	9 923	11 430	7 292
Procédures n'ayant pas abouti à une contractualisation	1 129	93	25	88	74
Dont :					
<i>Procédures infructueuses</i>	983	93	25	88	74
<i>Procédures annulées</i>	146	nd	nd	nd	nd
Ensemble	5 118	7 356	9 948	11 518	7 366

Tableau 85 : Répartition des procédures de passation des marchés de fournitures selon le résultat

Résultat de la procédure	2020	2021	2022	2023	2024
Procédures ayant abouti à la contractualisation	13 050	32 516	30 608	29 403	27 786
Procédures n'ayant pas abouti à une contractualisation	3 582	123	23	153	227
Dont :					
<i>Procédures infructueuses</i>	2 889	123	23	153	227
<i>Procédures annulées</i>	693	nd	nd	nd	nd
Ensemble	16 632	32 639	30 631	29 556	28 013

Tableau 86 : Répartition des procédures de passation des marchés de services courants selon le résultat

Résultat de la procédure	2020	2021	2022	2023	2024
Procédures ayant abouti à la contractualisation	7 448	18 049	9 916	13 223	17 741
Procédures n'ayant pas abouti à une contractualisation	2 055	87	23	78	106
Dont :					
<i>Procédures infructueuses</i>	1 592	87	23	78	106
<i>Procédures annulées</i>	463	nd	nd	nd	nd
Ensemble	9 503	18 136	9 939	13 301	17 847

Tableau 87 : Répartition des procédures de passation des marchés de prestations intellectuelles selon le résultat

Résultat de la procédure	2020	2021	2022	2023	2024
Procédures ayant abouti à la contractualisation	2 726	5 673	2 780	4 251	5 452
Procédures n'ayant pas abouti à une contractualisation	1 233	50	18	69	93
Dont :					
<i>Procédures infructueuses</i>	992	50	18	69	93
<i>Procédures annulées</i>	241	nd	nd	nd	nd
Ensemble	3 959	5 723	2 798	4 320	5 545

8 Délais de passation

Encadré 8 : Notion de délai de passation

Le délai de passation d'un marché public est le temps qui s'écoule entre la date d'initiation ou d'élaboration du dossier de passation et la date de notification du marché approuvé au titulaire. Il prend donc en compte les délais pour l'élaboration du dossier de passation, la revue a priori du dossier au niveau de l'organe chargé du contrôle a priori des marchés s'il y a lieu, l'autorisation de l'autorité compétente s'il y a lieu, la réception des offres, l'évaluation des offres, l'avis sur les résultats par l'organe chargé du contrôle a priori et la publication des résultats s'il y a lieu, l'exercice des recours et le traitement des plaintes auprès de l'autorité contractante et/ou de l'ARCOP s'il y a lieu, l'élaboration, la signature et le visa du projet de contrat et l'approbation du marché.

Dans le cadre de cet annuaire, le terme « délai de passation » fait référence au temps qui s'écoule entre la date de lancement du marché et la date d'approbation du contrat, en jours calendaires.

Tableau 88 : Délai moyen de passation des marchés par type de procédure, toutes autorités contractantes confondues (en jours)

Procédure de passation	2020	2021	2022	2023	2024
Appel d'offres ouvert	31	28	84	88	85
Appel d'offres ouvert direct	84	64	85	87	85
Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification	-	-	81	-	-
Appel d'offres ouvert en deux étapes	-	-	-	-	-
Appel d'offres avec concours	-	30	67	39	52
Appel d'offres accéléré	72	47	67	115	75
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	87	69	141	141	144
Demande de prix	54	37	61	62	62
Demande de propositions allégée	81	39	117	121	114
Demande de cotations formelle	-	33	33	35	37
Demande de cotation non formelle	-	33	33	38	39
Consultation de consultants	-	33	34	37	36
Appel d'offres restreint	-	35	79	83	77
Demande de proposition restreinte	-	59	118	76	118
Entente directe sans avis	-	42	39	39	39
Entente directe sans avis	-	35	41	41	42
Ensemble	25	41	41	43	43

Tableau 89 : Délai moyen de passation des marchés selon le type d'autorité contractante

Type d'autorité contractante	2020	2021	2022	2023	2024
Ministères et institutions	75	46	74	69	61
Appel d'offres ouvert	78	82	91	89	85
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	87	73	144	142	141
Demande de prix	50	36	72	62	64
Demande de propositions allégée	80	46	112	118	118
Demande de cotations formelle	79	30	37	34	36
Demande de cotation non formelle	79	30	38	36	33
Consultation de consultants	85	31	42	35	34
Appel d'offres restreint	84	58	77	83	79
Demande de proposition restreinte	75	54	118	74	-
Entente directe sans avis	71	33	40	39	39
Entente directe sans avis	63	31	46	44	44
Sociétés d'Etat	57	34	59	59	61
Appel d'offres ouvert	90	70	81	81	94
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	90	141	141	153
Demande de prix	60	30	58	58	65
Demande de propositions allégée	85	30	118	118	118
Demande de cotations formelle	78	30	30	30	33
Demande de cotation non formelle	74	30	30	30	31
Consultation de consultants	66	30	30	30	35
Appel d'offres restreint	-	-	81	81	64
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-	-
Entente directe sans avis	81	35	38	38	39
Entente directe sans avis	90	30	38	38	41
Etablissements Publics d'Etat	68	39	59	59	68
Appel d'offres ouvert	82	52	81	81	79
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	90	31	141	141	117

Type d'autorité contractante	2020	2021	2022	2023	2024
Demande de prix	56	39	58	58	61
Demande de propositions allégée	78	35	118	118	105
Demande de cotations formelle	65	31	30	30	37
Demande de cotation non formelle	66	31	30	30	33
Consultation de consultants	64	32	30	30	39
Appel d'offres restreint	84	68	81	81	79
Demande de proposition restreinte	-	30	-	-	118
Entente directe sans avis	81	43	38	38	40
Entente directe sans avis	83	33	38	38	42
Collectivités territoriales	60	34	59	71	70
Appel d'offres ouvert	80	47	80	104	77
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	35	123	128	141
Demande de prix	54	37	61	67	63
Demande de propositions allégée	88	26	128	132	107
Demande de cotations formelle	76	34	33	37	37
Demande de cotation non formelle	70	33	33	33	33
Consultation de consultants	77	36	33	39	35
Appel d'offres restreint	67	30	81	84	71
Demande de proposition restreinte	-	30	-	82	118
Entente directe sans avis	72	34	40	41	41
Entente directe sans avis	80	33	39	40	41
Structures déconcentrées	50	33	45	64	56
Appel d'offres ouvert	87	35	80	81	84
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	69	-	86	-
Demande de prix	56	37	59	59	62
Demande de propositions allégée	59	49	92	122	120
Demande de cotations formelle	72	35	33	37	38
Demande de cotation non formelle	70	34	40	49	48
Consultation de consultants	67	37	33	38	40
Appel d'offres restreint	-	-	81	81	143
Demande de proposition restreinte	-	-	-	65	-
Entente directe sans avis	72	34	36	40	38
Entente directe sans avis	71	34	40	42	41
Autorités administratives indépendantes	-	30	73	65	58
Appel d'offres ouvert	-	90	104	81	81
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	7	211	281	141
Demande de prix	-	30	63	58	56
Demande de propositions allégée	-	60	224	117	118
Demande de cotations formelle	-	30	28	34	30
Demande de cotation non formelle	-	-	30	30	30
Consultation de consultants	-	30	49	39	29
Appel d'offres restreint	-	-	-	-	81
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-	-
Entente directe sans avis	-	50	55	38	38
Entente directe sans avis	-	30	38	32	37
Maitres d'ouvrages déléguées	-	-	49	38	45
Appel d'offres ouvert	-	-	81	81	81

Type d'autorité contractante	2020	2021	2022	2023	2024
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	141	141	141
Demande de prix	-	-	58	58	58
Demande de propositions allégée	-	-	118	-	118
Demande de cotations formelle	-	-	30	30	30
Demande de cotation non formelle	-	-	-	30	-
Consultation de consultants	-	-	30	-	30
Appel d'offres restreint	-	-	-	-	-
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-	-
Entente directe sans avis	-	-	38	38	38
Entente directe sans avis	-	-	38	38	-
Fonds nationaux	-	41	60	52	64
Appel d'offres ouvert	-	90	89	91	110
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	60	151	135	162
Demande de prix	-	30	55	59	53
Demande de propositions allégée	-	30	115	117	122
Demande de cotations formelle	-	32	32	32	31
Demande de cotation non formelle	-	30	29	30	33
Consultation de consultants	-	30	33	32	34
Appel d'offres restreint	-	90	81	-	78
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-	-
Entente directe sans avis	-	30	40	38	39
Entente directe sans avis	-	30	41	42	38
Parlement	-	-	15	24	38
Appel d'offres ouvert	-	-	81	81	81
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	-	-	-
Demande de prix	-	-	58	58	58
Demande de propositions allégée	-	-	-	-	118
Demande de cotations formelle	-	-	30	30	30
Demande de cotation non formelle	-	-	-	30	30
Consultation de consultants	-	-	-	30	30
Appel d'offres restreint	-	-	-	-	-
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-	-
Entente directe sans avis	-	-	-	-	38
Entente directe sans avis	-	-	-	38	38
Établissements publics locaux	-	-	25	41	51
Appel d'offres ouvert	-	-	81	81	81
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	-	141	141
Demande de prix	-	-	58	58	58
Demande de propositions allégée	-	-	-	-	118
Demande de cotations formelle	-	-	30	30	30
Demande de cotation non formelle	-	-	-	30	30
Consultation de consultants	-	-	30	30	30
Appel d'offres restreint	-	-	-	-	-
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-	-
Entente directe sans avis	-	-	38	38	38
Entente directe sans avis	-	-	38	38	38
Association de personnes morales de droit public	-	-	-	14	9

Type d'autorité contractante	2020	2021	2022	2023	2024
Appel d'offres ouvert	-	-	-	81	-
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	-	-	-
Demande de prix	-	-	-	-	-
Demande de propositions allégée	-	-	-	-	-
Demande de cotations formelle	-	-	-	30	30
Demande de cotation non formelle	-	-	-	-	30
Consultation de consultants	-	-	-	-	-
Appel d'offres restreint	-	-	-	-	-
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-	-
Entente directe sans avis	-	-	-	-	-
Entente directe sans avis	-	-	-	38	38
Autres autorités contractantes	-	-	-	25	28
Appel d'offres ouvert	-	-	-	-	-
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	-	-	-
Demande de prix	-	-	-	58	58
Demande de propositions allégée	-	-	-	-	-
Demande de cotations formelle	-	-	-	30	30
Demande de cotation non formelle	-	-	-	30	30
Consultation de consultants	-	-	-	-	30
Appel d'offres restreint	-	-	-	81	81
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-	-
Entente directe sans avis	-	-	-	38	38
Entente directe sans avis	-	-	-	38	38
Ensemble	-	-	41	43	43

9. Titulaire du marché

Tableau 90 : Répartition des marchés selon le statut du titulaire du marché/Catégorie du titulaire du marché

Catégorie du titulaire du marché	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
PME	14 659	233 402	3 592	5 410	3 165	6 652	4 423	9 303	4 798	21 381
Association/ONG	168	11 237	130	2 886	155	4 684	98	4 957	68	2 984
Structures publiques	82	238	9	124	5	8	4	2	4	38
Entreprises individuelles	-	-	5 657	18 109	4 887	17 949	5 606	25 932	4 270	27 801
Autres entreprises	1 837	320 663	1 690	9 783	1 780	10 103	2 509	17 150	2 281	29 956
Non classés	10 467	405 783	52 423	1 031 693	43 235	992 131	45 667	1 384 332	46 850	2 078 196
Ensemble	27 213	971 323	63 501	1 068 005	53 227	1 031 527	58 307	1 441 676	58 271	2 160 356

Tableau 91 : Répartition des marchés passés avec les PME par nature de prestation

Nature de la prestation	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Travaux	2 169	119 161	390	932	727	1 990	873	2 547	369	4 014
Fournitures	6 771	67 089	1 727	2 765	1 616	3 170	2 219	4 379	2 415	12 312
Services courants	4 237	24 431	1 093	1 280	656	1 338	1 034	1 850	1 640	4 240
Prestations intellectuelles	1 482	22 721	382	433	166	154	297	527	374	815
Ensemble	14 659	233 402	3 592	5 410	3 165	6 652	4 423	9 303	4 798	21 381

Tableau 92 : Répartition des marchés avec les PME selon l'autorité contractante

Autorité contractante	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Ministères et institutions	1 897	92 768	228	718	311	983	738	2 308	639	7 457
Sociétés d'Etat	1 157	58 124	857	749	733	896	653	911	208	4 585
Etablissements Publics d'Etat	2 771	31 481	398	692	201	972	224	1 086	457	2 545
Collectivités territoriales	5 670	34 828	1 125	2 122	1 093	2 658	1 348	3 066	1 649	3 711
Structures déconcentrées	2 813	15 381	824	948	775	879	1 359	1 586	1 735	2 783
Autorités administratives indépendantes	351	820	7	7	5	50	9	23	2	2
Maitres d'ouvrages déléguées	-	-	-	-	-	-	-	-	2	6
Fonds nationaux	-	-	146	158	42	184	53	222	61	175
Parlement	-	-	2	8	-	-	8	28	7	13
Etablissements publics locaux	-	-	5	8	5	30	12	54	15	56
Missions diplomatiques et consulaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Associations de personnes morales de droit public	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2
Autres autorités contractantes	-	-	-	-	-	-	19	19	21	46
Ensemble	14 659	233 402	3 592	5 410	3 165	6 652	4 423	9 303	4 798	21 381

Tableau 93 : Répartition des marchés selon la nationalité du Titulaire

Nationalité	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Burkina Faso	27 026	824 249	63 443	1 067 629	53 162	1 030 867	58 216	1 441 267	58 205	2 159 527
Entreprise communautaire (UEMOA)	77	3 627	44	127	45	117	52	336	47	529
Afrique hors UEMOA	18	35 953	-	-	-	-	-	-	-	-
Europe	91	107 489	1	215	1	499	1	1	-	-
Amérique	-	-	-	-	-	-	-	-	1	66
Asie	1	5	13	34	19	44	38	72	18	234
Antarctique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ensemble	27 213	971 323	63 501	1 068 005	53 227	1 031 527	58 307	1 441 676	58 271	2 160 356

Tableau 94 : Répartition des marchés passés selon l'Age de la personne gérante de l'Entreprise Titulaire

Age du gérant de l'Entreprise	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Moins de 25 ans	180	469	80	43	111	139	162	185	226	425
25 à 35 ans	2 558	15 253	750	1 049	706	1 372	1 222	2 309	1 376	3 876
36 à 40 ans	1 834	11 863	669	999	587	1 029	775	1 453	792	1 485
41 à 50 ans	2 789	37 941	1 074	1 755	862	1 877	1 095	2 090	1 037	4 098
51 ans et plus	1 332	27 503	671	854	558	1 054	611	988	479	1 318
Non décalrés	18 520	878 294	60 257	1 063 305	50 403	1 026 056	54 442	1 434 651	54 361	2 149 154
Ensemble	27 213	971 323	63 501	1 068 005	53 227	1 031 527	58 307	1 441 676	58 271	2 160 356

10. Recours non juridictionnel des différends

Encadré 9 : Recours non juridictionnel des différends

Les candidats, soumissionnaires, attributaires et titulaires peuvent introduire un recours auprès de l'instance de recours non juridictionnel dénommée Autorité de Régulation de la Commande Publique (ARCOP) contre les dossiers d'appel à concurrence, les décisions prises à l'occasion des procédures d'appel à concurrence ou l'exécution des marchés leur faisant grief. Ce recours peut être précédé d'un recours préalable auprès de l'autorité contractante concernée.

L'ARCOP examine les recours non juridictionnels à travers l'Organe de règlement des différends (ORD).

Lorsque l'ORD intervient dans la phase de passation des marchés publics, il rend des décisions exécutoires. Lorsqu'il s'agit de la phase d'exécution, il constate la conciliation ou la non conciliation des parties et établit un procès-verbal de conciliation partielle ou totale qui a force exécutoire entre les parties ou un procès-verbal de non conciliation.

L'instance de recours non juridictionnel peut s'autosaisir et statuer sur les irrégularités et les fautes constatées sur le fondement des informations recueillies dans l'exercice de sa mission, ou de toute information communiquée par des autorités contractantes, des candidats, des soumissionnaires, des attributaires, des titulaires ou des tiers.

Tableau 95 : Répartition des recours auprès de l'ORD selon le type d'autorités contractantes

Autorités contractantes	2020	2021	2022	2023	2024
Ministères et institutions	287	292	407	380	260
Sociétés d'Etat	165	150	268	216	240
Etablissements Publics d'Etat	171 ²	162	241	249	251
Collectivités territoriales	357	257	199	180	173
Structures déconcentrées	15	46	27	12	45
Autorités administratives indépendantes	12	0	29	25	7
Maitres d'ouvrages délégués	30	40	0	0	6
Fonds nationaux	-	3	0	0	0
Parlement	-	0	0	0	0
Autres autorités contractantes	26	33	0	2	6
Ensemble	1 063	983	1 171	1 064	988

Tableau 96 : Répartition des recours auprès de l'ORD selon le type de requérant

Nature du requérant	2020	2021	2022	2023	2024
Entreprises	1 027	954	1 102	963	85
Administration	25	9	11	4	900
Auto-saisine	11	20	58	97	3
Ensemble	1 063	983	1 171	1 064	988

Tableau 97 : Répartition des recours auprès de l'ORD selon la recevabilité

	2020	2021	2022	2023	2024
Recours recevables	1 010	932	1 138	988	932
Recours non recevables	53	51	33	76	56
Ensemble	1 063	983	1 171	1 064	988

Tableau 98 : Répartition des actes rendus par l'ORD selon le type de matières

Type de la matière	2020	2021	2022	2023	2024
Litige	822	754	700	633	381
Conciliation	82	109	66	90	141
Discipline	24	22	39	90	75
Ensemble	928	885	805	813	597

NB : un acte peut faire référence à plusieurs requêtes

Tableau 99 : Répartition des actes rendus par l'ORD en matière de litige selon la compétence

	2020	2021	2022	2023	2024
Compétent	820	850	700	698	586
Incompétent	2	2	0	2	11
Ensemble	822	852	700	700	597

Tableau 100 : Répartition des actes rendus par l'ORD en matière de conciliation selon la compétence

	2020	2021	2022	2023	2024
Compétent	75	79	65	77	132
Incompétent	7	3	1	13	9

² Y compris les données des fonds nationaux

Ensemble	82	82	66	90	141
----------	----	----	----	----	-----

Tableau 101 : Répartition des recours auprès de l'ORD selon la nature de la prestation

Nature de la prestation	2020	2021	2022	2023	2024
Travaux	369	335	329	327	319
Fournitures	534	463	464	399	375
Services courants	91	124	299	279	227
Prestations Intellectuelles	69	60	79	58	61
PPP	0	1	0	1	0
Ensemble	1 063	983	1 171	1 064	988

Tableau 102 : Répartition des actes rendus par l'ORD en matière de litige selon la suite donnée

Suite donnée aux requêtes	2020	2021	2022	2023	2024
Plaintes fondées	474	367	323	259	159
Plaintes non fondées	283	365	305	299	179
Plaintes partiellement fondées	82	0	31	0	0
Plaintes irrecevables	0	2	21	45	22
Autres plaintes	0	20	20	26	21
Ensemble	839	754	700	629	381

Tableau 103 : Répartition des recours auprès de l'ORD en matière de litige selon la nature de la prestation

Nature de la prestation	2020	2021	2022	2023	2024
Travaux	299	259	263	220	179
Fournitures	498	420	422	335	285
Services courants	85	120	284	260	205
Prestations Intellectuelles	66	52	63	51	36
Partenariat Public-Privé	0	1	0	1	0
Non déterminée	0	0	0	0	1
Ensemble	948	852	1 032	867	696

Tableau 104 : Répartition des recours auprès de l'ORD en matière de litige selon la procédure de passation

Procédure de passation	2020	2021	2022	2023	2024
Appel d'offres ouvert	393	375	565	420	289
Demande de propositions précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	54	40	42	37	20
Demande de prix	492	428	415	396	370
Demande de propositions allégée	0	0	2	11	8
Demande de cotations formelle	3	2	3	0	0
Demande de cotations non formelle	-	0	0	0	0
Consultation de consultants	5	0	5	1	2
Appel d'offres restreint	1	2	0	0	0
Demande de propositions restreinte	0	0	0	0	6
Entente directe	0	5	0	0	0
Sans objet	0	0	0	0	0
Non déterminée	0	0	0	2	1
Ensemble	948	852	1032	867	696

Tableau 105 : Répartition des recours auprès de l'ORD en matière de litige selon le type d'autorités contractantes

Type d'autorités contractantes	2020	2021	2022	2023	2024
Ministères et institutions	255	251	368	294	161
Sociétés d'Etat	154	138	240	179	182
Etablissements Publics d'Etat	156	149	218	224	207
Collectivités territoriales	323	224	157	138	110
Structures déconcentrées	14	40	24	11	30
Autorités administratives indépendantes	12	0	25	19	3
Maitres d'ouvrages délégués	13	19	0	0	2
Autres autorités contractantes	21	31	0	2	1
Ensemble	948	852	1032	867	696

Tableau 106 : Répartition des actes rendus en matière de litige selon la nature de la décision rendue

Nature de la décision rendue	2020	2021	2022	2023	2024
Confirmation de résultats provisoires	246	328	299	267	154
Infirmation de résultats provisoires	325	352	305	246	152
Confirmation/Infirmation partielle de résultats provisoires	2	0	0	0	0
Confirmation de décisions	29	31	35	24	16
Retrait de décisions	5	7	10	11	1
Annulation de la procédure	14	8	7	8	5
Confirmation de la procédure	185	6	4	4	9
Incompétence	2	2	0	2	2
Autres	14	20	40	20	42
Ensemble	822	754	700	754	381

Tableau 107 : Répartition des actes rendus par l'ORD en matière de litige selon le type d'autorités contractantes

Type d'autorités contractantes	2020	2021	2022	2023	2024
Ministères et institutions	213	227	226	201	87
Sociétés d'Etat	132	127	144	134	81
Etablissements Publics d'Etat	140	131	167	162	125
Collectivités territoriales	286	216	121	106	73
Structures déconcentrées	13	14	16	11	11
Autorités administratives indépendantes	11	17	19	17	3
Maitres d'ouvrages délégués	12	22	7	0	0
Autres autorités contractantes	15	0	0	2	1
Ensemble	822	754	700	633	381

Tableau 108 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les Ministères et Institutions selon la nature de la décision rendue par l'ORD

Nature de la décision rendue	2020	2021	2022	2023	2024
Confirmation de résultats provisoires	80	115	106	85	36
Infirmation de résultats provisoires	76	84	83	68	25
Confirmation/Infirmation partielles de résultats provisoires	-	-	-	0	0
Confirmation de décisions	12	10	11	12	4
Retrait de décisions	3	4	3	5	0
Annulations de procédures	4	2	2	4	2
Confirmation de procédures	37	5	2	3	4
Incompétence	-	1	0	0	0
Autres	1	6	19	24	16

Ensemble	213	227	226	201	87
-----------------	------------	------------	------------	------------	-----------

Tableau 109 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les Sociétés d'Etat selon la nature de la décision rendue par l'ORD

Nature de la décision rendue	2020	2021	2022	2023	2024
Confirmation de résultats provisoires	31	56	64	54	30
Infirmation de résultats provisoires	54	59	51	51	35
Confirmation/Infirmation partielles de résultats provisoires	1	0	-	0	0
Confirmation de décisions	5	8	9	4	1
Retrait de décisions	1	1	4	3	1
Annulations de procédures	3	0	2	2	1
Confirmation de procédures	35	0	1	1	3
Incompétence	0	0	0	0	0
Autres	2	3	13	19	10
Ensemble	132	127	144	134	81

Tableau 110 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les EPE selon la nature de la décision rendue par l'ORD

Nature de la décision rendue	2020	2021	2022	2023	2024
Confirmation de résultats provisoires	40	63	81	67	48
Infirmation de résultats provisoires	59	60	80	72	59
Confirmation/Infirmation partielles de résultats provisoires	0	0	-	0	0
Confirmation de décisions	2	0	4	0	7
Retrait de décisions	0	2	0	1	0
Annulations de procédures	4	1	1	0	2
Confirmation de procédures	31	1	0	0	1
Incompétence	0	0	0	0	0
Autres	4	4	1	0	8
Ensemble	140	131	167	140	125

Tableau 111 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les AAI selon la nature de la décision rendue par l'ORD

Nature de la décision rendue	2020	2021	2022	2023	2024
Confirmation de résultats provisoires	5	7	6	6	1
Infirmation de résultats provisoires	5	8	9	9	2
Confirmation/Infirmation partielle de résultats provisoires	0	0	-	0	0
Confirmation de décisions	0	0	3	1	0
Retrait de décisions	0	0	0	0	0
Annulation de procédures	1	0	0	0	0
Confirmation de procédures	0	0	0	0	0
Incompétence	0	0	0	0	0
Autres	0	2	1	1	0
Ensemble	11	17	19	17	3

Tableau 112 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les structures déconcentrées (crédits délégués) selon la nature de la décision rendue par l'ORD

Nature de la décision rendue	2020	2021	2022	2023	2024
Confirmation de résultats provisoires	3	10	5	7	5
Infirmation de résultats provisoires	5	3	10	2	3
Confirmation/Infirmation partielle de résultats provisoires	0	0	-	0	0
Confirmation de décisions	2	1	0	0	0
Retrait de décisions	0	0	0	0	0
Annulation de procédures	0	0	0	1	0
Confirmation de procédures	3	0	0	0	1
Incompétence	0	0	0	0	0
Autres	0	0	1	1	2
Ensemble	13	14	16	11	11

Tableau 113 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les collectivités territoriales selon la nature de la décision rendue par l'ORD

Nature de la décision rendue	2020	2021	2022	2023	2024
Confirmation de résultats provisoires	82	72	34	48	34
Infirmation de résultats provisoires	122	128	68	44	28
Confirmation/Infirmation partielle de résultats provisoires	1	0	-	0	0
Confirmation de décisions	7	7	8	4	4
Retrait de décisions	0	0	3	2	0
Annulation de procédures	1	4	2	1	0
Confirmation de procédures	67	0	1	0	0
Incompétence	2	0	0	0	1
Autres	4	5	5	7	6
Ensemble	286	216	121	106	73

Tableau 114 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les Maitres d'ouvrages délégués selon la nature de la décision rendue par l'ORD

Nature de la décision rendue	2020	2021	2022	2023	2024
Confirmation de résultats provisoires	1	5	3	3	0
Infirmation de résultats provisoires	2	10	4	2	0
Confirmation/Infirmation partielle de résultats provisoires	0	0	-	0	0
Confirmation de décisions	0	5	0	0	0
Retrait de décisions	0	0	0	0	0
Annulation de procédures	1	1	0	0	0
Confirmation de procédures	7	0	0	0	0
Incompétence	0	1	0	0	0
Autres	1	0	0	1	0
Ensemble	12	22	7	6	0

Tableau 115 : Répartition des actes rendus par l'ORD en matière de litige concernant les collectivités territoriales par région

Région	2020	2021	2022	2023	2024
Boucle du Mouhoun	37	22	4	3	9
Cascades	23	12	4	5	4
Centre	26	26	25	22	18
Centre-est	23	19	12	6	7
Centre-nord	19	26	14	1	5
Centre-ouest	33	11	19	16	4
Centre-sud	12	19	4	6	6
Est	26	12	1	0	5
Hauts-Bassins	12	24	10	20	6
Nord	27	11	2	3	0
Plateau central	28	19	10	10	6
Sahel	0	0	0	0	0
Sud-ouest	20	15	16	14	3
Ensemble	286	216	121	106	73

Tableau 116 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les collectivités territoriales de la région de la Boucle du Mouhoun selon la nature de la décision rendue par l'ORD

Nature de la décision rendue	2020	2021	2022	2023	2024
Confirmation de résultats provisoires	5	10	0	0	5
Infirmation de résultats provisoires	21	11	3	0	3
Confirmation/Infirmation partielle de résultats provisoires	0	0	-	2	0
Confirmation de décisions	0	1	1	0	0
Retrait de décisions	0	0	0	0	0
Annulation de procédures	0	0	0	0	0
Confirmation de procédures	10	0	0	1	0
Incompétence	1	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	1
Ensemble	37	22	4	3	9

Tableau 117 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les collectivités territoriales de la région des Cascades selon la nature de la décision rendue par l'ORD

Nature de la décision rendue	2020	2021	2022	2023	2024
Confirmation de résultats provisoires	10	3	2	2	1
Infirmation de résultats provisoires	8	7	1	0	1
Confirmation/Infirmation partielle de résultats provisoires	0	0	-	2	0
Confirmation de décisions	1	1	0	0	1
Retrait de décisions	0	0	0	0	0
Annulation de procédures	0	1	0	0	0
Confirmation de procédures	4	0	1	1	0
Incompétence	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	1
Ensemble	23	12	4	5	4

Tableau 118 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les collectivités territoriales de la région du Centre selon la nature de la décision rendue par l'ORD

Nature de la décision rendue	2020	2021	2022	2023	2024
Confirmation de résultats provisoires	6	14	7	13	9
Infirmation de résultats provisoires	6	11	13	1	7
Confirmation/Infirmation partielle de résultats provisoires	0	0	-	7	0
Confirmation de décisions	1	0	3	0	1
Retrait de décisions	0	0	0	0	0
Annulation de procédures	0	0	0	1	0
Confirmation de procédures	12	0	0	0	0
Incompétence	0	0	0	0	0
Autres	1	1	2	0	1
Ensemble	26	26	25	22	18

Tableau 119 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les collectivités territoriales de la région du Centre-Est selon la nature de la décision rendue par l'ORD

Nature de la décision rendue	2020	2021	2022	2023	2024
Confirmation de résultats provisoires	8	7	3	2	2
Infirmation de résultats provisoires	12	12	7	1	3
Confirmation/Infirmation partielle de résultats provisoires	0	0	-	2	0
Confirmation de décisions	0	0	1	0	1
Retrait de décisions	0	0	0	0	0
Annulation de procédures	0	0	1	1	0
Confirmation de procédures	3	0	0	0	0
Incompétence	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	1
Ensemble	23	19	12	6	7

Tableau 120 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les collectivités territoriales de la région du Centre-Nord selon la nature de la décision rendue par l'ORD

Nature de la décision rendue	2020	2021	2022	2023	2024
Confirmation de résultats provisoires	4	7	4	0	2
Infirmation de résultats provisoires	9	16	7	0	2
Confirmation/Infirmation partielles de résultats provisoires	0	0	-	1	0
Confirmation de décisions	1	2	2	0	1
Retrait de décisions	0	0	0	0	0
Annulations de procédures	0	1	1	0	0
Confirmation de procédures	5	0	0	0	0
Incompétence	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0
Ensemble	19	26	14	1	5

Tableau 121 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les collectivités territoriales de la région du Centre-Ouest selon la nature de la décision rendue par l'ORD

Nature de la décision rendue	2020	2021	2022	2023	2024
Confirmation de résultats provisoires	11	1	4	5	4
Infirmation de résultats provisoires	16	10	14	1	0
Confirmation/Infirmation partielles de résultats provisoires	1	0	-	8	0
Confirmation de décisions	0	0	0	1	0
Retrait de décisions	0	0	0	0	0
Annulations de procédures	0	0	0	0	0
Confirmation de procédures	5	0	0	1	0
Incompétence	0	0	0	0	0
Autres	0	0	1	0	0
Ensemble	33	11	19	16	4

Tableau 122 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les collectivités territoriales de la région du Centre-Sud selon la nature de la décision rendue par l'ORD

Nature de la décision rendue	2020	2021	2022	2023	2024
Confirmation de résultats provisoires	3	8	3	4	4
Infirmation de résultats provisoires	3	8	1	0	2
Confirmation/Infirmation partielle de résultats provisoires	0	0	-	2	0
Confirmation de décisions	0	1	0	0	0
Retrait de décisions	0	0	0	0	0
Annulation de procédures	0	0	0	0	0
Confirmation de procédures	6	0	0	0	0
Incompétence	0	0	0	0	0
Autres	0	2	0	0	0
Ensemble	12	19	4	6	6

Tableau 123 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les collectivités territoriales de la région de l'Est selon la nature de la décision rendue par l'ORD

Nature de la décision rendue	2020	2021	2022	2023	2024
Confirmation de résultats provisoires	10	2	0	0	2
Infirmation de résultats provisoires	9	9	1	0	3
Confirmation/Infirmation partielle de résultats provisoires	0	0	-	0	0
Confirmation de décisions	1	0	0	0	0
Retrait de décisions	0	0	0	0	0
Annulation de procédures	1	1	0	0	0
Confirmation de procédures	5	0	0	0	0
Incompétence	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0
Ensemble	26	12	1	0	5

Tableau 124 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les collectivités territoriales de la région des Hauts-Bassins selon la nature de la décision rendue par l'ORD

Nature de la décision rendue	2020	2021	2022	2023	2024
Confirmation de résultats provisoires	5	6	5	8	2
Infirmation de résultats provisoires	4	15	5	0	4
Confirmation/Infirmation partielle de résultats provisoires	0	0	-	10	0
Confirmation de décisions	0	1	0	0	0
Retrait de décisions	0	0	0	0	0
Annulation de procédures	0	1	0	0	0
Confirmation de procédures	2	0	0	2	0
Incompétence	1	0	0	0	0
Autres	0	1	0	0	0
Ensemble	12	24	10	20	6

Tableau 125 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les collectivités territoriales de la région du Nord selon la nature de la décision rendue par l'ORD

Nature de la décision rendue	2020	2021	2022	2023	2024
Confirmation de résultats provisoires	7	3	1	2	0
Infirmation de résultats provisoires	13	7	1	0	0
Confirmation/Infirmation partielle de résultats provisoires	0	0	-	1	0
Confirmation de décisions	0	0	0	0	0
Retrait de décisions	0	0	0	0	0
Annulation de procédures	0	0	0	0	0
Confirmation de procédures	6	0	0	0	0
Incompétence	0	0	0	0	0
Autres	1	1	0	0	0
Ensemble	27	11	2	3	0

Tableau 126 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les collectivités territoriales de la région du Plateau-Central selon la nature de la décision rendue par l'ORD

Nature de la décision rendue	2020	2021	2022	2023	2024
Confirmation de résultats provisoires	6	5	3	4	2
Infirmation de résultats provisoires	15	13	6	0	2
Confirmation/Infirmation partielle de résultats provisoires	0	0	-	5	0
Confirmation de décisions	1	1	0	0	0
Retrait de décisions	0	0	0	0	0
Annulation de procédures	0	0	0	0	0
Confirmation de procédures	6	0	0	1	0
Incompétence	0	0	0	0	0
Autres	0	0	1	0	2
Ensemble	28	19	10	10	6

Tableau 127 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les collectivités territoriales de la région du Sud-Ouest selon la nature de la décision rendue par l'ORD

Nature de la décision rendue	2020	2021	2022	2023	2024
Confirmation de résultats provisoires	7	6	2	8	1
Infirmation de résultats provisoires	6	9	9	1	1
Confirmation/Infirmation partielle de résultats provisoires	0	0	-	4	0
Confirmation de décisions	2	0	1	0	0
Retrait de décisions	0	0	3	0	0
Annulation de procédures	0	0	0	0	0
Confirmation de procédures	3	0	1	1	0
Incompétence	0	0	0	0	0
Autres	2	0	0	0	1
Ensemble	20	15	16	14	3

Tableau 128 : Répartition des recours auprès de l'ORD ayant fait l'objet de non conciliation selon le type d'autorités contractantes

Type d'autorité contractante	2020	2021	2022	2023	2024
Ministères et Institutions	21	25	13	5	37
Sociétés d'Etat	10	11	10	5	19
Etablissements Publics d'Etat	11	8	4	5	13
Collectivités territoriales	21	20	9	9	16
Structures déconcentrées	0	1	1	0	0
Autorités administratives indépendantes	0	0	1	1	1
Maitres d'ouvrages délégués	17	6	2	0	3
Autres	5	0	0	0	0
Ensemble	85	71	40	25	89

Tableau 129 : Répartition des recours en matière de conciliation auprès de l'ORD selon la nature de la prestation

Nature de la prestation objet du marché	2020	2021	2022	2023	2024
Travaux	58	60	40	18	96
Fournitures	18	40	19	26	62
Services courants	6	4	8	1	8
Prestations intellectuelles	3	5	14	2	22
Non déterminée					5
Ensemble	85	109	81	47	193

Tableau 130 : Répartition des actes rendus par l'ORD en matière de conciliation selon la nature de la décision rendue

Nature de la décision rendue	2020	2021	2022	2023	2024
Irrecevabilité	3	0	0	0	4
Incompétence	7	3	1	13	9
Conciliation	15	31	23	36	46
Conciliation partielle	3	3	6	6	20
Non conciliation	53	71	33	24	62
Autres	1	1	3	11	0
Ensemble	82	109	66	90	141

Tableau 131 : Répartition des actes rendus par l'ORD en matière de non conciliation selon le type d'autorités contractantes

Type d'autorité contractante	2020	2021	2022	2023	2024
Ministères et Institutions	15	25	12	5	29
Sociétés d'Etat	7	11	11	4	14
Etablissements Publics d'Etat	7	8	4	5	7
Collectivités territoriales	9	20	4	9	7
Structures déconcentrées	0	1	1	0	1
Autorités administratives indépendantes	0	0	1	1	1
Maitres d'ouvrages délégués	12	6	0	0	3
Autres	3	0	0	0	0
Ensemble	53	71	33	24	62

Tableau 132 : Répartition des actes rendus par l'ORD en matière de discipline selon l'objet de la poursuite

Objet de la poursuite	2020	2021	2022	2023	2024
Défaillance	15	2	29	0	22
Faux et usage de faux	6	17	17	88	34
Refus d'exécution de décision	1	1	0	0	0
Autres	0	2	11	2	19
Ensemble	22	22	57	90	75

Tableau 133 : Répartition des dossiers traités par l'ORD en matière de discipline selon le mode de saisine

Mode de saisine	2020	2021	2022	2023	2024
Dénonciation par l'Administration	17	2	1	0	0
Dénonciation par les entreprises	4	0	0	6	21
Auto-saisine	9	20	57	84	65
Demande de retrait	-	-	-	-	13
Ensemble	30	22	58	90	99

Tableau 134 : Répartition des actes rendus de l'ORD en matière de discipline selon le type de sanction

Type de sanction	2020	2021	2022	2023	2024
Défaillance	6	2	0	0	11
Avertissement	1	0	7	5	11
Exclusion temporaire (suspension)	8	15	14	56	19
Exclusion définitive	0	0	0	0	0
Exclusion à titre conservatoire	1	0	0	20	12
Recommandations de sanctions des acteurs publics	1	0	3	0	0
Amende d'entreprises	-	0	18	0	0
Confirmation de décision de discipline	0	1	0	0	0
Retrait de décision	-	0	0	0	0
Autres sanctions	0	4	16	9	22
Ensemble	17	22	58	90	75

Tableau 135 : Répartition des décisions d'exclusion rendues par l'ORD selon la durée

Durée d'exclusion	2020	2021	2022	2023	2024
Exclusion temporaire d'entreprises d'un (1) an	3	0	4	1	1
Exclusion temporaire d'entreprises de deux (2) ans	4	7	6	46	17
Exclusion temporaire d'entreprises de trois (3) ans	1	6	0	7	1
Exclusion temporaire d'entreprises de quatre (4) ans	0	0	0	0	0
Exclusion temporaire d'entreprises de cinq (5) ans	0	2	4	2	0
Ensemble	8	15	14	56	19

Tableau 136 : Délai moyen de traitement des requêtes par l'ORD en jours ouvrables

Nature de la requête	2020	2021	2022	2023	2024
Traitement des plaintes de litige	2,6	2,6	2,4	2,4	2,5
Traitement des dossiers de discipline	nd	nd	nd	nd	nd
Demande de conciliation	28,5	21,1	20,3	15,1	22,0

11. Recours juridictionnel en matière de commande publique

Encadré 10 : Recours juridictionnel en matière de commande publique

A l'issue du recours non juridictionnel, la partie non satisfaite de la décision de l'ORD en matière de litige, peut opter pour un recours juridictionnel en saisissant la juridiction compétente qu'est le Tribunal administratif.

Les décisions rendues par le tribunal administratif statuant en premier ressort peuvent également faire l'objet d'appel. De même, les décisions rendues par la juridiction d'appel peuvent faire l'objet de pourvoi en cassation.

Les parties à un différend dans la phase d'exécution d'un marché public ayant fait l'objet d'un procès-verbal de non conciliation ou de conciliation partielle, peuvent soit saisir le tribunal administratif soit recourir, le cas échéant à l'arbitrage de l'entier litige ou des points n'ayant pas fait l'objet de conciliation.

Tableau 137 : Répartition des activités du Conseil d'Etat en matière de commande publique

Activités du Conseil d'Etat	2020	2021	2022	2023	2024
Affaires nouvelles au siège	33	30	21	21	15
Décisions rendues (hors référés)	21	28	01	03	07
Durée de la procédure					
<i>Moins de 15 jours</i>	-	-	-	-	-
<i>15 jours à 1 mois</i>	-	-	-	-	-
<i>1 mois à 3 mois</i>	-	-	-	-	-
<i>3 mois à 6 mois</i>	-	-	-	-	-
<i>6 mois à 1 an</i>	-	-	-	-	01
<i>1 an et plus</i>	21	24	1	3	06
Affaires nouvelles enregistrées par le commissaire du gouvernement	21	25	02	07	05
Conclusions rendues par le commissaire du gouvernement	19	24	11	04	07

Tableau 138 : Répartition des activités des tribunaux administratifs en matière de commande publique

Activités des tribunaux administratifs	2020	2021	2022	2023	2024
Affaires nouvelles au siège	88	103	157	127	143
Décisions rendues (hors référés)	nd	nd	nd	nd	nd
Durée de la procédure	nd	nd	nd	nd	nd
Affaires nouvelles enregistrées par le commissaire du gouvernement	89	142	122	143	180
Conclusions rendues par le commissaire du gouvernement	72	96	90	101	122

CHAPITRE 3 : DONNEES RELATIVES AUX PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE

Encadré 11 : Notion de Partenariat Public-Privé

Le Partenariat Public-Privé (PPP) est un contrat administratif écrit conclu à titre onéreux par lequel une autorité contractante confie à un partenaire privé, pour une durée déterminée, en fonction de la durée d'amortissement des investissements ou des modalités de financement retenues, une mission globale ayant pour objet de manière cumulative :

- la réalisation et/ou l'aménagement et/ou l'acquisition et/ou la transformation et/ou la réhabilitation et/ou la maintenance et/ou le démantèlement ou la destruction d'ouvrages, d'équipements ou de biens matériels ou immatériels nécessaires à un service public ou à l'exercice d'une mission d'intérêt général ;
- la gestion ou l'exploitation d'un service y compris un service d'intérêt général ou un service public, d'ouvrages, d'équipements ou de biens immatériels ou une combinaison de ces éléments ;
- le financement de tout ou partie des missions confiées.

Cette mission peut intégrer tout ou partie de la conception des ouvrages, équipements ou biens immatériels.

Le contrat de PPP peut contenir une autorisation d'occupation temporaire du domaine public. L'opérateur économique est tenu à l'atteinte d'objectifs de performance prévus au contrat et ces objectifs peuvent être révisables.

Le contrat fixe les conditions dans lesquelles sont établis le partage et le transfert des risques entre l'autorité contractante et le partenaire privé.

Le PPP n'est pas un préfinancement.

Contrairement aux marchés publics qui ont un délai d'exécution relativement court, la durée d'un contrat de PPP peut s'étendre sur une longue période pouvant atteindre trente (30) ans.

Les PPP revêtent les formes contractuelles suivantes :

- PPP à paiement par les usagers ;
- PPP à paiement public.

Tableau 139 : Répartition des PPP en cours selon le type d'autorités contractantes

Type d'autorités contractantes	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Ministères et institutions	13	507,23	14	758,81	15	779,63	15	637,03	15	767,10
Sociétés d'Etat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements Publics d'Etat et assimilés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Collectivités territoriales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Structures déconcentrées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autorités administratives indépendantes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Maitres d'ouvrages déléguées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres autorités contractantes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ensemble	13	507,23	14	758,81	15	779,63	15	637,03	15	767,10

Tableau 140 : Répartition des PPP en cours selon l'autorité contractante

Autorités contractantes	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Ministère en charge des transports	1	15,32	2	165,60	2	165,60	1	20,54	1	20,54
Ministère en charge de la sécurité	1	9,59	1	9,59	1	9,59	1	9,59	1	19,73
Ministère en charge de l'énergie	7	165,80	7	165,80	8	186,62	8	186,62	9	306,92
Ministère en charge des infrastructures	2	276,47	2	377,77	2	377,77	2	377,77	2	377,77
Ministère des affaires étrangères et de la coopération	2	40,06	2	40,06	2	40,06	2	40,06	2	42,15
Ministère de la santé	0	0,00	0	0,00	0	0,00	1	2,46	0	0,00
Ensemble	13	507,23	14	758,81	15	779,63	15	637,03	15	767,10

Tableau 141 : Répartition des PPP en cours par les autorités contractantes selon le secteur d'activités

Secteur d'activités	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Energie	7	165,80	7	165,8	8	186,62	8	186,62	9	306,92
Infrastructure routière	2	276,47	2	377,77	2	377,77	2	377,77	2	377,77
Equipement	-	-	0	0	-	-	-	-	-	-
Infrastructure hydraulique	-	-	0	0	-	-	-	-	-	-
Infrastructure aéroportuaire	-	-	0	145,07	-	145,07	-	-	-	-
Transport	1	15,32	2	20,54	2	20,54	2	20,54	1	20,54
Sécurité	1	9,59	1	9,59	1	9,59	1	9,59	1	19,73
Santé	-	0,00	-	-	-	0,00	1	2,46	-	0,00
Autres	2	40,06	2	40,06	2	40,06	2	40,06	2	42,15
Ensemble	13	507,23	14	758,81	15	779,63	15	637,03	15	767,10

Tableau 142 : Répartition des PPP en cours selon le lieu de base fixe du partenaire privé

Lieu de base fixe	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Burkina Faso	1	181,07	1	282,36	2	303,18	3	305,65	4	438,08
Entreprise communautaire (UEMOA)	1	12,51	1	12,51	1	12,51	1	12,51	0	0,00
Afrique hors UEMOA	1	30,40	1	30,40	1	30,40	1	30,40	1	30,40
Europe	9	258,26	10	408,54	10	408,54	9	263,48	8	253,89
Amérique	1	25,00	1	25,00	1	25,00	1	25,00	1	25,00
Asie	-	-	-	0,00	-	-	-	-	1	19,73
Océanie	-	-	-	0,00	-	-	-	-	-	-
Ensemble	13	507,23	14	758,81	15	779,63	15	637,03	15	767,10

Tableau 143 : Répartition des PPP en cours selon la forme juridique du partenaire privé

Forme juridique	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
SA	5	259,78	6	501,75	7	522,57	8	525,04	6	512,99
SARL	-	-	-	0	-	-	-	-	2	134,90
Entreprises individuelles	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-
Autres	8	247,46	8	257,06	8	257,06	7	111,99	7	119,21
Ensemble	13	507,23	14	758,81	15	779,63	15	637,03	15	767,10

Tableau 144 : Répartition des PPP en cours selon le mode de rémunération

Mode de rémunération	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Paiement public	4	319,34	4	425,85	4	425,85	5	428,32	4	425,85
Paiement par les usagers	9	187,89	10	332,96	11	353,78	10	208,71	11	341,24
Paiement mixte	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-
Ensemble	13	507,23	14	758,81	15	779,63	15	637,03	15	767,10

Tableau 145 : Répartition des PPP en cours selon l'entité initiatrice du projet

Entité initiatrice	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Initiative publique	12	482,23	13	733,81	14	754,63	14	612,03	13	621,80
Initiative privée (offre spontanée)	1	25,00	1	25,00	1	25,00	1	25,00	2	145,30
Ensemble	13	507,23	14	758,81	15	779,63	15	637,03	15	767,10

Tableau 146 : Répartition des PPP en cours selon la source de financement

Source de financement	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Privée	13	507,23	14	758,81	15	779,63	15	637,03	15	767,10
Cofinancement	-	-	-	0	-	0	-	0	-	0
Ensemble	13	507,23	14	758,81	15	779,63	15	637,03	15	767,10

Tableau 147 : Répartition des PPP en cours selon la procédure de passation

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Appel d'offres en une étape	2	24,91	2	30,13	2	30,13	2	30,13	1	20,54
Appel d'offres en deux étapes	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-
Négociation directe	5	341,53	6	587,89	6	587,89	6	445,29	7	584,94
Appel d'offres restreint	6	140,80	6	140,80	7	161,62	7	161,62	7	161,62
Ensemble	13	507,23	14	758,81	15	779,63	15	637,03	15	767,10

Tableau 148 : Répartition des PPP en cours selon l'existence d'une société de projet

Existence d'une société de projet	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
PPP avec société de projet	7	165,80	7	165,80	7	165,80	6	20,73	7	151,17
PPP sans société de projet	6	341,43	7	593,01	8	613,83	9	616,30	8	615,93
Ensemble	13	507,23	13	758,81	15	779,63	15	637,03	15	767,10

Tableau 149 : Durée moyenne des contrats PPP en cours selon le mode de rémunération (en mois)

Mode de rémunération	2020	2021	2022	2023	2024
Paiement public	84	84	84	71	66,66
Paiement par les usagers	247	258	241	229	234,91
Paiement mixte (cofinancement)	-	-	-	-	-
Ensemble	197	208	nd	176	201,26

Tableau 150 : Répartition des PPP contractualisés avec avenants

Avenants	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Avec incidence financière	1	15,32	2	302,90	2	302,90	2	302,90	1	293,31
Sans incidence financière	12	491,92	12	455,91	13	476,73	13	334,13	14	473,79
Ensemble	13	507,23	14	758,81	15	779,63	15	637,03	15	767,10

GLOSSAIRE

1. **Affaire nouvelle** : affaire nouvellement arrivée et enregistrée au tribunal administratif ou au Conseil d'Etat ;
2. **Affermage** : délégation de service public par laquelle l'autorité contractante charge le fermier, personne publique ou privée, de l'exploitation d'ouvrages qu'elle a acquis préalablement afin que celui-ci assure la fourniture d'un service public, le fermier ne réalisant pas les investissements initiaux ;
L'affermage désigne aussi le partenariat public-privé à paiement par les usagers par lequel une autorité contractante confie à un partenaire privé, l'exploitation, l'entretien et la maintenance d'un ouvrage existant afin qu'il assure la fourniture d'un service public. Le partenaire privé assume le risque d'exploitation et est chargé des travaux d'entretien courant de l'ouvrage, l'autorité contractante assumant la responsabilité des investissements sur l'ouvrage. Le partenaire privé verse à l'autorité contractante un loyer dont le montant est convenu à l'avance et est indépendant des résultats d'exploitation. Il peut être tenu d'atteindre des objectifs de performance ;
3. **Appel d'offres** : procédure d'appel à la concurrence par laquelle l'autorité contractante choisit l'offre conforme évaluée la moins disante et dont le soumissionnaire satisfait aux critères de qualification. La procédure se conclut sans négociation, sur la base de critères objectifs d'évaluation préalablement portés à la connaissance des candidats dans le dossier d'appel d'offres et qui peuvent être exprimés en termes monétaires.
4. **Attributaire** : soumissionnaire dont l'offre a été retenue avant l'approbation du marché ;
5. **Autorité contractante** : personne morale de droit public ou de droit privé à savoir, les ministères et institutions, les autorités administratives indépendantes, le Parlement, les missions diplomatiques et consulaires, les collectivités territoriales et leurs établissements publics, les établissements publics de l'Etat, les agences d'exécution et les personnes morales ayant la qualité d'organisme de droit public ou assimilé, les sociétés d'Etat, les sociétés à participation financière publique majoritaire, les associations formées par une ou plusieurs de ces personnes morales de droit public, signataire d'un marché public ou d'une délégation de service public ;
6. **Autorité délégante** : autorité contractante ci-dessus définie, cocontractante d'une convention de délégation de service public ;
7. **Candidat** : personne physique ou morale qui manifeste un intérêt à participer ou qui est retenue par une autorité contractante pour participer à une procédure de passation de marchés publics ou de délégation de service public ;
8. **Candidature** : acte par lequel le candidat manifeste un intérêt à participer, sans que cet acte ne l'engage ni ne lui impose d'obligations vis-à-vis de l'autorité contractante ;
9. **Commande publique** : toutes les formes d'acquisition de biens, services, prestations au profit des collectivités publiques, notamment le marché public, la délégation de service public et le partenariat public-privé ;
10. **Commission d'Attribution des Marchés (CAM)** : commission d'ouverture des plis, d'évaluation des offres et d'attribution des marchés ;
11. **Concession de service public** : mode de gestion contractuelle d'un service public dans le cadre duquel un opérateur privé ou public, le concessionnaire, est sélectionné conformément aux règles en vigueur. Elle se caractérise par le mode de rémunération du concessionnaire qui est substantiellement assuré par les résultats de l'exploitation et la prise en charge des investissements initiaux et des gros œuvres par le concessionnaire. Ce dernier assure la prise en charge des investissements initiaux et des gros œuvres. Il lui est reconnu le droit d'exploiter l'ouvrage à titre onéreux pendant une durée déterminée ;
12. **Concession de service** : contrat de concession qui a pour objet principal la gestion d'un service. Elle comprend les variantes suivantes :
 - lorsqu'elle a pour objet la gestion d'un service d'intérêt général qui ne constitue pas un service public, elle est qualifiée de concession de service d'intérêt général ;
 - lorsqu'elle a pour objet la gestion d'un service public, elle est qualifiée de concession de service public.

13. **Concours architectural** : mise en compétition de maîtres d'œuvres, qui donne lieu à l'exécution de prestations déterminées par le règlement du concours et destiné à permettre à un jury de se prononcer sur les projets, en vue de la passation d'un contrat de maîtrise d'œuvre ;
14. **Consultation de consultants** : procédure de mise en concurrence simplifiée que l'on peut utiliser pour les marchés de prestations intellectuelles dont le montant prévisionnel est strictement inférieur à dix millions (10.000.000) de francs CFA TTC ;
15. **Contrôle de soutenabilité budgétaire et financière** : ensemble des procédures visant à vérifier la capacité pour l'autorité contractante de faire face à l'ensemble de ses engagements financiers inconditionnels et conditionnels, issus du contrat de partenariat public-privé pour l'ensemble de sa durée ;
16. **Crédit fournisseur** : contrat en vertu duquel le fournisseur permet à l'autorité contractante de différer ses paiements après la date à laquelle les biens sont livrés ou les services sont fournis. Le crédit fournisseur est fourni par le partenaire privé et peut provenir soit de ses capitaux propres soit au moyen d'une dette ;
17. **Entrave à l'accès à la commande publique** : fait pour tout agent public de refuser la communication d'informations ou l'accès à des informations ou à des documents administratifs, ou d'user de toutes autres pratiques en violation des droits des candidats et des soumissionnaires dans le processus de sélection du partenaire privé ;
18. **Entrave à la concurrence** : fait pour tout agent public d'élaborer un dossier d'appel à concurrence comportant des conditions de participation discriminatoires dans le but de limiter la concurrence ;
19. **Établissement de fausses certifications** : fait pour tout agent public d'établir de fausses attestations de bonne exécution, de fausses attestations de service fait ou de toutes autres fausses attestations au détriment des intérêts de l'autorité contractante ;
20. **Déléataire** : personne morale de droit privé ou de droit public signataire d'une délégation de service public et à laquelle l'autorité délégante confie, conformément aux dispositions en vigueur, l'exploitation d'un service public avec ou sans prestations complémentaires ;
21. **Délégation de service public** : contrat administratif écrit par lequel une des personnes morales de droit public ou de droit privé confie la gestion d'un service public relevant de sa compétence à un déléataire dont la rémunération est liée ou substantiellement assurée par les résultats de l'exploitation du service. Les délégations de service public comprennent les régies intéressées, les affermages de service public, ainsi que les concessions de service public, qu'elles soient associées ou non à l'exécution d'un ouvrage ;
22. **Demande de cotations** : procédure de mise en concurrence simplifiée que l'on peut utiliser pour les marchés publics de travaux, de fournitures, d'équipements et de services courants d'un montant prévisionnel estimé en toutes taxes comprises n'excédant pas le seuil de dix millions (10.000.000) de francs CFA TTC. La demande de cotations peut être formelle ou non formelle.
23. **Demande de prix** : procédure de mise en concurrence accélérée que l'on peut utiliser pour les marchés publics de travaux, de fournitures, d'équipements et de services courants d'un montant prévisionnel estimé en toutes taxes comprises n'excédant pas les seuils de cinquante millions (50 000 000) FCFA TTC pour les marchés de fournitures et services courants, et soixante-quinze millions (75 000 000) FCFA TTC pour les marchés de travaux ;
24. **Demande de propositions allégées** : procédure de mise en concurrence simplifiée pour les marchés de prestations intellectuelles dont le montant prévisionnel est égal ou supérieur à dix millions (10.000.000) de francs CFA TTC et strictement inférieur à trente millions (30.000.000) de francs CFA TTC ;
25. **Dématérialisation** : création, échange, envoi, réception ou conservation d'informations ou de documents par des moyens électroniques ou optiques, ou des moyens comparables mais non exclusivement, Echange de Données Informatisées (EDI) ou messagerie électronique ;
26. **Entreprise communautaire** : entreprise dont le siège social est situé dans un Etat membre de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;
27. **Entreprise défaillante** : titulaire d'une commande publique, responsable, au cours des deux (2) dernières années, d'une inexécution partielle ou totale, d'une mauvaise exécution ou d'une exécution tardive ou dont deux contrats ou

- conventions ont été résiliés à son tort exclusif ;
28. **Maître d'ouvrage** : personne morale de droit public ou de droit privé définie au point 7 du présent glossaire qui est le propriétaire final de l'ouvrage ou de l'équipement technique, objet du marché
 29. **Maître d'Ouvrage Délégué (MOD)** : personne morale de droit public ou de droit privé qui est le délégataire du maître d'ouvrage dans l'exécution de ses missions ;
 30. **Maître d'œuvre** : personne physique ou morale de droit public ou de droit privé chargée par le maître d'ouvrage public ou le maître d'ouvrage délégué, des attributions attachées aux aspects architectural et technique de la réalisation d'un ouvrage de bâtiment ou d'infrastructure aux termes d'un contrat de maîtrise d'œuvre. La maîtrise d'œuvre inclut des fonctions de conception et d'assistance au maître d'ouvrage public et/ou au maître d'ouvrage délégué dans la passation, la direction de l'exécution des contrats de travaux, dans l'ordonnancement, le pilotage et la coordination du chantier, dans les opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement ;
 31. **Marché à commandes** : marché qui détermine les spécifications, la consistance et le prix des prestations ou les modalités de sa détermination. Il permet de couvrir les besoins courants annuels dont il n'est pas possible au début de l'année de prévoir l'importance exacte ou qui excède les possibilités de stockage ;
 32. **Marché de clientèle** : marché passé pour une période déterminée, pour des prestations de services, fournitures, travaux d'entretien ou de maintenance, sans spécification de quantités ou de valeurs, avec des conditions de prix connues au départ. Le prestataire s'engage à fournir le service demandé par l'autorité contractante pendant cette période. Il est conclu pour une période d'une année reconductible deux (2) fois ;
 33. **Marché public** : contrat administratif écrit, conclu à titre onéreux par une autorité contractante avec des entités privées ou publiques pour répondre à ses besoins en matière de travaux, de fournitures, d'équipements ou de services ;
 34. **Marché public de fournitures** : marché qui a pour objet l'achat, le crédit-bail, la location ou la location-vente avec ou sans option d'achat de biens de toute nature y compris des matières premières, produits, équipements et objets sous forme solide, liquide ou gazeuse, ainsi que les services accessoires à la fourniture de ces biens ;
 35. **Marché public de prestations intellectuelles** : marché qui n'est ni un marché de travaux ni un marché de fournitures ni un marché de services courants et dont l'élément prédominant n'est pas physiquement quantifiable ;
 36. **Marché public de services courants** : marché qui a pour objet l'acquisition de services pouvant être fournis sans spécifications techniques particulières exigées par l'autorité contractante ;
 37. **Marché public de travaux** : marché qui a pour objet soit, l'exécution, soit, conjointement la conception et l'exécution de travaux ou d'un ouvrage ;
 38. **Marché public de type mixte** : marché relevant d'une des quatre catégories sus mentionnées et pouvant comporter, à titre accessoire, des éléments relevant d'une autre catégorie.
 39. **Manipulation des offres** : fait pour tout agent public de retrancher, de remplacer ou d'ajouter à l'offre d'un soumissionnaire une ou plusieurs pièces en vue de la rendre conforme ou non aux critères définis dans le dossier d'appel d'offres ;
 40. **Mise en régie** : forme de sanction en cas de manquement ou de faute du cocontractant à ses obligations contractuelles. Elle consiste, après mise en demeure et constatation contradictoire sous peine d'irrégularité, à suspendre l'exécution du marché public et à exécuter, aux frais et risques de l'entreprise défailante, une partie des prestations prévues au marché public, avec le matériel et le personnel de ladite entreprise sous la garde et le contrôle hiérarchique du maître de l'ouvrage.
 41. **Moyen électronique** : moyen utilisant des équipements électroniques de traitement y compris la compression numérique et de stockage de données, et utilisant la diffusion, l'acheminement et la réception par fils, par radio, par moyens optiques ou par d'autres moyens électromagnétiques ;
 42. **Négociation directe** : modalité de sélection de l'opérateur privé qui consiste à engager les discussions sur les éléments de son offre en vue de la conclusion du contrat de partenariat public-privé sans mise en concurrence ;
 43. **Objectifs de performance** : objectifs d'efficacité et d'efficience des prestations à atteindre par le partenaire privé. La

- performance est appréciée notamment en fonction de la qualité des prestations des services, du prix appliqué aux usagers, de la durabilité ainsi que de l'efficacité et de l'efficience des ouvrages, des équipements et des installations ;
- 44. Offre** : ensemble des éléments techniques et financiers inclus dans le dossier de soumission ;
- 45. Offre spontanée** : proposition soumise par un opérateur économique à une autorité contractante, visant un projet d'infrastructure ou de services qui n'est pas encore inscrit dans une banque intégrée de projet. L'opérateur économique finance et réalise l'évaluation sommaire de son projet. L'offre spontanée constitue une exception à la règle selon laquelle les projets d'infrastructures ou de services sont initiés par le secteur public ;
- 46. Opérateur économique** : personne morale de droit privé ou le groupement de personnes morales de droit privé ayant ou non la personnalité juridique, qui offre la réalisation de travaux, la fourniture d'équipements et/ou de biens immatériels, et/ou la fourniture de services ;
- 47. Organe de règlement des différends (ORD)** : instance établie à l'Autorité de régulation de la commande publique, chargée de statuer sur les irrégularités et les recours relatifs à la passation des marchés publics, des délégations de service public et des partenariats public-privé ;
- 48. Organisme de droit public** : organisme, créé pour satisfaire spécifiquement des besoins d'intérêt général ayant un caractère autre qu'industriel ou commercial doté de la personnalité juridique et dont soit l'activité est financée majoritairement par l'État, les collectivités territoriales ou d'autres organismes de droit public, soit la gestion est soumise à un contrôle par ces derniers, soit l'organe d'administration, de direction ou de surveillance est composé de membres dont plus de la moitié sont désignés par l'État, les collectivités territoriales ou d'autres organismes de droit public ;
- 49. Ouvrage** : résultat d'un ensemble de travaux de bâtiment ou de génie civil destiné à remplir par lui-même une fonction économique ou technique. Il peut comprendre notamment des opérations de construction, de reconstruction, de démolition, de réparation ou de rénovation, telles que la préparation du chantier, les travaux de terrassement, l'érection, la construction, l'installation d'équipement ou de matériel, la décoration et la finition ainsi que les services accessoires aux travaux si la valeur de ces services ne dépasse pas celle des travaux eux-mêmes ;
- 50. Partenaire privé** : opérateur économique titulaire d'un contrat de partenariat public-privé approuvé ;
- 51. Partenariat public-privé (PPP)** : contrat administratif écrit conclu à titre onéreux par lequel une autorité contractante confie à un partenaire privé, pour une durée déterminée, en fonction de la durée d'amortissement des investissements ou des modalités de financement retenues, une mission globale ayant pour objet de manière cumulative :
- la réalisation et/ou l'aménagement et/ou l'acquisition et/ou la transformation et/ou la réhabilitation et/ou la maintenance et/ou le démantèlement ou la destruction d'ouvrages, d'équipements ou de biens matériels ou immatériels nécessaires à un service public ou à l'exercice d'une mission d'intérêt général ;
 - la gestion ou l'exploitation d'un service y compris un service d'intérêt général ou un service public, d'ouvrages, d'équipements ou de biens immatériels ou une combinaison de ces éléments ;
 - le financement de tout ou partie des missions confiées.
- 52. Partenariat public-privé à paiement public** : contrat de partenariat public-privé dans lequel la rémunération du partenaire privé consiste dans le versement d'un prix par l'autorité contractante pendant toute la durée du contrat, lequel est lié à des objectifs de performance. La rémunération du partenaire privé peut être complétée par des recettes provenant d'activités annexes. Le risque d'exploitation est assumé par l'autorité contractante ;
- 53. Partenariat public-privé à paiement par les usagers : contrat de partenariat public-privé** dans lequel la rémunération du partenaire privé consiste, en contrepartie des missions qui lui sont confiées, soit dans le droit d'exploiter l'ouvrage, le service ou la zone qui fait l'objet du contrat, soit dans ce droit assorti d'un prix. Les Partenariats public-privé à paiement par les usagers sont constitués des concessions de service d'intérêt général, des affermages, des régies intéressées et des concessions de services publics ;
- 54. Petite et moyenne entreprise (PME)** : toute personne physique ou morale productrice de biens et/ou de services marchands, immatriculée ou ayant fait sa déclaration d'activité au registre du commerce et du crédit mobilier ou tout

autre registre lui conférant la personnalité juridique selon les critères et conditions prévus par les textes en vigueur. La notion de PME inclut celle de la petite et moyenne industrie ;

55. **Programme de partenariat public-privé** : portefeuille de projets autorisés à être réalisés en partenariat public-privé et en cours d'exécution ;
56. **Pays de base fixe** : pays de résidence des personnes physiques ;
57. **Pays d'établissement stable** : pays d'établissement des personnes morales ;
58. **Personne responsable des marchés (PRM)** : représentant dûment mandaté par l'autorité contractante pour la représenter dans la passation et dans le suivi de l'exécution du marché pour les besoins de statistiques, d'information et d'archivage ;
59. **Régie intéressée** : convention de délégation de service public par laquelle l'autorité contractante finance elle-même l'établissement d'un service, mais en confie la gestion à une personne privée ou publique qui est rémunérée par l'autorité contractante tout en étant intéressée aux résultats, que ce soit au regard des économies réalisées, des gains de productivité ou de l'amélioration de la qualité du service ;
La régie intéressée désigne aussi le partenariat public-privé par lequel une autorité contractante confie à un partenaire privé, la gestion d'un service public, lié ou non à un ouvrage existant. Le partenaire privé bénéficie d'un mandat de l'autorité contractante pour encaisser, en son nom et pour son compte, les paiements dus par les usagers du service public exploité par le régisseur. La rémunération du régisseur, versée par l'autorité contractante, est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation et prend en compte les objectifs de performance mis à sa charge ;
60. **Service public** : tout service destiné à satisfaire les besoins essentiels de la personne humaine et ayant soit une finalité d'ordre et de régulation, soit une finalité de protection sociale et sanitaire, soit une finalité éducative et culturelle, soit une finalité économique ;
61. **Société de projet** : société de droit burkinabè créée exclusivement pour l'exécution du contrat de partenariat public-privé et qui est sous le contrôle du partenaire privé ;
62. **Soumission** : acte d'engagement écrit au terme duquel un soumissionnaire fait connaître ses conditions et s'engage à respecter les cahiers des charges applicables dans le cadre d'une commande publique ;
63. **Soumissionnaire** : personne physique ou morale qui participe à un appel d'offres en soumettant un acte d'engagement et les éléments constitutifs de son offre ;
64. **Sous-commission Technique (SCT)** : comité chargé de l'analyse et de l'évaluation des offres techniques et financières ;
65. **Surfacturation** : le fait pour un partenaire privé de majorer, sans justification, les prix de ses prestations ;
66. **Titulaire** : personne physique ou morale, attributaire, dont le marché conclu avec l'autorité contractante, a été approuvé ;
67. **Valeur estimée d'un partenariat public-privé** : valeur d'un contrat de partenariat public-privé correspondant au chiffre d'affaires total du titulaire pendant la durée du contrat, hors taxes, estimé par l'autorité contractante, eu égard aux travaux et services, en ce compris les travaux et services de maintenance, qui font l'objet du contrat, ainsi qu'aux fournitures liées auxdits travaux et services. Cette estimation est valable au moment de l'envoi de l'avis de publicité préalable ou, dans les cas où un tel avis n'est pas prévu, au moment où l'autorité contractante engage la procédure de passation. Le choix de la méthode utilisée pour le calcul de la valeur estimée d'un partenariat public-privé ne peut être effectué avec l'intention de le soustraire aux règles qui lui sont normalement applicables ;
68. **Violation des règles de la confidentialité** : fait de communiquer, de diffuser ou d'exploiter sans autorisation des informations confidentielles dans le cadre des procédures de passation et d'exécution des contrats de partenariat public-privé.

LISTE DES AUTORITES CONTRACTANTES

1. MINISTERES

1. Ministère de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques
2. Ministère de la défense et des anciens combattants
3. Ministère de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement
4. Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
5. Ministère des infrastructures et du désenclavement
6. Ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales
7. Ministère de l'énergie, des mines et des carrières
8. Ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat
9. Ministère de l'économie et des finances
10. Ministère de l'urbanisme et de l'habitat
11. Ministère des affaires étrangères, de la coopération régionale et des Burkinabè de l'étranger
12. Ministère de l'administration territoriale et de la mobilité
13. Ministère de la sécurité
14. Ministère de la communication, de la culture, des arts et du tourisme
15. Ministère de la transition digitale, des postes et des communications électroniques
16. Ministère de l'action humanitaire et de la solidarité nationale
17. Ministère des sports, de la jeunesse, et de l'emploi
18. Ministère de la santé
19. Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale
20. Ministère de la justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions, Garde des sceaux

2. INSTITUTIONS

1. Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption
2. Commission électorale nationale indépendante
3. Cour des comptes
4. Conseil constitutionnel
5. Conseil d'Etat
6. Cour de cassation
7. Conseil supérieur de la communication
8. Commission de l'informatique et des libertés
9. Grande chancellerie des ordres burkinabè
10. Parlement
11. Présidence du Faso
12. Primature
13. Secrétariat général du gouvernement et du conseil des ministres

3. SOCIETES D'ETAT ET ASSIMILES

1	Agence de Conseil et de Maîtrise d'Ouvrage Délégée en Bâtiment et Aménagement Urbain	ACOMOD
2	Agence des Travaux d'Infrastructures du Burkina	AGETIB
3	Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina	BUMIGEB
4	Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires	CARFO
5	Caisse de dépôt et d'investissement du Burkina Faso	CDI-BF
6	Caisse Nationale d'Assurance Maladie Universelle	CNAMU
7	Caisse Nationale de Sécurité Sociale	CNSS
8	Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels Génériques et des Consommables Médicaux	CAMEG
9	Centrale d'Achat des Médicaments Vétérinaires	CAMVET
10	Centre de Contrôle de Véhicules Automobiles	CCVA
11	Centre de Gestion des Cités	CEGECI
12	Faso Kosam	
13	La Poste Burkina Faso	La POSTE BF
14	Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics	LNBTTP
15	Loterie Nationale Burkinabè	LONAB
16	Minoterie du Faso	MINOFA
17	Office National de l'Eau et de l'Assainissement	ONEA
18	Office National des Barrages et des Aménagements Hydro-agricoles (Ex AGETEER)	ONBAH
19	Société Burkinabè de Fabrique d'Aliments pour Animaux d'Elevage « FASO GUULGO »	FASO GUULGO
20	Société Burkinabè de Télédiffusion	SBT
21	Société Burkinabè d'Intrants et de Matériels Agropastoraux	SOBIMAP
22	Société d'Exploitation des Phosphates du Burkina	SEPB
23	Société de Développement Intégré du Pôle de Croissance de la Vallée du Sourou « SOUROUPOLE » (ex AMVS)	SOUROUPOLE
24	Société de Gestion de l'Equipement et de la Maintenance Biomédicale	SOGEMAB
25	Société de Gestion du Patrimoine Ferroviaire du Burkina Faso	SOPAFER-B
26	Société de l'Aménagement des Terres et de l'Equipement Rural	SONATER
27	Société de Participation Minière du Burkina	SOPAMIB
28	Société Nationale Burkinabè d'Hydrocarbures	SONABHY
29	Société Nationale d'Aménagement des Terrains Urbains	SONATUR
30	Société Nationale d'Electricité du Burkina	SONABEL
31	Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité alimentaire	SONAGESS
32	Société Nationale des Substances précieuses	SONASP

4. ETABLISSEMENTS PUBLICS D'ETAT

1	Académie de Police	AP
2	Agence Burkinabè de l'Electrification Rurale	ABER
3	Agence Burkinabè de Normalisation de la Métrologie et de la Qualité	ABNORM
4	Agence Burkinabè d'Investissement	ABI
5	Agence de l'eau de la Comoé	AEC
6	Agence de l'eau du Gourma	AEG
7	Agence de l'eau du Liptako	AEL
8	Agence de l'Eau du Mouhoun	AEM
9	Agence de l'eau du Nakambé	AEN
10	Agence Nationale de Biosécurité	ANB
11	Agence Nationale de Gestion des Soins de Santé Primaires	AGSP
12	Agence Nationale de Gestion et de Recouvrement des Avoirs Saisis ou Confisqués (ANAGRASC)	ANAGRASC
13	Agence Nationale de Régulation Pharmaceutique	ANRP
14	Agence Nationale de Sécurisation des Systèmes d'Information	ANSSI
15	Agence Nationale des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique	ANEREE
16	Agence Nationale des Evaluations Environnementales	ANEVE
17	Agence Nationale pour l'Emploi	ANPE
18	Agence Nationale pour la Promotion des Technologies de l'Information et de la Communication	ANPTIC
19	Agence Nationale pour la Sécurité Sanitaire de l'Environnement, de l'Alimentation, du Travail et des produits de santé	ANSSEAT
20	Agence pour la Promotion de l'entrepreneuriat communautaire	APEC
21	Agence pour la Promotion des Exportations du Burkina	APEX-BURKINA
22	Bureau National des Sols	BUNASOLS
23	Burkina Suudu Bawdè	BSB
24	Burkina Yin-wisgr Meta	BYM
25	Centre de Promotion de l'Aviculture et de Multiplication des Animaux Performants	CPAMAP
26	Centre hospitalier régional de Banfora	CHR-BANFORA
27	Centre hospitalier régional de Dédougou	CHR-DDG
28	Centre hospitalier régional de Dori	CHR-DORI
29	Centre hospitalier régional de Fada	CHR-FADA
30	Centre hospitalier régional de Gaoua	CHR-GAOUA
31	Centre hospitalier régional de Kaya	CHR-KAYA
32	Centre hospitalier régional de Koudougou	CHR-KDG
33	Centre hospitalier régional de Manga	CHR-MANGA
34	Centre hospitalier régional de Tenkodogo	CHR-TKG
35	Centre hospitalier Régional de Ziniaré	CHR-Z
36	Centre Hospitalier Universitaire de Bogodogo	CHU-B
37	Centre Hospitalier Universitaire de Tengandogo	CHU-T
38	Centre Hospitalier Universitaire Pédiatrique Charles De Gaulle	CHUP-CDG
39	Centre hospitalier universitaire régional de Ouahigouya	CHUR-OHG

40	Centre Hospitalier Universitaire Souro Sanou	CHUSS
41	Centre Hospitalier Universitaire Yalgado OUEDRAOGO	CHUYO
42	Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique	CNRST
43	Centre National de Semences Forestières	CNSF
44	Centre National de Transfusion Sanguine	CNTS
45	Centre National des Arts, du Spectacle et de l'Audiovisuel	CENASA
46	Centre National des Manuels et Fournitures Scolaires	CENAMAFS
47	Centre National des Œuvres Universitaires	CENOU
48	Centre Régional des Arts Vivants en Afrique	CERAV-AFRIQUE
49	Conseil Burkinabè de l'Anacarde	CBA
50	Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature	ENAM
51	Ecole Nationale de Formation Agricole de Matourkou	ENAF
52	Ecole Nationale de l'Elevage et de la Santé Animale	ENESA
53	Ecole Nationale de la Garde de Sécurité Pénitentiaire	ENGSP
54	Ecole Nationale de Police	ENP
55	Ecole Nationale de Santé Publique	ENSP
56	Ecole Nationale des Douanes	END
57	Ecole Nationale des Eaux et Forêts de Dindéresso	ENEF
58	Ecole Nationale des Régies Financières	ENAREF
59	Ecole Nationale des Travaux Publics	ENTP
60	Ecole Normale Supérieure	ENS
61	Ecole polytechnique de Ouagadougou	EPO
62	Festival Panafricain de Cinéma et de la Télévision de Ouagadougou	FESPACO
63	Groupement d'Intérêt Public-Programme National de Volontariat au Burkina Faso	GIP-PNVB
64	Institut d'Education et de Formation Professionnelle	INEFPRO
65	Institut des Hautes Etudes Internationales	INHEI
66	Institut des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication	ISTIC
67	Institut Géographique du Burkina	IGB
68	Institut National de Formation des Personnels de l'Education	INFPE
69	Institut National de Formation en Travail Social	INFTS
70	Institut National de la Statistique et de la Démographie	INSD
71	Institut National de Santé Publique	INSP
72	Institut Supérieur d'Etudes de Protection Civile	ISEPC
73	Institut Supérieur de l'Image et du Son	ISIS
74	Institut Supérieur de Logistique de Ouagadougou	ISLO
75	Les Editions Sidwaya (Editions Sidwaya)	LES
76	Maison de l'Enfance André Dupont de Orodara	MEADO
77	Musée National du Burkina	MNB
78	Observatoire National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle	ONEF
79	Office de Santé des Travailleurs	OST
80	Office National d'Identification	ONI
81	Office National de la Sécurisation des Sites Miniers	ONASSIM
82	Office National de Sécurité Routière	ONASER

83	Office National de Tourisme du Burkina	ONTB
84	Office National des Aires Protégées	OFINAP
85	Office National du Contrôle des Aménagements et des Constructions	ONC-AC
86	Radiodiffusion et Télévision du Burkina	RTB
87	Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou	SIAO
88	Semaine Nationale de la Culture	SNC
89	Service Médical d'Aide d'Urgence	SAMU
90	Service National pour le Développement	SND
91	Université Daniel OUEZZIN COULIBALY	UDOC
92	Université Joseph KI-ZERBO	UJKZ
93	Université Lédéa Bernard OUEDRAOGO	ULBO
94	Université Nazi Boni	UNB
95	Université Norbert ZONGO	UNZ
96	Université Thomas SANKARA	UTS
97	Université Virtuelle du Burkina-Faso	UV-BF
98	Université YEMBILA Abdoulaye TOGUYENI	UYAT

5. FONDS NATIONAUX

1	Fonds National de la Finance Inclusive	FONAFI
2	Fonds National de la Solidarité et de la Résilience Sociale	FNS-RS
3	Fonds de Solidarité envers les Malades et Orphelins du Sida	FSMOS
4	Fonds Dumu Ka Fa	FDKF
5	Fonds de Développement Culturel et Touristique	FDCT
6	Fonds d'Assistance Judiciaire	FAJ
7	Agence Nationale d'Appui au Développement des Collectivités Territoriales	ADCT
8	Fonds pour l'Alphabétisation et l'Education Non Formelle	FONAENF
9	Fonds d'Intervention de l'Environnement	FIE
10	Fonds National d'Appui aux Travailleurs Déflatés et Retraités	FONA-DR
11	Fonds Spécial Routier du Burkina	FSR-B
12	Fonds d'Appui à la Presse Privée	FAPP
13	Agence de Financement et de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises	AFP-PME
14	Fonds National pour la Promotion des Sports et Loisirs	FNPSL
15	Fonds Burkinabè de Développement Economique et Social	FBDES
16	Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage	FAFPA
17	Fonds National pour l'Education et la Recherche	FONER
18	Fonds Faso Kuna-Wili	FKW
19	Fonds National pour la Recherche, l'Innovation et le Développement	FONRID
20	Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes	FAARF

6. AUTORITES ADMINISTRATIVES INDEPENDANTES

1. Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP)
2. Autorité de régulation de la commande publique (ARCOP)
3. Autorité de régulation du secteur de l'énergie (ARSE)
4. Bureau national des grands projets du Burkina (BN-GPB)
5. Centre d'Analyse des Politiques Economiques et Sociales (CAPES)

7. COLLECTIVITES TERRITORIALES

1. PROVINCE DES BALES

1. Commune de Bagassi
2. Commune de Bana
3. Commune de Boromo
4. Commune de Fara
5. Commune de Oury
6. Commune de Pâ
7. Commune de Pompoï
8. Commune de Poura
9. Commune de Siby
10. Commune de Yaho

2. PROVINCE DU BAM

1. Commune de Bourzanga
2. Commune de Guibaré
3. Commune de Kongoussi
4. Commune de Nasséré
5. Commune de Rollo
6. Commune de Rouko
7. Commune de Sabcé
8. Commune de Tikaré
9. Commune de Zimtenga

3. PROVINCE DES BANWA

1. Commune de Balavé
2. Commune de Kouka
3. Commune de Sami
4. Commune de Sanaba
5. Commune de Solenzo
6. Commune de Tansila

4. PROVINCE DU BAZEGA

1. Commune de Doulougou
2. Commune de Gaongo
3. Commune de Ipelcé
4. Commune de Kayao
5. Commune de Kombissiri
6. Commune de Saponé
7. Commune de Toécé

5. PROVINCE DE BOUGOURIBA

1. Commune de Bondigui
2. Commune de Diébougou
3. Commune de Dolo
4. Commune de Iolonioro
5. Commune de Tianskoura

6. PROVINCE DE BOULGOU

1. Conseil régional du Centre-Est
2. Commune de Bagré
3. Commune de Bané
4. Commune de Béguédo
5. Commune de Bissiga
6. Commune de Bittou
7. Commune de Boussouma
8. Commune de Garango
9. Commune de Komtoèga
10. Commune de Niaogo
11. Commune de Tenkodogo
12. Commune de Zabré
13. Commune de Zoaga
14. Commune de Zonsé

7. PROVINCE DU BOULKIEMDE

1. Conseil régional du Centre-Ouest
2. Commune de Bingo
3. Commune de Imasgho
4. Commune de Kindi
5. Commune de Kokologho
6. Commune de Koudougou
7. Commune de Nandiala
8. Commune de Nanoro
9. Commune de Pella
10. Commune de Poa
11. Commune de Ramongo
12. Commune de Sabou
13. Commune de Siglé
14. Commune de Soaw
15. Commune de Sourgou
16. Commune de Thyou

9. PROVINCE DE GANZOURGOU

1. Commune de Boudry
2. Commune de Kogho
3. Commune de Méguet
4. Commune de Mogtédou
5. Commune de Salogo
6. Commune de Zam
7. Commune de Zorgho
8. Commune de Zoungou

11. PROVINCE DU GOURMA

1. Conseil régional de l'Est
2. Commune de Diabo
3. Commune de Diapangou
4. Commune de Fada N'Gourma
5. Commune de Matiacoali
6. Commune de Tibga
7. Commune de Yamba

8. PROVINCE DE LA COMOÉ

1. Conseil régional de la Comoé
2. Commune de Banfora
3. Commune de Bérégadougou
4. Commune de Mangodara
5. Commune de Moussodougou
6. Commune de Niangoloko
7. Commune de Ouou
8. Commune de Sidéradougou
9. Commune de Soubakaniédougou
10. Commune de Tiéfora

10. PROVINCE DE LA GNAGNA

1. Commune de Bilanga
2. Commune de Bogandé
3. Commune de Coalla
4. Commune de Liptougou
5. Commune de Mani
6. Commune de Piéla
7. Commune de Thion

12. PROVINCE DU HOUET

1. Conseil régional des Hauts-Bassins
2. Commune de Bama
3. Commune de Bobo-Dioulasso
4. Commune de Dandé
5. Commune de Faramana
6. Commune de Fô
7. Commune de Karangasso-Sambla
8. Commune de Karangasso-Vigué
9. Commune de Koundougou
10. Commune de Léna
11. Commune de Padéma
12. Commune de Péni
13. Commune de Satiri
14. Commune de Toussiana

13. PROVINCE DU IOBA

1. Commune de Dano
2. Commune de Dissin
3. Commune de Guéguéré
4. Commune de Koper
5. Commune de Niégo
6. Commune de Oronkua
7. Commune de Ouessa
8. Commune de Zambo

15. PROVINCE DU KENEDOUGOU

1. Commune de Banzon
2. Commune de Djigouéra
3. Commune de Kangala
4. Commune de Kayan
5. Commune de Koloko
6. Commune de Kourignon
7. Commune de Kourouma
8. Commune de Morolaba
9. Commune de N'Dorola
10. Commune de Orodara
11. Commune de Samogohiri
12. Commune de Samorogouan
13. Commune de Sindo

17. PROVINCE DE KOMPIENGA

1. Commune de Kompienga
2. Commune de Madjoari
3. Commune de Pama

19. PROVINCE DE KOULPELOGO

1. Commune de Comin-Yanga
2. Commune de Dourtenga
3. Commune de Lalgaye
4. Commune de Ouargaye
5. Commune de Sanga
6. Commune de Soudougui
7. Commune de Yargatenga
8. Commune de Yondé

14. PROVINCE DU KADIOGO

1. Conseil régional du Centre
2. Commune de Komki-Ipala
3. Commune de Komsilga
4. Commune de Koubri
5. Commune de Ouagadougou
6. Commune de Pabré
7. Commune de Saaba
8. Commune de Tanghin-Dassouri

16. PROVINCE DE KOMANDJARI

14. Commune de Bartiébourgou
15. Commune de Foutouri
16. Commune de Gayéri

18. PROVINCE DE KOSSI

1. Commune de Barani
2. Commune de Bomborokuy
3. Commune de Bourasso
4. Commune de Djibasso
5. Commune de Dokuy
6. Commune de Doumbala
7. Commune de Kombori
8. Commune de Madouba
9. Commune de Nouna
10. Commune de Sono

20. PROVINCE DE KOURITTENGA

1. Commune de Andemtenga
2. Commune de Baskouré
3. Commune de Dialgaye
4. Commune de Gounghin
5. Commune de Kando
6. Commune de Koupéla
7. Commune de Pouytenga
8. Commune de Tensobentenga
9. Commune de Yargo

21. PROVINCE DE KOURWEOGO

1. Commune de Boussé
2. Commune de Laye
3. Commune de Niou
4. Commune de Sourgoubila
5. Commune de Toéghin

23. PROVINCE DE LOROU M

1. Commune de Banh
2. Commune de Ouindigui
3. Commune de Sollé
4. Commune de Titao

25. PROVINCE DU NAHOURI

1. Commune de Guiaro
2. Commune de Pô
3. Commune de Tiébélé
4. Commune de Zecco
5. Commune de Ziou

27. PROVINCE DE NAYALA

1. Commune de Gassan
2. Commune de Gossina
3. Commune de Koungny
4. Commune de Toma
5. Commune de Yaba
6. Commune de Yé

29. PROVINCE D'OUBRITENGA

1. Conseil Régional du Plateau Central
2. Commune de Absouya
3. Commune de Dapélogo
4. Commune de Loumbila
5. Commune de Nagréongo
6. Commune de Ourgou-Manéga
7. Commune de Ziniaré
8. Commune de Zitenga

22. PROVINCE DE LA LERABA

1. Commune de Dakoro
2. Commune de Douna
3. Commune de Kankalaba
4. Commune de Loumana
5. Commune de Niankorodougou
6. Commune de Ouéléni
7. Commune de Sindou
8. Commune de Wolonkoto

24. PROVINCE DU MOUHOUN

1. Conseil régional de la Boucle du Mouhoun
2. Commune de Bondokuy
3. Commune de Dédougou
4. Commune de Douroula
5. Commune de Kona
6. Commune de Ouarkoye
7. Commune de Safané
8. Commune de Tchériba

26. PROVINCE DE NAMENTENGA

1. Commune de Boala
2. Commune de Boulsa
3. Commune de Bouroum
4. Commune de Dargo
5. Commune de Nagbingou
6. Commune de Tougouri
7. Commune de Yalgo
8. Commune de Zéguédéguin

28. PROVINCE DE NOUMBIEL

1. Commune de Batié
2. Commune de Boussoukoula
3. Commune de Kpuéré
4. Commune de Legmoin
5. Commune de Midebdo

30. PROVINCE DE L'OU DALAN

1. Commune de Déou
2. Commune de Gorom-Gorom
3. Commune de Markoye
4. Commune de Oursi
5. Commune de Tin-Akoff

31. PROVINCE DU PASSORE

1. Commune de Arbolé
2. Commune de Bagaré
3. Commune de Bokin
4. Commune de Gomponsom
5. Commune de Kirsi
6. Commune de Lâ-Todin
7. Commune de Pilimpikou
8. Commune de Samba
9. Commune de Yako

33. PROVINCE DU SANGUIE

1. Commune de Dassa
2. Commune de Didyr
3. Commune de Godyr
4. Commune de Kordié
5. Commune de Kyon
6. Commune de Pouni
7. Commune de Réo
8. Commune de Ténado
9. Commune de Zamo
10. Commune de Zawara

35. PROVINCE DE SENO

1. Conseil Régional du Sahel
2. Commune de Dori Commune de Dori
3. Commune de Bani
4. Commune de Falagountou
5. Commune de Gorgadji
6. Commune de Sampelga
7. Commune de Seytenga

37. PROVINCE DU SOUM

1. Commune de Arbinda
2. Commune de Baraboulé
3. Commune de Diguel
4. Commune de Djibo
5. Commune de Kelbo
6. Commune de Koutougou
7. Commune de Nassoumbou
8. Commune de Pobé-Mengao
9. Commune de Tongomayel

32. PROVINCE DE PONI

1. Conseil régional du Sud-Ouest
2. Commune de Bouroum-Bouroum
3. Commune de Bousséra
4. Commune de Djigoué
5. Commune de Gaoua
6. Commune de Gbomblora
7. Commune de Kampti
8. Commune de Loropéni
9. Commune de Malba
10. Commune de Nako
11. Commune de Périgban

34. PROVINCE DU SANMATENGA

11. Conseil régional du Centre-Nord
12. Commune de Barsalogo
13. Commune de Boussouma
14. Commune de Dablo
15. Commune de Kaya
16. Commune de Korsimoro
17. Commune de Mané
18. Commune de Namissiguima
19. Commune de Pensa
20. Commune de Pibaoré
21. Commune de Pissila
22. Commune de Ziga

36. PROVINCE DE LA SISSILI

1. Commune de Biéha
2. Commune de Boura
3. Commune de Léo
4. Commune de Nébiélianayou
5. Commune de Niabouri
6. Commune de Silly
7. Commune de Tô

38. PROVINCE DU SOUROU

1. Commune de Di
2. Commune de Gomboro
3. Commune de Kassoum
4. Commune de Kiembara
5. Commune de Lanfièra
6. Commune de Lankoué
7. Commune de Toéni
8. Commune de Tougan

39. PROVINCE DE LA TAPOA

1. Commune de Botou
2. Commune de Diapaga
3. Commune de Kantchari
4. Commune de Logobou
5. Commune de Namounou
6. Commune de Partiaga
7. Commune de Tambaga
8. Commune de Tansarga

41. PROVINCE DE YAGHA

1. Commune de Boundoré
2. Commune de Mansila
3. Commune de Sebba
4. Commune de Solhan
5. Commune de Tankougounadié
6. Commune de Titabé

43. PROVINCE DU ZIRO

1. Commune de Bakata
2. Commune de Bounounou
3. Commune de Cassou
4. Commune de Dalo
5. Commune de Gao
6. Commune de Sapouy

40. PROVINCE DE TUY

1. Commune de Békuy
2. Commune de Béréba
3. Commune de Bony (ou Boni)
4. Commune de Founzan
5. Commune de Houndé
6. Commune de Koti
7. Commune de Koumbia

42. PROVINCE DU YATENGA

1. Conseil régional du Nord
2. Commune de Barga
3. Commune de Kain
4. Commune de Kalsaka
5. Commune de Kossouka
6. Commune de Koumbri
7. Commune de Namisigma
8. Commune de Ouahigouya
9. Commune de Oula
10. Commune de Rambo
11. Commune de Seguenega
12. Commune de Tangaye
13. Commune de Thiou
14. Commune de Zogore

44. PROVINCE DU ZONDOMA

1. Commune de Bassi
2. Commune de Boussou
3. Commune de Gourcy
4. Commune de Léba
5. Commune de Tougo

45. PROVINCE DU ZOUNDWEOGO

1. Conseil régional du Centre -Sud
2. Commune de Manga
3. Commune de Bindé
4. Commune de Gogo
5. Commune de Gomboussougou
6. Commune de Guiba
7. Commune de Béré
8. Commune de Nobéré

8. STRUCTURES DECONCENTREES (CREDITS DELEGUES)

1. PROVINCE DES BALES

- | | |
|---|---|
| 1 | Direction provinciale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale des Balés |
| 2 | Direction provinciale de la jeunesse et de l'emploi des Balés |
| 3 | Direction provinciale des enseignements post-primaire et secondaire des Balés |
| 4 | Direction provinciale des sports et des loisirs des Balés |
| 5 | District sanitaire de Boromo |
| 6 | Haut-Commissariat des Balés |
| 7 | Tribunal de grande instance de Boromo |
| 8 | Maison d'arrêt et correction de Boromo |
| 9 | Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle des Balés |

2. PROVINCE DU BAM

1. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire du Bam
2. District Sanitaire de Kongoussi
3. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Bam
4. Direction provinciale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale du Bam
5. Direction provinciale de la jeunesse et de l'emploi du Bam
6. Direction provinciale des sports et des loisirs du Bam
7. Haut- Commissariat du Bam
8. Maison d'Arrêt et de Correction de Kongoussi
9. Tribunal de Grande Instance de Kongoussi

3. PROVINCE DES BANWA

1. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire des Banwa
2. District Sanitaire de Solenzo
3. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle des Banwa
4. Direction provinciale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale des Banwa
5. Direction provinciale de la jeunesse et de l'emploi des Banwa
6. Direction provinciale des sports et des loisirs des Banwa
7. Haut- Commissariat des Banwa

4. PROVINCE DU BAZEGA

1. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire du Bazéga
2. District Sanitaire de Kombissiri
3. District Sanitaire de Saponé
4. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Bazéga
5. Direction provinciale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale du Bazéga
6. Direction provinciale de la jeunesse et de l'emploi du Bazéga
7. Direction provinciale des sports et des loisirs du Bazéga
8. Haut- Commissariat du Bazéga.

5. PROVINCE DE BOUGOURIBA

1. Direction provinciale des enseignements post-primaire et secondaire de la Bougouriba
2. District sanitaire de Diébougou
3. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle de la Bougouriba
4. Direction provinciale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale de la Bougouriba
5. Direction provinciale de la jeunesse et de l'emploi de la Bougouriba
6. Direction provinciale des sports et des loisirs de la Bougouriba
7. Haut- Commissariat de la Bougouriba
8. Maison d'arrêt et de correction de Diébougou
9. Tribunal de grande instance de Diébougou.

6. PROVINCE DU BOULGOU

1. Direction régionale de la communication du Centre-Est
2. Direction provinciale des enseignements post-primaire et secondaire du Boulgou
3. Direction provinciale de la jeunesse et de l'emploi du Boulgou
3. Direction Régionale des droits humains et de la promotion civique du Centre-Est
4. Direction Régionale des Enseignements post-primaire et secondaire du Centre-Est
5. District Sanitaire de Bittou
6. District Sanitaire de Garango
7. District Sanitaire de Tenkodogo
8. District Sanitaire de Zabré
9. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Boulgou
10. Direction provinciale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale du Boulgou
11. Direction provinciale des sports et des loisirs Boulgou
12. Direction régionale de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques du Centre-Est
13. Direction régionale du Budget du Centre-de l'Est,
14. Direction régionale de la culture, des arts et du tourisme du Centre-Est
15. Direction régionale du commerce, de l'industrie et de l'artisanat du Centre-Est
16. Direction régionale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Centre-Est
17. Direction régionale de l'eau et de l'assainissement du Centre-Est
18. Direction régionale de l'environnement du Centre-Est
19. Direction régionale de l'économie et de la planification du Centre-Est
20. Direction régionale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Centre de l'Est
21. Direction régionale de la fonction publique du Centre-Est
22. Direction régionale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale du Centre-Est
23. Direction régionale des Infrastructures du Centre-Est

24. Direction régionale de la jeunesse et de l'emploi du Centre-Est
25. Direction régionale de la police nationale du Centre-Est
27. Direction régionale de la santé du Centre-Est
28. Direction régionale des sports et des loisirs du Centre-Est
29. Direction régionale des transports et de la mobilité urbaine du Centre -Est
30. Direction régionale du travail et de la protection sociale du Centre-Est
31. Direction régionale de l'urbanisme et de l'habitat du Centre-Est
32. Gouvernorat du Centre-Est
33. Haut- Commissariat du Boulgou
34. Maison d'Arrêt et Correction de Tenkodogo
35. Tribunal de Grande Instance de Tenkodogo.

7. PROVINCE DU BOULKIEMDE

1. Direction régionale de la communication du Centre-Ouest
2. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire du Boulkiemdé
3. Direction provinciale de la jeunesse et de l'emploi du Boulkiemdé
3. Direction régionale de la recherche scientifique et de l'innovation du Centre-Ouest
4. Direction Régionale des Droits Humains et de la Promotion Civique du Centre-Ouest :
5. Direction Régionale des Enseignements post-primaire et secondaire du Centre-Ouest
6. District Sanitaire de Koudougou
7. District Sanitaire de Nanoro
8. District Sanitaire de Sabou
9. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Boulkiemdé
10. Direction provinciale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale du Boulkiemdé
11. Direction provinciale des sports et des loisirs du Boulkiemdé,
12. Direction régionale de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques du Centre-Ouest
13. Direction régionale du Budget du Centre-Ouest
14. Direction régionale de la culture, des arts et du tourisme du Centre-Ouest
15. Direction régionale du commerce, de l'industrie et de l'artisanat du Centre-Ouest
16. Direction régionale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Centre-Ouest
17. Direction régionale de l'eau et de l'assainissement du Centre-Ouest
18. Direction régionale de l'environnement du Centre-Ouest
19. Direction régionale de l'économie et de la planification du Centre-Ouest
20. Direction régionale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Centre Ouest
21. Direction régionale de la fonction publique du Centre-Ouest
22. Direction régionale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale du Centre-Ouest
23. Direction régionale des Infrastructures du Centre-Ouest
24. Direction régionale de la jeunesse et de l'emploi du Centre-Ouest
25. Direction régionale de la police nationale du Centre-Ouest

27. Direction régionale de la santé du Centre-Ouest
28. Direction régionale des sports et des loisirs du Centre-Ouest
29. Direction régionale des transports et de la mobilité urbaine du Centre-Ouest
30. Direction régionale du travail et de la protection sociale du Centre-Ouest
31. Direction régionale de l'urbanisme et de l'habitat du Centre-Ouest
32. Gouvernorat du Centre-Ouest
33. Haut- Commissariat du Boulkiemdé
34. Maison d'Arrêt et de Correction de Koudougou
35. Tribunal de Grande Instance de Koudougou
36. Tribunal de Travail de Koudougou.

8. PROVINCE DE LA COMOÉ

1. Direction régionale de la communication des Cascades
2. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire de la Comoé
4. Direction régionale de la recherche scientifique et de l'innovation des Cascades
5. Direction provinciale de la jeunesse et de l'emploi de la Comoé
4. Direction Régionale des Droits Humains et de la Promotion Civique des Cascades
5. Direction régionale des Enseignements post-primaire et secondaire des Cascades
6. District Sanitaire de Banfora
7. District Sanitaire de Mangodara
8. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle de la Comoé
9. Direction provinciale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale de la Comoé
10. Direction provinciale des sports et des loisirs de la Comoé
11. Direction régionale de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques des Cascades
12. Direction régionale du Budget des Cascades
13. Direction régionale de la culture, des arts et du tourisme des Cascades
14. Direction régionale du commerce, de l'industrie et de l'artisanat des Cascades
15. Direction régionale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers des Cascades
16. Direction régionale de l'eau et de l'assainissement des Cascades
17. Direction régionale de l'environnement des Cascades
18. Direction régionale de l'économie et de la planification des Cascades
19. Direction régionale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle des Cascades
20. Direction régionale de la fonction publique des Cascades
21. Direction régionale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale des Cascades
22. Direction régionale des Infrastructures des Cascades
23. Direction régionale de la jeunesse et de l'emploi des Cascades
24. Direction régionale de la police nationale des Cascades
26. Direction régionale de la santé des Cascades
27. Direction régionale des sports et des loisirs des Cascades
28. Direction régionale des transports et de la mobilité urbaine des Cascades
29. Direction régionale du travail et de la protection sociale des Cascades

30. Direction régionale de l'urbanisme et de l'habitat des Cascades
31. Gouvernorat des Cascades
32. Haut- Commissariat de la Comoé
33. Maison d'Arrêt et Correction de Banfora
34. Tribunal de Grande Instance de Banfora.

9. PROVINCE DU GANZOURGOU

1. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire du Ganzourgou
2. District Sanitaire de Zorgho
3. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Ganzourgou
4. Direction provinciale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale du Ganzourgou
5. Direction provinciale de la jeunesse et de l'emploi du Ganzourgou
6. Direction provinciale des sports et des loisirs du Ganzourgou
7. Haut- Commissariat du Ganzourgou.

10. PROVINCE DE LA GNAGNA

1. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire de la Gnagna
2. District Sanitaire de Bogandé
3. District Sanitaire de Manni
4. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle de la Gnagna
5. Direction provinciale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale de la Gnagna
6. Direction provinciale de la jeunesse et de l'emploi de la Gnagna
7. Direction provinciale des sports et des loisirs de la Gnagna
8. Haut- Commissariat de la Gnagna
9. Maison d'Arrêt et de Correction de Bogandé
10. Tribunal de Grande Instance de Bogandé.

11. PROVINCE DU GOURMA

1. District Sanitaire de Fada N'gourma
2. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Gourma
3. Direction provinciale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale du Gourma
4. Direction provinciale des sports et des loisirs du Gourma
5. Direction provinciale de la jeunesse et de l'emploi du Gourma
6. Direction régionale de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques de l'Est
7. Direction régionale du Budget de l'Est
8. Direction régionale de la culture, des arts et du tourisme de l'Est
9. Direction régionale du commerce, de l'industrie et de l'artisanat de l'Est

10. Direction régionale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Est
11. Direction régionale de l'eau et de l'assainissement de l'Est
12. Direction régionale de l'environnement de l'Est
13. Direction régionale de l'économie et de la planification de l'Est
14. Direction régionale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle de l'Est
15. Direction régionale de la fonction publique de l'Est
16. Direction régionale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale de l'Est
17. Direction régionale des Infrastructures de l'Est
18. Direction régionale de la jeunesse et de l'emploi de l'Est
19. Direction régionale de la police nationale de l'Est
20. Direction régionale de la santé de l'Est
21. Direction régionale des sports et des loisirs de l'Est
22. Direction régionale des transports et de la mobilité urbaine de l'Est
23. Direction régionale du travail et de la protection sociale de l'Est
24. Direction régionale de l'urbanisme et de l'habitat de l'Est
25. Gouvernorat de l'Est
26. Haut- Commissariat du Gourma
27. Maison d'Arrêt et de Correction de Fada N'Gourma
28. Tribunal de Grande Instance de Fada N'Gourma.

12. PROVINCE DU HOUET

1. Direction régionale de la communication des Hauts-Bassins
2. Direction provinciale des enseignements post-primaire et secondaire du Houet
3. Direction régionale de la garde de sécurité pénitentiaire des Hauts-Bassins
4. Direction régionale de la recherche scientifique et de l'innovation des Hauts-Bassins
5. Direction régionale des droits humains et de la promotion civique des Hauts-Bassins
6. Direction régionale des enseignements post-primaire et secondaire des Hauts-Bassins
8. District sanitaire de Dandé
9. District sanitaire de Karangasso
10. District sanitaire de Lena
11. District sanitaire du Secteur 15
12. District sanitaire du Secteur 22
13. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Houet
14. Direction provinciale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale du Houet
15. Direction provinciale des sports et des loisirs du Houet
16. Direction régionale de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques des Hauts-Bassins
17. Direction régionale du budget des Hauts-Bassins
18. Direction régionale de la culture, des arts et du tourisme des Hauts-Bassins
19. Direction régionale du commerce, de l'industrie et de l'artisanat des Hauts-Bassins

20. Direction régionale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers des Hauts-Bassins
21. Direction régionale de l'eau et de l'assainissement des Hauts-Bassins
22. Direction régionale de l'environnement des Hauts-Bassins
23. Direction régionale de l'économie et de la planification des Hauts-Bassins
24. Direction régionale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle Hauts-Bassins
25. Direction régionale de la fonction publique des Hauts-Bassins
26. Direction régionale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale des Haut- Bassins
27. Direction régionale des Infrastructures des Hauts-Bassins
28. Direction régionale de la jeunesse et de l'emploi des Hauts-Bassins
29. Direction régionale de la police nationale des Hauts-Bassins
31. Direction régionale de la santé des Hauts-Bassins
32. Direction régionale des sports et des loisirs des Hauts-Bassins
33. Direction régionale des transports et de la mobilité urbaine des Hauts-Bassins
34. Direction régionale du travail et de la protection sociale des Hauts-Bassins
35. Direction régionale de l'urbanisme et de l'habitat des Hauts-Bassins
36. Gouvernorat des Hauts-Bassins
37. Haut- Commissariat du Houet
38. Maison d'Arrêt et de Correction de Bobo Dioulasso
39. Tribunal Administratif de Bobo Dioulasso
40. Tribunal de Commerce de Bobo Dioulasso
41. Tribunal de Grande Instance de Bobo Dioulasso
42. Tribunal de Travail de Bobo Dioulasso
43. Tribunal pour Enfant de Bobo Dioulasso.

13. PROVINCE DU IOBA

1. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire du Ioba
2. District Sanitaire de Dano
3. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Ioba
4. Direction provinciale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale du Ioba
5. Direction provinciale de la jeunesse et de l'emploi du Ioba
6. Direction provinciale des sports et des loisirs du Ioba
7. Haut- Commissariat du Ioba.

14. PROVINCE DU KADIOGO

1. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire du Kadiogo
2. Direction Régionale de la Garde de Sécurité Pénitentiaire du Centre
3. Direction régionale de la recherche scientifique et de l'innovation du Centre
4. Direction Régionale des Enseignements post-primaire et secondaire du Kadiogo

5. District Sanitaire de Baskuy
6. District Sanitaire de Bogodogo
7. District Sanitaire de Boulmiougou
8. District Sanitaire de Nongr-Massom
9. District Sanitaire de Sig-Nonghin
10. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Kadiogo
11. Direction provinciale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale du Kadiogo
12. Direction provinciale des sports et des loisirs du Kadiogo
13. Direction régionale de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques du Centre
14. Direction régionale du budget du Centre
15. Direction régionale de la culture, des arts et du tourisme du Centre
16. Direction régionale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Centre
17. Direction régionale de l'eau et de l'assainissement du Centre
18. Direction régionale de l'environnement du Centre
19. Direction régionale de l'économie et de la planification du Centre
20. Direction régionale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Centre
21. Direction régionale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale du Centre
22. Direction régionale des Infrastructures du Centre
23. Direction provinciale de la jeunesse et de l'emploi du Centre
24. Direction régionale de la police nationale du Centre
26. Direction régionale de la santé du Centre
27. Direction régionale des sports et des loisirs du Centre
28. Direction régionale du travail et de la protection sociale du Centre
29. Direction régionale de l'urbanisme et de l'habitat du Centre
30. Gouvernorat du Centre
31. Haut- Commissariat du Kadiogo
32. Maison d'Arrêt et Correction de Ouagadougou
33. Tribunal de Travail de Ouagadougou
34. Tribunal d'Administratif de Ouagadougou
35. Tribunal de Commerce de Ouagadougou
36. Tribunaux de Grande Instance Ouaga I et Ouaga II
37. Cours d'Appel de Ouagadougou
38. Prison de Haute Sécurité.

15. PROVINCE DU KENEDOUGOU

1. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire du Kéné Dougou
2. District Sanitaire de N'dorola
3. District Sanitaire de Orodara
4. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Kéné Dougou
5. Direction provinciale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale du Kéné Dougou

6. Direction provinciale de la jeunesse et de l'emploi du Kéné Dougou
7. Direction provinciale des sports et des loisirs du Kéné Dougou
8. Haut- Commissariat du Kéné Dougou
9. Maison d'Arrêt et de Correction de Orodara
10. Tribunal de Grande Instance de Orodara.

16. PROVINCE DE KOMANDJARI

1. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire de Komandjari
2. District Sanitaire de Gayéri
3. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle de Komandjari
4. Direction provinciale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale de Komandjari
5. Direction provinciale de la jeunesse et de l'emploi de Komandjari
6. Direction provinciale des sports et des loisirs de Komandjari
7. Haut- Commissariat de la Komandjari.

17. PROVINCE DU KOMPIENGA

1. Direction provinciale des enseignements post-primaire et secondaire de la Kompienga
2. District Sanitaire de Pama
3. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle de la Kompienga
4. Direction provinciale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale de la Kompienga
5. Direction provinciale de la jeunesse et de l'emploi de la Kompienga
6. Direction provinciale des sports et des loisirs de la Kompienga
7. Haut- Commissariat de la Kompienga.

18. PROVINCE DE KOSSI

1. Direction provinciale des enseignements post-primaire et secondaire de la Kossi
2. District Sanitaire de Nouna
3. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle de la Kossi
4. Direction provinciale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale de la Kossi
5. Direction provinciale de la jeunesse et de l'emploi de la Kossi
6. Direction provinciale des sports et des loisirs de la Kossi
7. Haut- Commissariat de la Kossi
8. Maison d'Arrêt et Correction de Nouna
9. Tribunal de Grande Instance de Nouna.

19. PROVINCE DU KOULPELOGO

1. Direction provinciale des enseignements post-primaire et secondaire du Koulpélogo
2. District Sanitaire de Ouargaye
3. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Koulpélogo
4. Direction provinciale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale du Koulpélogo
5. Direction provinciale de la jeunesse et de l'emploi du Koulpélogo
6. Direction provinciale des sports et des loisirs du Koulpélogo
7. Haut- Commissariat du Koulpélogo.

20. PROVINCE DU KOURITTENGA

1. Direction provinciale des enseignements post-primaire et secondaire du Kourittenga
2. District Sanitaire de Koupela
3. District Sanitaire de Pouytenga
4. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Kourittenga
5. Direction provinciale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale du Kourittenga
6. Direction provinciale de la jeunesse et de l'emploi du Kourittenga
7. Direction provinciale des sports et des loisirs du Kourittenga
8. Haut- Commissariat du Kourittenga
9. Maison d'Arrêt et Correction du Koupela
10. Tribunal de Grande Instance du Koupela.

21. PROVINCE DU KOURWEOGO

1. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire du Kourweogo
2. District Sanitaire de Boussé
3. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Kourweogo
4. Direction provinciale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale du Kourweogo
5. Direction provinciale de la jeunesse et de l'emploi du Kourweogo
6. Direction provinciale des sports et des loisirs du Kourweogo
7. Haut- Commissariat du Kourweogo.

22. PROVINCE DE LA LERABA

1. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire de la Léraba
2. District Sanitaire de Sindou
3. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle de la Léraba
4. Direction provinciale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale de la Léraba
5. Direction provinciale de la jeunesse et de l'emploi de la Léraba
6. Direction provinciale des sports et des loisirs de la Léraba
7. Haut- Commissariat de la Léraba

23. PROVINCE DU LOROUM

1. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire du Loroum
2. District Sanitaire de Titao
3. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Loroum
4. Direction provinciale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale du Loroum
5. Direction provinciale de la jeunesse et de l'emploi du Loroum
6. Direction provinciale des sports et des loisirs du Loroum
7. Haut- Commissariat du Loroum.

24. PROVINCE DU MOUHOUN

1. Direction régionale de la communication de la Boucle du Mouhoun
2. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire du Mouhoun
3. Direction provinciale de la jeunesse et de l'emploi du Mouhoun
3. Direction régionale de la recherche scientifique et de l'innovation de la de la Boucle du Mouhoun
4. Direction Régionale des Droits Humains et de la Promotion Civique de la Boucle du Mouhoun
5. Direction régionale des Enseignements post-primaire et secondaire de la Boucle du Mouhoun
6. District Sanitaire de Dédougou
7. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Mouhoun
8. Direction provinciale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale du Mouhoun
9. Direction provinciale des sports et des loisirs du Mouhoun
10. Direction régionale de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques de la Boucle du Mouhoun
11. Direction régionale du Budget de la Boucle du Mouhoun
12. Direction régionale de la culture, des arts et du tourisme de la Boucle du Mouhoun
13. Direction régionale du commerce, de l'industrie et de l'artisanat de la Boucle du Mouhoun
14. Direction régionale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de la Boucle du Mouhoun
15. Direction régionale de l'eau et de l'assainissement de la Boucle du Mouhoun
16. Direction régionale de l'environnement de la Boucle du Mouhoun
17. Direction régionale de l'économie et de la planification de la Boucle du Mouhoun
18. Direction régionale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle de la Boucle du Mouhoun
19. Direction régionale de la fonction publique de la Boucle du Mouhoun
20. Direction régionale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale de la Boucle du Mouhoun
21. Direction régionale des Infrastructures de la Boucle du Mouhoun
22. Direction régionale de la jeunesse et de l'emploi de la Boucle du Mouhoun
23. Direction régionale de la police nationale de la Boucle du Mouhoun
25. Direction régionale de la santé de la Boucle du Mouhoun

26. Direction régionale des sports et des loisirs de la Boucle du Mouhoun
27. Direction régionale des transports et de la mobilité urbaine de la Boucle du Mouhoun
28. Direction régionale du travail et de la protection sociale de la Boucle du Mouhoun
29. Direction régionale de l'urbanisme et de l'habitat de la Boucle du Mouhoun
30. Gouvernorat de la Boucle du Mouhoun
31. Haut- Commissariat du Mouhoun
32. Maison d'Arrêt et Correction de Dédougou
33. Tribunal de Grande Instance de Dédougou.

25. PROVINCE DU NAHOURI

1. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire du Nahouri
2. District Sanitaire de Pô
3. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Nahouri
4. Direction provinciale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale du Nahouri
5. Direction provinciale de la jeunesse et de l'emploi du Nahouri
6. Direction provinciale des sports et des loisirs du Nahouri
7. Haut- Commissariat du Nahouri.

26. PROVINCE DU NAMENTENGA

1. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire du Namentenga
2. District Sanitaire de Boulsa
3. District Sanitaire de Tougouri
4. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Namentenga
5. Direction provinciale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale du Namentenga
6. Direction provinciale de la jeunesse et de l'emploi du Namentenga
7. Direction provinciale des sports et des loisirs du Namentenga
8. Haut- Commissariat du Namentenga

27. PROVINCE DU NAYALA

1. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire du Nayala
2. District Sanitaire de Toma,
3. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Nayala,
4. Direction provinciale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale du Nayala
5. Direction provinciale de la jeunesse et de l'emploi du Nayala
6. Direction provinciale des sports et des loisirs du Nayala
7. Haut- Commissariat du Nayala.

28. PROVINCE DU NOUMBIEL

1. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire du Noumbiel
2. District Sanitaire de Batié
3. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Noumbiel
4. Direction provinciale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale du Noumbiel
5. Direction provinciale de la jeunesse et de l'emploi du Noumbiel
6. Direction provinciale des sports et des loisirs du Noumbiel
7. Haut- Commissariat du Noumbiel.

29. PROVINCE DE L'OUBRITENGA

1. Direction régionale de la communication du plateau Central
2. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire de l'Oubritenga
3. Direction provinciale de la jeunesse et de l'emploi de l'Oubritenga
3. Direction Régionale des Droits Humains et de la Promotion Civique du plateau Central
4. Direction Régionale des Enseignements post-primaire et secondaire Plateau-Central
5. District Sanitaire de Ziniaré
6. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle de l'Oubritenga
7. Direction provinciale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale de l'Oubritenga
8. Direction provinciale des sports et des loisirs de l'Oubritenga
9. Direction régionale de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques du plateau Central
10. Direction régionale du Budget du plateau Central
11. Direction régionale de la culture, des arts et du tourisme du plateau Central
12. Direction régionale du commerce, de l'industrie et de l'artisanat du plateau Central
13. Direction régionale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du plateau Central
14. Direction régionale de l'eau et de l'assainissement du plateau Central
15. Direction régionale de l'environnement du plateau Central
16. Direction régionale de l'économie et de la planification du plateau Central
17. Direction régionale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle Plateau Central
18. Direction régionale de la fonction publique du plateau Central
19. Direction régionale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale du plateau Central
20. Direction régionale des Infrastructures du plateau Central
21. Direction régionale de la jeunesse et de l'emploi du plateau Central
22. Direction régionale de la police nationale du plateau Central
24. Direction régionale de la santé du plateau Central
25. Direction régionale des sports et des loisirs du plateau Central
26. Direction régionale des transports et de la mobilité urbaine du plateau Central
27. Direction régionale du travail et de la protection sociale du plateau Central
28. Direction régionale de l'urbanisme et de l'habitat du plateau Central
29. Gouvernorat du plateau Central

30. Haut- Commissariat de le l'Oubritenga
31. Maison d'Arrêt et de Correction de Ziniaré
32. Tribunal de Grande Instance de Ziniaré

30. PROVINCE DE L'ODALAN

1. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire de l'Oudalan
2. District Sanitaire de Gorom-Gorom
3. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle de l'Oudalan
4. Direction provinciale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale de l'Oudalan
5. Direction provinciale de la jeunesse et de l'emploi de l'Oudalan
6. Direction provinciale des sports et des loisirs de l'Oudalan
7. Haut- Commissariat de l'Oudalan.

31. PROVINCE DU PASSORÉ

1. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire du Passoré
2. District Sanitaire de Yako
3. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Passoré
4. Direction provinciale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale du Passoré
5. Direction provinciale de la jeunesse et de l'emploi du Passoré
6. Direction provinciale des sports et des loisirs du Passoré
7. Haut- Commissariat du Passoré
8. Maison d'Arrêt et de Correction de Yako
9. Tribunal de Grande Instance de Yako.

32. PROVINCE DU PONI

1. Direction régionale de la communication du Sud-Ouest
2. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire du Poni
3. Direction provinciale de la jeunesse et de l'emploi du Poni
3. Direction Régionale des Droits Humains et de la Promotion Civique du Sud-Ouest
4. Direction Régionale des Enseignements post-primaire et secondaire du Sud-Ouest
5. District Sanitaire de Gaoua
6. District Sanitaire de Kampti
7. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Poni
8. Direction provinciale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale du Poni
9. Direction provinciale des sports et des loisirs du Poni
10. Direction régionale de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques du Sud-Ouest
11. Direction régionale du Budget du Sud-Ouest
12. Direction régionale de la culture, des arts et du tourisme du Sud-Ouest
13. Direction régionale du commerce, de l'industrie et de l'artisanat du Sud-Ouest

14. Direction régionale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Sud-Ouest
15. Direction régionale de l'eau et de l'assainissement du Sud-Ouest
16. Direction régionale de l'environnement du Sud-Ouest
17. Direction régionale de l'économie et de la planification du Sud-Ouest
18. Direction régionale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Sud-Ouest
19. Direction régionale de la fonction publique du Sud-Ouest
20. Direction régionale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale du Sud-Ouest
21. Direction régionale des Infrastructures du Sud-Ouest
22. Direction régionale de la jeunesse et de l'emploi du Sud-Ouest
23. Direction régionale de la police nationale du Sud-Ouest
25. Direction régionale de la santé du Sud-Ouest
26. Direction régionale des sports et des loisirs du Sud-Ouest
27. Direction régionale des transports et de la mobilité urbaine du Sud-Ouest
28. Direction régionale du travail et de la protection sociale du Sud-Ouest
29. Direction régionale de l'urbanisme et de l'habitat du Sud-Ouest.

33. PROVINCE DU SANGUIÉ

1. District Sanitaire de Tenado
2. Direction provinciale des enseignements post-primaire et secondaire du Sanguié
3. District sanitaire de Réo
4. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Sanguié
5. Direction provinciale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale du Sanguié
6. Direction provinciale de la jeunesse et de l'emploi du Sanguié
7. Direction provinciale des sports et des loisirs du Sanguié
8. Haut- Commissariat du Sanguié.

34. PROVINCE DU SANMATENGA

1. Direction régionale de la communication du Centre-Nord
2. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire du Sanmatenga
3. Direction Régionale des Droits Humains et de la Promotion Civique du Centre-Nord
4. Direction Régionale des Enseignements post-primaire et secondaire du Centre-Nord
6. District Sanitaire de Barsalogo
7. District Sanitaire de Boussouma
8. District Sanitaire de Kaya
8. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Sanmatenga
9. . Direction provinciale de la jeunesse et de l'emploi du Sanmatenga
10. Direction provinciale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale du Sanmatenga
11. Direction provinciale des sports et des loisirs du Sanmatenga

12. Direction régionale de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques du Centre-Nord
13. Direction régionale du Budget du Centre-Nord
14. Direction régionale de la culture, des arts et du tourisme du Centre-Nord
15. Direction régionale du commerce, de l'industrie et de l'artisanat du Centre-Nord
16. Direction régionale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Centre-Nord
17. Direction régionale de l'eau et de l'assainissement du Centre-Nord
18. Direction régionale de l'environnement du Centre-Nord
19. Direction régionale de l'économie et de la planification du Centre-Nord
20. Direction régionale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Centre Nord
21. Direction régionale de la fonction publique du Centre-Nord
22. Direction régionale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale du Centre-Nord
23. Direction régionale des Infrastructures du Centre-Nord
24. Direction régionale de la jeunesse et de l'emploi du Centre-Nord
25. Direction régionale de la police nationale du Centre-Nord
27. Direction régionale de la santé du Centre-Nord
28. Direction régionale des sports et des loisirs du Centre-Nord
29. Direction régionale des transports et de la mobilité urbaine du Centre-Nord
30. Direction régionale du travail et de la protection sociale du Centre-Nord
31. Direction régionale de l'urbanisme et de l'habitat du Centre-Nord
32. Gouvernorat du Centre-Nord
33. Haut- Commissariat du Sanmatenga
34. Maison d'Arrêt et de Correction de Kaya
35. Tribunal de Grande Instance de Kaya.

35. PROVINCE DU SENO

1. Direction régionale de la communication du Sahel
2. Direction provinciale de la jeunesse et de l'emploi du Séno
2. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire du Séno
3. Direction régionale de la recherche scientifique et de l'innovation du Sahel
4. Direction Régionale des Droits Humains et de la Promotion Civique du Sahel
5. Direction Régionale des Enseignements post-primaire et secondaire du Sahel
6. District Sanitaire de Dori
7. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Séno
8. Direction provinciale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale du Séno
9. Direction provinciale des sports et des loisirs du Séno
10. Direction régionale de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques du Sahel
11. Direction régionale du Budget du Sahel
12. Direction régionale de la culture, des arts et du tourisme du Sahel
13. Direction régionale du commerce, de l'industrie et de l'artisanat du Sahel
14. Direction régionale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Sahel
15. Direction régionale de l'eau et de l'assainissement du Sahel

16. Direction régionale de l'environnement du Sahel
17. Direction régionale de l'économie et de la planification du Sahel
18. Direction régionale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Sahel
19. Direction régionale de la fonction publique du Sahel
20. Direction régionale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale du Sahel
21. Direction régionale des Infrastructures du Sahel
22. Direction régionale de la jeunesse et de l'emploi du Sahel
23. Direction régionale de la police nationale du Sahel
25. Direction régionale de la santé du Sahel
26. Direction régionale des sports et des loisirs du Sahel
27. Direction régionale des transports et de la mobilité urbaine du Sahel
28. Direction régionale du travail et de la protection sociale du Sahel
29. Direction régionale de l'urbanisme et de l'habitat du Sahel
30. Gouvernorat du Sahel
31. Haut- Commissariat du Séno
32. Maison d'Arrêt et de Correction de Dori
33. Tribunal de Grande Instance de Dori.

36. PROVINCE DE LA SISSILI

1. District Sanitaire de Léo
2. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire de la Sissili
4. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle de la Sissili
5. Direction provinciale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale de la Sissili
6. Direction provinciale de la jeunesse et de l'emploi de la Sissili
7. Direction provinciale des sports et des loisirs de la Sissili
8. Haut- Commissariat de la Sissili

37. PROVINCE DU SOUM

1. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire du Soum
2. District Sanitaire de Djibo
3. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Soum
4. Direction provinciale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale du Soum
5. Direction provinciale de la jeunesse et de l'emploi du Soum
6. Direction provinciale des sports et des loisirs du Soum
7. Haut- Commissariat du Soum
8. Maison d'Arrêt et de Correction de Djibo

38. PROVINCE DU SOUROU

1. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire du Sourou
2. District Sanitaire de Tougan
3. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Sourou
4. Direction provinciale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale du Sourou
5. Direction provinciale de la jeunesse et de l'emploi du Sourou
6. Direction provinciale des sports et des loisirs du Sourou
7. Haut- Commissariat du Sourou
8. Maison d'Arrêt et Correction de Tougan
9. Tribunal de Grande Instance de Tougan.

39. PROVINCE DE LA TAPOA

1. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire de la Tapoa
2. District Sanitaire de Diapaga
3. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle de la Tapoa
4. Direction provinciale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale de la Tapoa
5. Direction provinciale de la jeunesse et de l'emploi de la Tapoa
6. Direction provinciale des sports et des loisirs de la Tapoa
7. Haut- Commissariat de la Tapoa
8. Maison d'Arrêt et de Correction de Diapaga
9. Tribunal de Grande Instance de Diapaga.

40. PROVINCE DE TUY

1. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire du Tuy
2. District Sanitaire de Houndé
3. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Tuy
4. Direction provinciale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale du Tuy
5. Direction provinciale de la jeunesse et de l'emploi du Tuy
6. Direction provinciale des sports et des loisirs du Tuy
7. Haut- Commissariat du Tuy.

41. PROVINCE DE YAGHA

1. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire du Yagha
2. District Sanitaire de Sebba
3. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Yagha
4. Direction provinciale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale du Yagha
6. Direction provinciale de la jeunesse et de l'emploi du Yagha
7. Direction provinciale des sports et des loisirs du Yagha
8. Haut- Commissariat du Yagha.

42. PROVINCE DU YATENGA

1. Direction régionale de la communication du Nord
2. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire du Yatenga
3. Direction provinciale de la jeunesse et de l'emploi du Yatenga
3. Direction Régionale des Droits Humains et de la Promotion Civique du Nord
4. Direction Régionale des Enseignements post-primaire et secondaire du Nord
5. District sanitaire de Ouahigouya
6. District sanitaire de Séguénéga
7. District sanitaire de Thiou
8. District sanitaire de Yatenga
9. Direction provinciale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale du Yatenga
10. Direction provinciale des sports et des loisirs du Yatenga
11. Direction régionale de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques du Nord
12. Direction régionale du Budget du Nord
13. Direction régionale de la culture, des arts et du tourisme du Nord
14. Direction régionale du commerce, de l'industrie et de l'artisanat du Nord
15. Direction régionale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Nord
16. Direction régionale de l'eau et de l'assainissement du Nord
17. Direction régionale de l'environnement du Nord
18. Direction régionale de l'économie et de la planification du Nord
19. Direction régionale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Nord
20. Direction régionale de la fonction publique du Nord
21. Direction régionale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale du Nord
22. Direction régionale des Infrastructures du Nord
23. Direction régionale de la jeunesse et de l'emploi du Nord
24. Direction régionale de la police nationale du Nord
26. Direction régionale de la santé du Nord
27. Direction régionale des sports et des loisirs du Nord
28. Direction régionale des transports et de la mobilité urbaine du Nord
29. Direction régionale du travail et de la protection sociale du Nord
30. Direction régionale de l'urbanisme et de l'habitat du Nord
31. Gouvernorat du Nord
32. Haut- Commissariat du Yatenga
33. Maison d'Arrêt et de Correction de Ouahigouya
34. Tribunal de Grande Instance de Ouahigouya.

43. PROVINCE DU ZIRO

1. Direction provinciale des enseignements post-primaire et secondaire du Ziro
2. District sanitaire de Sapouy
3. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Ziro
4. Direction provinciale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale du Ziro
5. Direction provinciale de la jeunesse et de l'emploi du Ziro
6. Direction provinciale des sports et des loisirs du Ziro
7. Haut- Commissariat du Ziro.

44. PROVINCE DU ZONDOMA

1. Direction provinciale des enseignements post-primaire et secondaire du Zandoma
2. District sanitaire de Gourcy
3. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Zandoma
4. Direction provinciale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale du Zandoma
5. Direction provinciale de la jeunesse et de l'emploi du Zandoma
6. Direction provinciale des sports et des loisirs du Zandoma
7. Haut- Commissariat du Zandoma.

45. PROVINCE DU ZOUNDWÉOGO

1. Direction régionale de la communication du Centre-Sud
2. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire du Zoundwéogo
3. Direction Régionale des Droits Humains et de la Promotion Civique du Centre-Sud
4. Direction Régionale des Enseignements post-primaire et secondaire du Centre-Sud
5. District Sanitaire de Manga
9. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Zoundwéogo
10. Direction provinciale de la jeunesse et de l'emploi du Zoundwéogo
7. Direction provinciale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale de Zoundwéogo
8. Direction provinciale des sports et des loisirs du Zoundwéogo
9. Direction régionale de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques du Centre-Sud
10. Direction régionale du Budget du Centre-Sud
11. Direction régionale de la culture, des arts et du tourisme du Centre-Sud
12. Direction régionale du commerce, de l'industrie et de l'artisanat du Centre-Sud
13. Direction régionale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Centre-Sud
14. Direction régionale de l'eau et de l'assainissement du Centre-Sud
15. Direction régionale de l'environnement du Centre-Sud
16. Direction régionale de l'économie et de la planification du Centre-Sud
17. Direction régionale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Centre Sud
18. Direction régionale de la fonction publique du Centre-Sud
19. Direction régionale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale du Centre-Sud
20. Direction régionale des Infrastructures du Centre-Sud

21. Direction régionale de la jeunesse et de l'emploi du Centre-Sud
22. Direction régionale de la police nationale du Centre-Sud
24. Direction régionale de la santé du Centre-Sud
25. Direction régionale des sports et des loisirs du Centre-Sud
26. Direction régionale des transports et de la mobilité urbaine du Centre-Sud
27. Direction régionale du travail et de la protection sociale du Centre-Sud
28. Direction régionale de l'urbanisme et de l'habitat du Centre-Sud
29. Gouvernorat du Centre-Sud
30. Haut- Commissariat du Zoundwéogo
31. Maison d'Arrêt et de Correction de Manga
32. Tribunal de Grande Instance de Manga.